



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} décembre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Deuxième Commission

Point 21 de l'ordre du jour

Mondialisation et interdépendance

**Note verbale datée du 4 novembre 2011, adressée
au Secrétaire général par la Mission permanente
du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies a l'honneur de faire référence à la quatrième réunion du Forum mondial sur la migration et le développement, qui s'est tenue à Puerto Vallarta (Mexique) du 8 au 11 novembre 2010, et de transmettre ci-joint le rapport de ses travaux (voir annexe).

Conformément à la résolution 62/270 de l'Assemblée générale, la Mission permanente du Mexique demande que le texte de la présente note verbale et de son annexe soit distribué comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 21 de l'ordre du jour.



**Annexe à la note verbale datée du 4 novembre 2011
adressée au Secrétaire général par la Mission permanente
du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais, espagnol et français]

**Quatrième réunion du Forum mondial sur la migration
et le développement
Puerto Vallarta, Mexique
8-11 novembre 2010**

**Partenariats pour la migration et le développement humain :
prosperité partagée – responsabilité partagée**

Compte rendu

Table des matières

	<i>Page</i>
1. Remerciements	3
2. Introduction	5
3. Le processus préparatoire	7
4. Les journées de la société civile (les 8 et 9 novembre)	9
5. La réunion gouvernementale (les 10 et 11 décembre)	11
5.1 Session plénière d'ouverture	11
5.2 L'espace commun	16
6. Sessions des tables rondes	21
6.1 Table ronde 1 : Partenariats pour la migration et le développement humain : prosperité partagée – responsabilité partagée	21
6.2 Table ronde 2 : Mobilité humaine et développement humain	28
6.3 Table ronde 3 : Cohérence politique et institutionnelle en matière de relations entre migration et développement	40
6.4 Session de travail sur la plate-forme pour les partenariats (PpP)	51
6.5 Session spéciale sur l'avenir du Forum	54
7. Cérémonie plénière de clôture – le 11 novembre (17 h 30-19 heures)	56
8. Réflexions finales	58
9. Remerciements spéciaux	60

1. Remerciements

Le gouvernement du Mexique est heureux de présenter ce rapport sur les débats et les résultats de la quatrième réunion du Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) à Puerto Vallarta, du 8 au 11 novembre 2010.

Le thème de la présidence mexicaine du FMMD 2010 – *Partenariats pour la migration et le développement humain – prospérité partagée, responsabilité partagée* – est né de l'intérêt et de la nécessité de jeter un regard neuf sur les liens entre la migration et le développement et sur les cadres de coopération capables d'avoir une influence positive sur ces liens.

Ce rapport témoigne des nombreuses manières desquelles le Forum de cette année a lancé le concept de partenariats, depuis les débats, en plénière, du nouvel Espace commun entre les gouvernements et la Société civile, en passant par les thèmes nouveaux ou rénovés des Tables rondes sur la migration clandestine, la famille, la sexospécificité et les changements climatiques, jusqu'à la séance de travail sur la *Plate-forme pour les partenariats (PpP)*, mécanisme visant à faciliter les partenariats fondés sur les résultats actuels et ceux des précédents FMMD, sur les activités de suivi et sur la session sur l'avenir du Forum, axée sur l'évaluation du FMMD qu'un groupe de gouvernements entreprendra en 2011-2013.

Outre ces importantes innovations, le FMMD a conservé la même méthode de travail des tables rondes, unique, interactive et axée sur les résultats, où des équipes de gouvernements et d'autres experts ont préparé et débattu les thèmes d'intérêt commun, dans le cadre même du FMMD. Nous espérons que l'avenir du Forum sera garanti grâce au suivi efficace des résultats des tables rondes, et examiné plus à fond par l'équipe d'évaluation du FMMD.

Comme toujours il n'a été possible d'organiser une réunion si importante, avec une grande diversité de participants et de parties prenantes, que grâce aux énormes efforts consentis par toutes les parties concernées, à la fois en matière de contenu que d'organisation. Cela n'aurait pas été possible non plus sans le soutien financier et intellectuel généreux de nombreux gouvernements, organisations internationales et individus, tant du Mexique que du reste du monde. Le Mexique est reconnaissant de tous les efforts déployés pour le succès du FMMD 2010.

Des remerciements tout particuliers vont à la Fondation BBVA Bancomer pour la remarquable organisation des Journées de la Société civile, et pour la participation constructive de la société civile aux débats gouvernementaux. La présidence exprime sa reconnaissance, pour le professionnalisme et le dévouement dont ils ont fait preuve, aux membres du Groupe de travail du FMMD, y compris aux collègues du Ministère des affaires étrangères et de l'Institut national de migration, ainsi qu'aux conseillers internationaux et à l'Unité de soutien du FMMD.

La présidence mexicaine est tout particulièrement reconnaissante à Sir Peter Sutherland, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la migration et le développement, pour son engagement et son soutien ininterrompu depuis la création du FMMD en 2007.

Enfin, et c'est là le plus important, la présidence mexicaine en exercice remercie tous les participants au FMMD 2010 pour leurs contributions stimulantes et enrichissantes au débat sur la façon de minimiser les effets adverses de la migration sur le développement et d'en maximiser les effets positifs. Il s'agit là d'un débat crucial au sein duquel le FMMD doit continuer de se développer et de se consolider en tant que processus mondial crédible.

L'Ambassadeur,
Président, FMMD 2010,
Vice-Ministre pour l'Amérique du Nord
Ministère des Affaires étrangères
(Signé) Julián **Ventura Valero**

Le Directeur exécutif, FMMD 2010,
Vice-Ministre pour Population,
Migration et Affaires religieuses
(Signé) Dr. René **Zenteno Quintero**

Quatrième Réunion du Forum Mondial sur la Migration et le Développement Puerto Vallarta, Mexique

Compte Rendu

2. Introduction

Le quatrième Forum mondial sur la migration et le développement a, sans aucun doute, été une réunion dynamique et productive de réflexion des gouvernements et de la société civile autour d'une gamme de thèmes, anciens et nouveaux, relatifs à la migration et le développement.

À Puerto Vallarta, et lors de la préparation de la réunion, le FMMD a exploré de nouveaux niveaux d'interaction entre les gouvernements et la société civile. Le thème principal : *Partenariats pour la migration et le développement humain; prospérité partagée – responsabilité partagée* a guidé les participants des gouvernements et de la société civile.

L'expérience du Mexique en tant qu'un des principaux pays d'origine, de transit était bien placé pour accueillir le FMMD 2010. Le Mexique, faisant partie de plusieurs grands processus d'intégration régionaux, comprend l'importance de la coopération et des partenariats transfrontaliers. La protection et l'autonomisation de ces migrants et de leurs familles représentent un défi dont le gouvernement sait bien qu'il est plus facile à relever en partenariat avec d'autres pays, avec la société civile, les organisations internationales et les migrants eux-mêmes.

L'un des principaux objectifs du FMMD 2010 était d'examiner les partenariats et leur création, en tant que mécanismes efficaces pour étudier les causes, les enjeux et les répercussions de la migration sur le développement, et du développement sur la migration. L'hypothèse sous-jacente était que les partenariats entre pays d'origine, de transit et d'accueil et d'autres parties prenantes sont en mesure de faciliter des politiques plus complètes et plus équilibrées et de favoriser une plus forte volonté de partager les responsabilités. Les partenariats peuvent être un moyen plus efficace de résoudre, ensemble, les problèmes et de parvenir à une entente sur des questions qui, dans d'autres contextes, peuvent être sensibles ou objets de discorde. Les acteurs non-gouvernementaux jouent alors un rôle crucial.

Le Mexique a cherché à faire avancer le FMMD en renouvelant le débat sur de questions considérées par certains comme trop complexes pour une discussion multilatérale. Les *Tables rondes thématiques* de 2010 ont réexaminé certains concepts, rompu avec les anciens stéréotypes et jeté un nouveau regard sur certaines questions essentielles pour atteindre les objectifs du millénaire, comme la perspective de sexospécificité et la protection des groupes vulnérables. La coopération en vue de freiner les formes irrégulières de migration, notamment lorsqu'elles entraînent l'exploitation des migrants et de leurs familles et qu'elles leur sont nuisibles, peut ouvrir de nouvelles voies de coopération en matière de gestion de migrations régulières et de protection des migrants en situations vulnérables. L'observation de l'interaction entre la migration et le développement avec les yeux des femmes et des enfants peut dégager de nouvelles approches en vue de protéger et d'autonomiser les migrants et leurs familles.

En inscrivant le développement humain à l'ordre du jour de 2010, la présidence a fixé le contexte approprié pour le débat autour de problèmes étudiés lors des précédentes réunions du FMMD, comme la santé, l'éducation et le genre et surtout les droits de l'homme et la protection de tous les migrants. Le changement climatique a été un autre thème actuel de débat en 2010.

Les Tables rondes se sont déroulées de manière interactive et constructive et ont produit certaines propositions cohérentes d'actions de suivi, sur la base des résultats des réunions précédentes du FMMD; la voie de l'avenir est donc préparée pour le FMMD. De fait, certains des résultats ont évolué avec le FMMD, ou encore ont été consolidés grâce aux débats du FMMD. Et certaines bonnes pratiques se poursuivront l'année prochaine et au-delà. Il a été satisfaisant de voir les sessions des tables rondes réunir un grand nombre de participants et favoriser des échanges amples et animés entre les délégués.

Puerto Vallarta a marqué la culmination d'une myriade de petits efforts déployés tout au long de l'année en préparation de la quatrième réunion. Au centre des préparations se trouvaient *les équipes des Tables rondes* – gouvernements, organisations internationales et société civile – qui, ensemble, ont formulé les thèmes, exploré et partagé de solutions et de bonnes pratiques et préparé les débats pour Puerto Vallarta. Les deux *Groupe de travail ad hoc* en cours ont entrepris des études annexes en vue de relier les résultats des précédents FMMD aux discussions de cette année et d'apporter des faits nouveaux au débat¹.

De réunions thématiques et régionales ont eu lieu partout dans le monde, comme la Conférence Sud-américaine sur les migrations, la Conférence ibéro-américaine, la Conférence UNIFEM/Mexicaine sur le genre, etc., et ont adapté leurs programmes de l'année aux thèmes du FMMD, ce qui montre clairement que le FMMD a un effet conduisant à la cohérence autour du débat international sur la migration et le développement.

Puerto Vallarta a également ouvert un espace de présentation et de discussion entre les gouvernements et les organismes spécialisés d'un nouveau mécanisme mis à l'essai par le FMMD – *la Plateforme pour les partenariats* – un outil prévu pour faciliter les partenariats sur les questions actuelles du FMMD, les résultats du passé et le suivi des activités identifiées par les Groupes de travail ou d'autres gouvernements et organisations. Les participants ont également débattu trois projets en vue de lancer la PpP : *Engager la diaspora dans des activités de développement; Protéger les enfants migrants non-accompagnés et Développer des profils migratoires*.

Pour ce qui est de *l'avenir du Forum*, après un débat approfondi au niveau de la Troïka, du Groupe de pilotage et des Amis du Forum, le FMDD 2010 a relancé la proposition antérieure d'une évaluation du FMMD en 2012 et 2013. La session spéciale sur l'avenir du Forum a conclu qu'une équipe d'États membres amorcera l'évaluation pendant le processus 2011 du FMMD. Il jettera un regard en arrière sur les succès atteints par le FMMD jusqu'à maintenant et examinera son orientation vers l'avenir. Un inventaire de son efficacité et de ses impacts en 2012 devrait aider

¹ Les Groupes de travail ad hoc sont : i) « Protection et habilitation des migrants pour le développement » coprésidé par les Philippines et les EAU; et ii) « Cohérence politique, données et recherche » coprésidé par le Maroc et la Suisse.

à identifier les actions à entreprendre afin de garantir la continuité de la viabilité et de la pertinence du FMMD.

Le FMMD 2010 laissera probablement le meilleur souvenir grâce à son approche ingénieuse de la consolidation de l'interaction entre gouvernements et société civile. *L'Espace commun* était un grand pas en avant vers un partenariat plus fonctionnel entre les gouvernements et la société civile au sein du processus du FMMD, qui a permis de réunir ces deux composantes du Forum et qui, le premier jour gouvernemental a annoncé une nouvelle façon de mener le débat de la séance plénière d'ouverture.

Cette innovation a été conçue en vue de consolider et d'envisager une nouvelle approche des « interfaces » entre les Journées gouvernementales et celles de la Société civile (JSC) des réunions précédentes du FMMD. Elle répond aussi aux appels lancés par les gouvernements et la société civile pour trouver de nouvelles formes de coopération et de collaboration en matière de migration et de développement. *L'Espace commun* a, sans aucun doute, été original et dynamique et deviendra, nous l'espérons, une caractéristique récurrente du processus FMMD.

Le FMMD 2010 a visé le changement, et, a jeté effectivement les bases d'approches plus flexibles et plus créatives de la coopération et du partenariat, surtout entre les gouvernements et les acteurs non-gouvernementaux dans le domaine de la migration et du développement. Puerto Vallarta a lancé un signal fort au monde, indiquant que le FMMD est capable de changer – qu'il est, en fait, en train de changer. Comme le Ministre mexicain de l'Intérieur l'a dit lors de la cérémonie d'ouverture 2010 : « *Lorsque la migration mondiale est en marche, elle emporte sa culture et son histoire avec elle, nous nous devons aussi de nous mettre en marche et de suivre la migration mondiale* ».

3. Le processus préparatoire

La préparation de la quatrième réunion du FMMD a été coordonnée par le Ministère mexicain des Affaires Étrangères (SRE) et l'Institut national de migration (INM). Le gouvernement mexicain a nommé à la présidence du FMMD 2010, l'Ambassadeur Juan Manuel Gómez Robledo, Secrétaire d'État aux questions multilatérales et aux droits de l'homme du ministère des Affaires Étrangères. M^{me} Cecilia Romero Castillo, alors Commissaire de l'INM, en était le Directeur exécutif. Le 7 octobre, M. Salvador Beltrán del Rio Madrid lui a succédé. Fin octobre 2010, l'Ambassadeur Julián Ventura Valero, Secrétaire d'État pour l'Amérique du Nord a assumé la présidence du FMMD.

La Présidence mexicaine a respecté le cadre d'organisation du FMMD, tel qu'inscrit dans les modalités de fonctionnement adoptées lors du FMMD de Bruxelles en 2007, qui prévoyaient la Troïka, soit les présidents passés, actuels et futurs², le Groupe de pilotage (GP)³, les Amis du Forum (AdF) et l'Unité de soutien

² Pour le FMMD 2010, la Troïka élargie incluait la Belgique, les Philippines, la Grèce, l'Espagne (remplacée par la Suisse le 10 octobre 2010) et le Maroc (qui s'est retiré en octobre 2010). La Suède a été incluse dans la Troïka après avoir annoncé son engagement à organiser la réunion du Forum en 2014.

³ Le groupe de pilotage étant composé de représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Bangladesh, Belgique, Brésil, Canada, Égypte, Émirats arabes

(US). Cette dernière est devenue pleinement opérationnelle en 2010 et a fourni un soutien administratif et fonctionnel essentiel à la Présidence en exercice.

Tout comme dans le passé, la présidence a nommé et a été assistée par un *Groupe de travail* d'experts et de conseillers nationaux et internationaux⁴, financé par d'autres gouvernements et organisations internationales. La Mission permanente mexicaine à Genève, conduite par l'Ambassadeur Juan José Gomez Camacho a joué un rôle actif dans les négociations et dans la mise au point d'un nouveau cadre de discussion avec les gouvernements, les représentants de la société civile et les organisations internationales. Sir Peter Sutherland, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la migration et le développement a offert ses conseils et son soutien stratégique continus.

La Présidence mexicaine a réuni à trois reprises les Amis du Forum et à cinq reprises le Groupe de pilotage avant l'ouverture du FMMD de Puerto Vallarta (voir le site web du FMMD pour plus de détails). La Présidence s'est chargée des services administratifs et de l'organisation ainsi que du choix de Puerto Vallarta pour la réunion, en étroite collaboration avec les autorités de l'État de Jalisco.

Le gouvernement mexicain a fourni largement les moyens financiers du processus préparatoire et de la réunion même du FMMD – tant pour la partie gouvernementale que pour le segment des Journées de la Société civile⁵. Certains gouvernements (plus nombreux que par le passé), certaines organisations internationales et une fondation privée, ont généreusement offert un soutien financier et en nature⁶.

La Fondation BBVA Bancomer s'est chargée de l'organisation des Journées de la Société civile (JSC), réaffirmant l'importance de tout faire pour attirer les acteurs de la société civile dans le débat sur la migration et le développement. La Fondation Bancomer s'est appuyée largement sur les connaissances offertes par le Comité consultatif international (CCI) composé d'experts de la société civile internationale issus d'une large gamme de secteurs. En outre, la Fondation Bancomer et le CCI ont entretenu une communication dynamique avec d'autres forums de la société civile comme l'Action mondiale des peuples qui a permis de faire des JSC de cette année une réunion transparente et ouverte.

Après l'accord entre la Troïka du FMMD et le Groupe de pilotage sur l'offre du Mexique d'organiser la réunion du FMMD en 2010, la présidence a lancé une série de consultations informelles auprès des ministères et des laboratoires d'idées nationaux et internationaux, le monde académique et d'autres organisations d'experts internationaux, afin de trouver un thème et des questions pour guider les débats du quatrième FMMD. Ces consultations ont mené le Mexique à proposer comme thème central de la réunion : « Partenariats pour la migration et le développement humain : prospérité partagée – responsabilité partagée. » Les propositions de la présidence, figurant dans un document conceptuel de thèmes, ont été dûment acceptées par le GP et les AdF, et ont fourni à la présidence les éléments

unis, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Ghana, Grèce, Inde, Indonésie, Israël, Japon, Kenya, Maroc, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Philippines, Portugal, Qatar, République de Corée, Royaume-Uni, Sénégal, Suède, Suisse, Thaïlande et Tunisie.

⁴ Voir annexe 1 pour les noms des membres du Groupe de travail du FMMD.

⁵ Le budget de la présidence se trouve à l'annexe 2.

⁶ Voir annexe 4 pour la liste des contributions volontaires.

thématiques qui sont devenus les composantes essentielles de l'ordre du jour du FMMD 2010. Comme dans les années précédentes, le document a constitué la base des trois Tables rondes (RT) et de leurs 7 sessions.

Les documents de référence et les sessions elles-mêmes ont été préparés par les équipes des gouvernements, des organisations internationales et des experts⁷, sous la direction de trois coordinateurs de Tables rondes tirés du Groupe de travail de la Présidence. Cette mécanique fonctionnelle, interactive et axée sur des résultats, distingue le FMMD d'autres forums internationaux semblables.

À la suite d'un processus ouvert de consultation avec toutes les parties prenantes, la proposition de la présidence de créer un *Espace commun* pendant la plénière d'ouverture afin de renforcer le partenariat entre les gouvernements et la société civile a été adoptée par le Groupe de pilotage et les Amis du Forum, de même que la formation d'une *Plateforme pour les partenariats (PpP)*. La préparation de l'Espace commun et une séance de travail de la PpP ont suivi un processus ouvert de consultation auprès de toutes les parties prenantes.

La session spéciale consacrée à l'*Avenir du Forum* a été étayée par un document de travail présenté par le Président au Groupe de pilotage et aux Amis du Forum. Ce qui a préparé la voie vers une évaluation du processus du FMMD au cours des années 2012-2013, par une équipe des gouvernements intéressés⁸.

Tout au long du processus préparatoire 2010, le FMMD a conservé son caractère unique de processus volontaire, non contraignant et informel, ouvert à tous les États membres des Nations Unies. Les débats se sont poursuivis sur les façons possibles de maximiser les avantages des migrations pour le développement et d'en minimiser les effets négatifs. Le processus a permis de consolider les partenariats et les liens avec tous les secteurs de la société civile.

4. Les journées de la société civile (les 8 et 9 novembre)

Les Journées de la Société civile (JSC) précédant la réunion gouvernementale, ont réuni des représentants de 73 pays engagés dans la cause des migrants et du développement. L'organisation des Journées a été confiée à la Fondation Bancomer, invitée par le gouvernement fédéral en reconnaissance qu'elle est l'une des principales fondations privées à travailler sur des thèmes relatifs à la migration, par le biais du programme de bourses d'intégration « Pour ceux qui restent » et de la revue semestrielle « Situation migration Mexique ».

Afin de garantir la pluralité de points de vue nécessaire si l'on veut refléter au mieux les intérêts de la société civile internationale au sein du FMMD 2010, la Fondation Bancomer a convoqué une importante réunion afin de former le Comité consultatif international (CCI), de manière à pouvoir compter sur l'opinion et l'orientation de spécialistes largement reconnus en matière de migration et de développement. La Fondation Bancomer a utilisé certains critères de sélection afin de parvenir à un équilibre régional et à la parité entre hommes et femmes, et pour

⁷ Voir annexe 5 pour la composition des équipes chargées de la préparation des tables rondes.

⁸ L'équipe chargée des évaluations du FMMD était composée des représentants des pays suivants : Argentine, Bangladesh, Brésil, Canada, Émirats arabes unis, Grèce, Inde, Kenya, Maroc, Mexique, Pays-Bas, Philippines, Suède et Suisse. En octobre 2010, le Gouvernement grec a annoncé qu'il ne participerait pas aux travaux de l'équipe.

que les membres représentent différents secteurs de la société civile. En outre, des migrants et d'éminents participants aux forums antérieurs ont été invités, ce qui a permis d'atteindre un équilibre approprié entre continuité et évolution, aux JSC de 2010.

C'est ainsi qu'a été formé officiellement le Comité consultatif international des JSC du FMMD 2010, à la mi-mars 2010, composé de 15 membres, 6 observateurs et un officier de liaison avec 13 gouvernements nationaux. Parmi les questions sur lesquelles le CCI a conseillé la Fondation Bancomer, on note la sélection d'experts en vue de l'élaboration des documents de contexte; la sélection de délégués et observateurs du Forum; la méthodologie des sessions et la formation et la conduite du Groupe de travail (modérateurs et rapporteurs); la création de passerelles pour la collaboration avec l'Action mondiale des peuples et enfin l'élaboration de la substance de l'ordre du jour des Journées, et auquel sont venus s'ajouter des événements parallèles importants tel que la commémoration, par le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme, des 20 ans de la Convention des travailleurs migrants.

Le Président honoraire des Journées, M. Emilio Álvarez Icaza Longoria, ancien Président de la Commission des droits de l'homme du District Fédéral, a dirigé le Groupe de travail afin de réunir les conclusions de chaque session et de les mettre dans la Déclaration politique, où sont inscrits les résultats fondamentaux des Journées de la Société civile 2010. Le sommaire de cette déclaration politique a été présenté, devant les représentants de plus de 131 pays et de 39 organismes internationaux, au cours de l'ouverture de la réunion gouvernementale du Forum.

Outre les séances de débat dans le cadre du thème principal du Forum : « Partenariats pour la migration et le développement : prospérité partagée – responsabilité partagée », les CSD ont vu la présence de M. Felipe Calderón Hinojosa, Président du Mexique, accompagné de la première dame, M^{me} Margarita Zavala, qui a présidé la cérémonie officielle d'ouverture des CSD. Étaient présents, entre autres personnalités, M. Emilio Gonzalez Marquéz, gouverneur de l'État de Jalisco, M^{me} Navy Pillay, Haut-Commissaire aux droits de l'homme et Sir Peter Sutherland, Représentant spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour la migration et le développement.

La méthodologie de travail prévoyait de débattre les thèmes spécifiques au cours de séances simultanées, puis d'en tirer les conclusions initiales en quatre groupes – un par thème général. La première journée de travail a été principalement consacrée à ces débats. Le deuxième jour a commencé par les débats régionaux, suivi d'une discussion au sujet de l'avenir du Forum. Plus tard, ont eu lieu la présentation et le débat sur les conclusions par thème général ainsi que l'examen du projet de Déclaration politique. Les Journées ont pris fin au cours d'une émouvante cérémonie de clôture pendant laquelle les participants ont été invités à respecter une minute de silence en hommage aux migrants décédés ou disparus pendant leur transit vers d'autres pays.

D'autres manifestations parallèles et de présentations spéciales ont apporté des éléments de fond aux débats. Par exemple, M. Jorge Ramos, Directeur de l'information à *Univisión*, a adressé aux participants un message préenregistré faisant état d'informations pertinentes sur la migration aux États-Unis. Amnesty internationale du Mexique, dont le porte-parole était M. Gael García Bernal, a présenté une série de court-métrages sur la migration à la frontière sud du Mexique.

Et M. Emilio Álvarez Icaza a prononcé une conférence magistrale sur les droits de l'homme et la migration. De même, la réunion de Puerto Vallarta a été enrichie davantage par la remise du Prix Hestia par la Fondation Alexander Onassis à l'organisation mexicaine AMUCSS, par des expositions de photographies, des conférences de presse et d'autres présentations sur des thèmes relatifs à la migration.

À cette quatrième édition du Forum, il y a lieu de mentionner tout particulièrement les efforts consentis tant par le gouvernement mexicain que par la Fondation Bancomer en vue de multiplier les espaces d'interaction et de complémentarité entre les débats de la société civile et des gouvernements. Lors d'événements comme la Réunion d'experts à Mexico les 12 et 13 juillet les propositions thématiques des deux groupes ont été discuté afin de rechercher les rapports et les ententes et d'enrichir les propositions. Mais surtout la création de l'« Espace commun », tenu tant pendant les Journées qu'à la réunion gouvernementale, sont des exemples clairs de cette étroite coopération.

L'Espace commun représente un pas en avant dans les « interfaces » existantes des réunions précédentes du Forum où les gouvernements invitaient la société civile de présenter un résumé des résultats des JSC. Au FMMD 2010, l'objectif était d'accroître les espaces de discussion de fond dans les deux segments. Pendant les JSC, quatre Tables rondes ont ainsi été organisées, qui ont permis de donner des exemples de meilleures pratiques de la collaboration entre gouvernements et société civile, susceptibles d'être imitées. A savoir : dans l'État du Chiapas, au Mexique, le tribunal spécial pour les délits commis à l'encontre des immigrants; le Réseau de formation technologique entre l'Allemagne et le Maroc; le projet de loi pour les travailleuses domestiques à New York; et les services SOS par messages SMS pour les travailleurs migrants en péril, aux Philippines.

Tous ces éléments ont contribué à faire des Journées de la Société civile un grand succès du point de vue d'ouvrir et de faciliter un dialogue proactif.

5. La réunion gouvernementale (les 10 et 11 décembre)

Plus de 450 délégués de 131 États membres de l'ONU et de 39 organisations internationales ont participé à la réunion gouvernementale des 10 et 11 novembre. La réunion a commencé par une brève cérémonie d'ouverture, suivie au cours des deux prochains jours de l'Espace commun, de sept réunions de débat en Tables rondes, d'une séance de travail sur la Plate-forme pour les partenariats, de la session spéciale sur le futur du Forum et de la séance plénière de clôture.

Les débats ont eu lieu autour de questions spécifiques relatives au thème principal du FMMD, *Partenariats pour la migration et le développement humain – prospérité partagée, responsabilité partagée*.

5.1 Session plénière d'ouverture

La séance d'ouverture a eu lieu en présence de M. Jose Francisco Blake Mora, Ministre de l'Intérieur du Mexique, M. Julián Ventura Valero, Vice-Ministre pour l'Amérique du Nord au ministère des Affaires étrangères et Président du FMMD du Mexique; Dr. René Zenteno Quintero, Vice-Ministre pour la population, la migration et les affaires religieuses du ministère de l'Intérieur du Mexique;

M^{me} Navanethem Pillay, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme et Présidente du Groupe mondial sur la migration; M. Salvador Beltrán del Río Madrid, Commissaire de l'Institut national de migration (INM) du Mexique; Sir Peter Sutherland, Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la migration et le développement; S. E. Vassilis Karantonis, Ambassadeur de Grèce au Mexique; M. Eduard Gnesa, Ambassadeur spécial de Suisse pour la coopération sur les questions de migration; ainsi que des représentants des Journées de la Société civile conduits par M. John Bingham et M^{me} Marianna Blair-Torres.

Dans son discours d'ouverture, le Président du FMMD du Mexique, le Vice-Ministre Julián Ventura Valero, a chaleureusement accueilli les délégués à Puerto Vallarta et exprimé sa reconnaissance à l'État de Jalisco et au maire de Puerto Vallarta pour leur soutien qui a permis d'assurer le succès de la réunion. Il a également remercié Sir Peter Sutherland pour son aide précieuse tout au long du processus préparatoire.

L'Ambassadeur Ventura a indiqué que 2010 avait été une année compliquée pour des milliers de migrants qui ont vu s'ajouter à leur situation déjà vulnérable, les effets de la crise économique. Conscient de cette situation, le Mexique a assumé la présidence du FMMD dans le but de promouvoir un dialogue afin de relever les défis que la migration impose aux pays d'origine, de transit et d'accueil. Il y a lieu de *consolider la coopération internationale et le partage de responsabilités* lorsque l'on se penche sur les questions de migration et de développement. Il a prié instamment tous les participants d'analyser la migration de manière intégrale et sans aucune partialité politique, en s'attachant surtout au développement humain. Il prévoyait que la quatrième réunion du FMMD serait un événement marquant. Le nouvel Espace commun, en particulier, ferait partie d'un large dialogue entre et parmi toutes les parties concernées, permettant de discuter des problèmes communs, comme la façon d'améliorer la perception publique en matière de migration et de consolider les partenariats public-privé.

Il a ensuite remercié les participants et les a rappelé que le FMMD est un processus vivant. Un exercice d'évaluation est sur le point d'être lancé qui préparera la voie vers des objectifs à long terme. S'il est vrai qu'il reste encore beaucoup à faire, il a néanmoins réaffirmé l'engagement du Mexique à soutenir les priorités de la communauté internationale quant à toutes les questions relatives à la migration et au développement.

M^{me} Navanethem Pillay, Haut-Commissaire pour les droits de l'homme, a pris la parole en sa qualité de Présidente du Groupe mondial sur la migration (GMG), et a affirmé la solidarité des 14 agences membres du GMG pour répondre aux défis de la migration internationale. Le GMG est convaincu qu'une approche mondiale de la migration, d'une manière intégrale et intégrée, qui inscrit les politiques migratoires au sein d'un système de droits et de devoirs correspondants fixés par les normes juridiques internationales, contribuera à une prise de décisions politiques plus efficaces et humanitaires. Ainsi le FMMD est une excellente occasion pour le GMG de travailler de façon constructive avec les gouvernements, la société civile, les partenaires sociaux, les institutions nationales des droits de l'homme et d'autres parties prenantes.

Elle a cité les chiffres suivants : aujourd'hui, 214 millions de personnes, soit environ 3% de la population mondiale, sont des migrants internationaux, tandis que le nombre de migrants internes est estimé à 740 millions. Les migrants ne cessent de

contribuer à la croissance économique et au développement humain tant dans les pays d'origine que dans les pays d'accueil. Nombreux sont ceux qui pensent que la migration est une expérience positive et enrichissante, mais certains migrants subissent la violation de leurs droits de l'homme, la discrimination et l'exploitation.

La promotion et la protection des droits de toutes les personnes indépendamment de leur statut migratoire ou autre, est une responsabilité partagée par tous les gouvernements. Mais les agences du GMG se sont engagées à travailler avec les gouvernements et d'autres parties prenantes afin de créer des capacités et de concrétiser les avantages de la migration pour le développement, tout en respectant les droits universels de tous les migrants. Le GMG met actuellement en œuvre, dans ce domaine, des projets multilatéraux d'une valeur de 240 millions de dollars, mais il reste encore beaucoup à faire.

Le 30 septembre 2010, les dirigeants du GMG ont adopté une déclaration décisive qui demande haut et fort la protection des droits de l'homme de tous les migrants, et notamment de ceux qui se trouvent en situation irrégulière. Tout en reconnaissant la souveraineté des États en matière de sécurité aux frontières et leur droit à faire respecter leurs lois, le Haut-Commissaire a exhorté les gouvernements de respecter les droits, garantis internationalement, de toutes les personnes, de protéger ces droits contre les abus et de leur garantir les droits qui leur sont nécessaires pour vivre dans la dignité et la sécurité. Même au-delà de l'impératif des droits de l'homme, de la protection et du développement humain, il y a beaucoup à gagner en mettant un terme à la criminalisation des migrants en situation irrégulière, en réduisant les barrières à la mobilité humaine et en élargissant les voies de la migration régulière.

Le Haut-Commissaire a rappelé qu'en 2008, le GMG a lancé une publication conjointe sur les migrations internationales et les droits de l'homme pour célébrer le 60^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cette année, pour le 20^{ème} anniversaire de la *Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles*, le GMG demande aux États qui ne l'ont pas encore ratifiée de le faire et à ceux qui en sont déjà parties de faire de la garantie de ces droits une réalité. Elle a rappelé aux participants le principe fondamental de la Déclaration universelle des droits de l'homme, à savoir que tous les hommes naissent libres et égaux en droits et en dignité.

M. John Bingham, Responsable de la stratégie à la Commission internationale catholique pour les migrations, et Président du Comité consultatif international des Journées de la Société civile, a indiqué que plus de 400 délégués et observateurs de 80 pays, représentant les migrants ainsi qu'une large gamme d'autres acteurs de la société civile, d'organisations internationales et 33 gouvernements se sont réunis pendant les Journées de la Société civile (JSC). M. Felipe Calderon Hinojosa, Président du Mexique a honoré de sa présence les JSC de cette année et la Première Dame, M^{me} Margarita Zavala Calderon y a fait preuve d'une participation active.

Les JSC ont reconnu que des progrès nets ont été faits en matière d'une meilleure intégration de la société civile dans le débat avec les gouvernements, grâce aux efforts du Mexique, du Comité organisateur et de la Fondation Bancomer. Et s'il est vrai que la migration volontaire peut contribuer de manière importante au développement, elle n'est pas ni peut elle être utilisée comme un substitut au développement.

M. Bingham a ensuite mis l'accent sur les points suivants du rapport des JSC du Mexique⁹ :

- Développement humain – Les gouvernements ont été priés de retirer la migration du programme de sécurité nationale pour l'inscrire dans le cadre du développement humain, qui garantit les droits sociaux, économiques et culturels de tous, y compris des migrants, et qui inclut des opportunités d'épanouissement humain, l'accès à un travail digne dans le pays d'origine et à l'étranger, aux soins de santé, à l'éducation, à la sécurité de la vie et des personnes et à la pleine participation aux processus politiques et sociaux.
- Migration du travail – La société civile a demandé aux gouvernements d'organiser des débats, fondés sur des faits, sur la migration temporaire et circulaire, et d'éliminer la détérioration des droits fondamentaux selon les formes de migration. On a fait observer que le FMMD tend à fermer les yeux aux nombreux pièges des programmes de migration temporaire du travail et à en surestimer les avantages.
- Redéfinition et réduction de la migration irrégulière – La Société civile déplore la criminalisation des migrants en situation irrégulière, l'accent mis sur la sécurité, l'imposition des lois, la militarisation, les arrestations, les contrôles aux frontières et les déportations. La criminalisation est un sérieux obstacle à la protection des migrants sans papiers contre la violence et à leur accès aux services publics essentiels, à la justice et aux réparations.
- Familles et politiques sensibles au genre – La Société civile a demandé aux gouvernements d'élaborer de politiques en matière de famille, et de ne pas viser uniquement le travailleur individuel, afin de protéger aussi les familles restées au pays. Les gouvernements doivent également élaborer des indicateurs de suivi des politiques de migration objectifs et qui tiennent compte de la sexospécificité.
- Changement climatique – La Société civile a attiré l'attention des gouvernements à l'absence de politiques nationales et internationales, de systèmes institutionnels et de règles normatives fondées sur les droits, afin d'aborder les mouvements importants de personnes dus aux changements climatiques. On a demandé aux pays développés de fournir des ressources techniques et financières pour les stratégies d'adaptation et d'atténuation afin d'aider les pays du sud à faire face aux effets des changements climatiques.
- Processus consultatifs régionaux – Un appel est lancé aux gouvernements afin d'inclure la société civile dans les processus consultatifs régionaux et interrégionaux et de garantir que ces processus suivent au premier plan une approche fondée sur les droits de l'homme.
- Futur du Forum – Quoique des progrès aient été faits, l'engagement conjoint de la société civile et des gouvernements est encore trop limitée. Les gouvernements doivent œuvrer avec la société civile afin de garantir l'application des recommandations du FMMD.

La société civile a prié instamment les gouvernements de porter une attention spécifique, honnête et fondée sur les faits, aux questions relatives 1) aux pièges de

⁹ Voir l'annexe 6 pour le compte-rendu complet des JSC Mexique.

la migration temporaire et circulaire; 2) aux partenariats efficaces et aux mesures sérieuses en vue d'accroître la protection des migrants en transit; 3) aux politiques de migration du travail fondées sur les droits; 4) à la diminution de la nécessité de migrer et des coûts financiers et sociaux de la migration; et 5) à une plus grande intégration des acteurs du secteur privé et à des initiatives partagées en matière de migration et de développement.

Enfin, la société civile a exprimé son vœu de travailler avec la Suisse pour mesurer et approfondir l'impact du FMMD en jetant un regard neuf sur les discussions thématiques, les approches régionales et l'évaluation officielle, en collaboration avec toutes les parties prenantes.

Le dernier à prendre la parole était M. Jose Francisco Blake Mora, Ministre de l'Intérieur du Mexique. Il a d'abord rappelé l'importance de la migration comme un des principaux moteurs du développement des nations. Le village mondial dans lequel nous vivons tous est enrichi par la culture, les idées, la force et l'énergie qui émanent des migrants dans leur vie quotidienne. Or, il considérait nécessaire de promouvoir une culture migratoire élargie de la migration caractérisée par les flux naturels, le pluralisme et un dialogue dynamique interculturel entre les pays.

Il a reconnu que le Mexique a une énorme responsabilité en raison de sa position géostratégique qui voit passer de nombreux migrants en transit vers les États-Unis. Dès le début du mandat du Président Calderon, le Mexique a accordé une grande importance aux politiques migratoires pour garantir le respect des droits universels des migrants. Les droits de l'homme sont maintenant inclus dans le Plan national de développement 2007-2012.

Il a assuré que le Mexique continuera d'améliorer les conditions de vie de ses migrants, y compris les femmes et les enfants. Le Mexique consent de plus en plus d'efforts pour protéger les droits des étrangers qui pénètrent sur son territoire. Un exemple concret en est l'Institut national de migration qui a réduit de 59 à 20 le nombre de démarches pour que les étrangers puissent entrer dans le pays, et qui a également mis au point des systèmes électroniques pour la migration afin d'offrir des services plus efficaces et plus fiables. Le Mexique a élaboré, au début de l'année, une nouvelle stratégie transnationale contre les enlèvements de migrants, qui vient renforcer les processus nationaux et qui permet aux pays concernés d'échanger des informations, de promouvoir et de faciliter le dépôt de plaintes pour enlèvements de migrants et d'améliorer la gestion et le contrôle des frontières.

En conclusion, le Ministre Blake Mora a encouragé les participants à ratifier les protocoles et les conventions de l'ONU dans le but d'arriver à un consensus entre et parmi les pays. Il a exprimé sa reconnaissance à la société civile et aux organisations internationales pour leur participation accrue à la quatrième réunion du FMMD. Il s'est montré convaincu qu'elles peuvent aider les gouvernements à créer les meilleures conditions d'une migration sécurisée, régulière et ordonnée, dans le respect et la protection des droits de l'homme des migrants dans le monde entier.

Il a ensuite procédé à l'ouverture officielle de la Quatrième réunion du FMMD.

5.2 L'espace commun

L'Espace commun est une nouvelle initiative de la présidence mexicaine pour faire de la séance plénière d'ouverture une réunion plus interactive entre un grand nombre de délégués de tous secteurs des gouvernements et de la société civile. Les deux panels de discussion de l'Espace commun ont eu lieu devant un public d'environ 800 représentants de gouvernements et de la société civile.

Avant le panel, le gouvernement mexicain avait expliqué les raisons d'être de l'Espace commun, du point de vue de la présidence en exercice. Le Président a appelé l'attention aux complexités des débats en matière de migration et le rôle prévu de l'Espace commun comme un des moyens pour les résoudre. Le FMMD doit relever le défi qui consiste à favoriser des discussions plus diverses ainsi qu'une plus grande transparence et à ouvrir le débat. Néanmoins, différents points de vue existent parmi les membres du Forum quant au degré souhaitable d'ouverture, de transparence et de pluralité dans les rapports avec la société civile. Ainsi, les objectifs de l'Espace commun étaient :

1. D'envoyer un message des gouvernements à la société civile indiquant qu'ils sont prêts à aller dans la voie de l'ouverture et de la transparence en ce qui concerne les complexités de la migration;
2. D'envoyer un message de la société civile aux gouvernements indiquant qu'elle est prête à apporter une contribution constructive au débat avec les gouvernements.

Chaque panel s'est déroulé de la même manière, autour d'un thème central, trois questions, posées par un modérateur, ont ouvert le débat et six représentants des gouvernements, de la société civile et des organisations internationales y ont participé.

Le thème du premier débat était « L'amélioration de la perception publique des migrants », dont le modérateur était l'ambassadeur Sergio Marchi, Agrégé supérieur de recherche, Centre international pour le commerce et le développement durable de Genève. Les membres du panel étaient :

- M^{me} Navanethem Pillay, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH);
- M. Khandker Mosharraf Hossain, Ministre du Travail du Bangladesh;
- M. Dirk Jaspers, Directeur du Centre de démographie latino-américain et des Caraïbes (CELADE);
- M^{me} Najla Chahda, Directrice du Centre des migrants de Caritas-Liban;
- M. Eric Schwartz, Secrétaire d'État adjoint, Bureau de la population, des réfugiés et de la migration, Département d'État des États-Unis;
- Dr Raúl Delgado Wise, Directeur de l'Unité universitaire d'études de développement, Université autonome de Zacatecas.

Dans son discours d'ouverture, le modérateur a indiqué qu'il était important d'insister sur l'obtention de manière correcte des faits qui forgent une bonne perception des migrants, car si l'histoire est fautive, l'avenir sera faussé. Au sujet du thème du FMMD 2010, il a mis l'accent sur l'importance de travailler ensemble pour obtenir les données factuelles exactes. Il a précisé que pour une bonne

gouvernance de la migration à tous les échelons, les politiciens et les décideurs ont besoin d'un public bien informé afin d'élaborer des lois et des règlements appropriés pour gérer la migration.

Le modérateur a posé trois questions aux membres du panel pour orienter ces derniers ainsi que le débat général : 1) Comment les institutions publiques et privées peuvent-elles contribuer ensemble à une meilleure compréhension et à une perception plus équilibrée des migrants et garantir un débat public plus pondéré sur la migration? 2) Pourquoi la perception du public relative à la migration est-elle importante pour le développement? 3) Quelles mesures les gouvernements et leurs partenaires de la société civile peuvent-ils prendre pour diminuer les perceptions négatives du public vis-à-vis des migrants?

Les membres du panel et les participants ont laissé voir une réelle préoccupation publique en matière de migration. Une étude Eurobaromètre a révélé que la migration est, pour les Européens, le deuxième sujet de préoccupation le plus pressant juste après la santé, mais avant le terrorisme. Aux États-Unis, les effets de la crise économique – saisies, pertes d'emploi, etc. – semblent créer une toile de fond angoissante par rapport à la migration. Il a néanmoins été suggéré qu'il ne s'agit pas simplement d'un problème Nord-Sud, car de nombreux pays du sud, accueillant des migrants, se heurtent à la même situation. De l'avis de tous, de nombreuses sociétés ont peu de respect pour les migrants (comme les travailleurs domestiques), ou/et reçoivent surtout une information erronée.

Un certain nombre d'approches et de solutions ont été évoquées en vue de résoudre ce problème de la perception négative des migrants. Les membres du panel ont proposé un cadre analytique intégral qui examine les liens entre la migration et le développement en incluant les droits de l'homme, en insistant sur les contributions apportées par les migrants à leurs pays d'origine et de destination, aux facteurs entrant dans les coûts de la migration aux pays d'origine et en étudiant les répercussions de la migration sur les migrants et leurs familles, et qui envisage les causes profondes de la migration.

En outre il a été suggéré que le rôle du leadership est crucial pour donner le ton. Et le chef de file doit en particulier canaliser les craintes et les angoisses vers des valeurs de cohésion sociale, politique, économique et culturelle. Le leadership doit mettre l'accent sur la contribution des migrants à la société (tant dans le pays d'accueil que dans le pays d'origine). Fondée sur des principes, l'opposition aux tentatives de créer des divisions qui nuisent aux migrants, constitue tant bien un rôle fondamental du leadership, de même que la responsabilité de s'exprimer franchement et de manière transparente. Les leaders doivent aussi éviter de criminaliser les migrants en situation irrégulière qui, pour la plupart, sont à la recherche d'une vie meilleure.

Les dirigeants doivent souligner les coûts qu'implique le fait de conserver dans l'ombre les migrants en situation irrégulière – en terme du potentiel d'exploitation et d'abus de leurs droits fondamentaux d'êtres humains ainsi que de la concurrence déloyale. Ils doivent aussi faire preuve de capacité à gérer les questions complexes relatives à la migration, notamment la mise en application des règles. Les leaders nationaux et fédéraux ont la responsabilité de donner aux autorités locales les ressources leur permettant de fournir des services essentiels en vue d'une intégration efficace des migrants dans les communautés locales.

D'autres éléments de solutions à cette perception négative des migrants sont ressortis du débat, comme améliorer les données, l'information, l'éducation et la communication. Quelques membres du panel ont mentionné la nécessité d'obtenir de nouveaux indicateurs. L'information relative à la participation des migrants aux sociétés, ainsi que les succès des migrants, vient s'ajouter à la panoplie de données pour lutter contre les idées erronées. Un exemple a été donné : les Mexicains aux États-Unis contribuent pour plus de 80 milliards de dollars US en cotisations de soins de santé et de sécurité sociale, ce qui dépasse ce que le gouvernement américain dépense pour les Mexicains.

On a souligné les programmes et les campagnes d'éducation afin de lutter contre le racisme et la xénophobie. Néanmoins on a noté que ces programmes peuvent s'avérer non-efficaces devant les angoisses profondément ancrées chez ceux qui ont été le plus touchés par la crise économique. On a besoin aussi, comme cela a été suggéré, de réformes plus profondes pour relever ces défis économiques et apporter une solution aux déséquilibres mondiaux entre pays développés et en développement.

Les médias ont un rôle crucial à jouer pour attaquer les préjugés, en matière d'éducation publique et de sensibilisation. Des exemples d'utilisation efficace des médias ont été mis en exergue : aux Philippines, les *telenovelas* dans lesquelles apparaissent des migrants, ainsi qu'une campagne de presse au Liban en vue d'informer le public des droits des travailleurs domestiques migrants. On a noté que les médias peuvent également aider à éduquer les migrants au sujet de leurs droits.

Certains ont estimé que les États devraient respecter leurs obligations internationales, tandis que d'autres pensaient que la ratification de la Convention de 1990 sur la protection des migrants et de leurs familles pourrait aller vers une solution du problème de la perception négative des migrants. D'autres encore ont souligné l'importance de politiques efficaces d'intégration et d'un bon enseignement des langues, par exemple, ce qui vient étayer ce qui a été dit du rôle du leadership national qui doit garantir aux autorités locales les ressources afin de permettre une intégration solide.

Les intérêts divergents des pays d'origine et de destination sont à la base des différentes perceptions et exigent la poursuite du dialogue, comme celui au sein de l'Espace commun.

Enfin, le slogan « rien au sujet des migrants sans les migrants » a été proposé pour souligner qu'il est essentiel d'engager les migrants eux-mêmes dans tous les efforts en vue d'améliorer l'idée que le public se fait des migrants.

Le modérateur du deuxième panel de l'Espace commun, « La migration pour le développement humain – mettre en valeur les partenariats », était le Dr René Zenteno, Vice-Ministre de la Population, de la Migration et des Affaires religieuses du ministère de l'Intérieur du Mexique. Les six membres du panel étaient :

- M^{me} Lorena Escudero, Ministre, Ministère national pour les migrants, Équateur
- M. Stefano Manservigi, Directeur général des Affaires internes à la Commission Européenne
- M^{me} Mebrat Beyene, Directrice générale des expatriés au ministère des Affaires étrangères d'Éthiopie

- M. Colin Rajah, Coordinateur du Programme international des droits des migrants du Réseau national pour les droits des immigrants et des réfugiés (NNIRR), Migrant Rights International
- M. William Lacy Swing, Directeur général, Organisation internationale pour les migrations
- M. Emilio Álvarez Icaza Longoria, ancien Président de la Commission des droits de l'homme de Mexico et Président honoraire des Journées de la Société civile du FMMD

Le débat a été amorcé autour de trois questions : 1) Comment les partenariats public-privé sur la migration peuvent-ils aider au développement humain? 2) Comment les partenariats public-privé pour le développement peuvent-ils être utiles à la migration? 3) Quel rôle l'ONU, d'autres organisations internationales d'experts et la société civile peuvent-ils jouer afin de consolider des partenariats afin d'accroître les avantages de la migration pour le développement humain?

Les membres du panel et les participants ont réfléchi à la nature de la migration – la plus ancienne stratégie de réduction de la pauvreté de l'humanité, comme l'a décrite un des membres du panel (un autre a remarqué que nous sommes tous des migrants de l'Afrique de l'Est). Le 21^{ème} siècle pourrait fort bien être le siècle de la migration, avec d'importantes conséquences sur la situation des États-nation. La mobilité humaine représente aujourd'hui une force imparable. Nous sommes les témoins d'une forme fondamentalement différente de mobilité humaine qui contraste avec le mode classique de migration, selon lequel le migrant pauvre laisse tout derrière lui, pour un nouveau départ. Et, selon cette thèse, une approche verticale du bas vers le haut pour améliorer le « côté obscur de la mondialisation » est en cours, constituant ainsi un projet plus personnel. Dans cette forme de mobilité, les personnes se déplacent, mais n'abandonnent ni leur culture ni leur famille, et ceci exige de nouvelles formes d'intégration qui réclament plus d'assimilation.

Les membres du panel ont évoqué une image de la migration, décidée en connaissance de cause, libre et volontaire, qui protège les migrants en transit, et qui accueille les migrants comme des égaux à leur destination. Cet image est fondée sur une idée de citoyenneté universelle, symbolisée par un passeport universel élaboré en Amérique du Sud et porté par de nombreuses personnes en signe de solidarité avec les migrants (renforçant ainsi le message « nous sommes tous des migrants »).

Lors du débat, une approche a été mentionnée, qui correspond aux enjeux de la migration moderne. Une pareille approche serait centrée sur le migrant, considéré comme un citoyen migrant et pas simplement comme un migrant; qui a pour principe fondamental l'égalité; et les migrants ne seraient pas des instruments, mais ils seraient appréciés pour leur participation aux sociétés d'origine et d'accueil. La proposition prévoyait aussi que les droits de l'homme – le droit à ne pas migrer (c'est-à-dire le droit au développement *in situ*), le droit de retour et les droits des migrants – indépendamment de leur statut – soient inscrits au cœur de cette approche.

On a souligné combien il était important de résoudre les déséquilibres structurels entre les nations les plus riches et les plus pauvres.

Un appel a été lancé en vue de trouver une nouvelle forme de gouvernance mondiale allant de pair avec cette nouvelle mobilité, qui reflète de manière appropriée la complexité des flux migratoires de notre époque et qui crée un ensemble de règles respectées par tous les acteurs. Une approche globale est nécessaire – intégrée dans tous les domaines du gouvernement et de la société. En même temps, des suggestions ont été faites pour que cette approche équilibre le droit de l'État à protéger sa souveraineté nationale et le droit des individus à émigrer à la recherche d'un meilleur avenir. Certains ont souligné le fait que les États doivent adopter les traités existants sur la protection des migrants, tandis qu'un participant indiquait la nécessité de revoir les conventions de l'ONU qui n'ont été ratifiées que par quelques États.

Dans le cadre de la migration pour le développement humain, différents types de partenariats ont été identifiés, mais on a fait remarquer que défendre ces partenariats – ce qui n'est pas toujours évident – est pourtant essentiel. Néanmoins, le défi que représente le mouvement d'un milliard de personnes sur la planète à tout moment donné, un quart d'entre elles correspondant à des migrants internationaux et le reste à des migrants internes, n'est pas un défi qu'une partie puisse relever à elle seule.

L'importance des partenariats entre pays d'origine, de transit et de destination des migrants a été soulignée. On a insisté sur les partenariats entre migrants/diasporas et leurs pays/communautés d'origine qui ont la possibilité de produire des résultats en matière de développement. L'exemple de l'Éthiopie a été cité : les associations de villes d'origine à l'étranger, aident à construire des cliniques, des écoles, des bibliothèques, etc. et le gouvernement fournit le personnel.

Les partenariats régionaux ont aussi été considérés comme essentiels, par exemple les processus consultatifs régionaux, même s'il existe des lacunes que les États se doivent de combler, en Afrique Centrale, en Asie Centrale et dans les Caraïbes. On a également mis l'accent sur les partenariats bilatéraux. D'aucuns ont décrit la société civile comme le « canari dans la mine de charbon » – suffisamment proche de la base pour détecter rapidement les problèmes et les résoudre, afin que les États puissent ensuite les réexaminer et réagir selon les besoins.

Des partenariats public-privé on a souligné qu'ils avaient la possibilité d'ajouter de la valeur à chaque étape du cycle de vie de la migration. Lorsqu'il est décidé de faire évoluer le partenariat vers un investissement dans la formation, la diffusion d'information et le recrutement sont importants. La Moldavie a été citée en exemple, dans le contexte des partenariats de mobilité de l'UE, qui se chargent de la formation à l'intérieur du pays, de la création de compétences et de l'organisation de foires aux emplois. D'autres partenariats jouent aussi un rôle important comme ceux qui font appliquer des règles éthiques de recrutement afin de limiter les problèmes de la fuite de cerveaux ou du gaspillage de cerveaux. Dès lors qu'une personne arrive dans un pays donné, les partenariats qui permettent de réduire les coûts des envois de fonds peuvent ajouter de la valeur. Et si la personne décide de se déplacer encore, souvent pour revenir chez elle, les partenariats qui favorisent une bonne réinsertion sont alors importants (par ex. pour aider le migrant de retour à installer une affaire). Les partenariats à échelon local sont également très utiles à chaque étape du cycle de vie de la migration.

On a mis l'accent sur plusieurs lacunes en matière de connaissances exigées pour faciliter des prises de décisions politiques fondées sur les faits : équilibrer

l'offre et la demande sur les marchés internationaux du travail, éviter les goulots d'étranglement, là où les investissements sont nécessaires dans l'éducation et d'autres conditions concrètes nécessaires pour la cohérence politique.

Enfin, on a fait remarquer que le FMMD concrétise le souhait des États d'élaborer des formes innovantes de gouvernance pour accompagner cette nouvelle ère de la mobilité humaine. Néanmoins les Journées de la Société civile pourraient être encore renforcées si l'on diffusait plus largement les conclusions de leurs réunions. Les participants ont exprimé le vœu de continuer les Journées de la société civile pendant la présidence suisse de 2011 et au-delà.

6. Sessions des tables rondes

6.1 Table ronde 1 : Partenariats pour la migration et le développement humain : prospérité partagée – responsabilité partagée (Coordinateur Dr. Jorge Durand)¹⁰

Le thème de la migration irrégulière, avec ses deux différents axes de débat et d'analyse – partenariats pour une migration plus régulière et plus protégée (TR 1.1) et stratégies conjointes afin d'aborder la migration clandestine (TR 1.2) – a été le sujet clé de la quatrième réunion du FMMD. Dans le contexte du document de référence présenté par le États-Unis, l'accent était mis sur le développement humain, la prospérité partagée et la responsabilité partagée. Sur cette base un débat ouvert, direct et franc sur la migration irrégulière et sur les partenariats pour une migration régulière et protégée s'est déroulé.

Les différents points de vue et opinions ont enrichi le débat sur une réalité qui, jusque là, n'était examinée que de manière indirecte aux réunions antérieures du FMMD. Des délégués de différents pays ont présenté un éventail de négociations, de partenariats et d'arrangements entre pays et parties prenantes du processus de migration, démontrant combien il est possible de travailler ensemble et de rechercher des solutions, sources de développement pour les pays d'origine, de transit et d'accueil.

RT 1.1 : Partenariats pour une migration plus régulière et plus protégée (Coprésidents : Brésil et États-Unis)

Les participants ont examiné la manière dont les partenariats peuvent être construits afin de garantir que la migration ait lieu de façon sûre et régulière, et comment une migration ordonnée et sécurisée est liée à une maximalisation des avantages pour le développement des pays d'origine et de destination. En outre, cette réunion a permis d'échanger des exemples de meilleures pratiques de partenariats pour une prospérité et une responsabilité partagées entre toutes les parties prenantes.

Principales observations et conclusions

¹⁰ Ce rapport a également été possible grâce à l'aide des rapporteurs de la Table ronde, M. Manuel Imson, M. Paulo Cavaleri et M^{me} Dominique Mineur et la prise de note de M^{me} Eugenia Lujan, M. Juan Carlos Narvaez et M^{me} Karina Velasco.

Les participants ont souligné qu'une migration régulière, ordonnée et sécurisée est cruciale pour un développement économique durable. Ils ont également convenu qu'il est essentiel de favoriser une migration régulière dans le respect des droits de l'homme, et d'amplifier les effets sur le développement (tant économiques que sociaux) des migrants, grâce à des partenariats efficaces entre les gouvernements, les diasporas, la société civile et le secteur privé.

De nombreux participants ont fait remarquer que la migration régulière doit être encouragée, notamment par le biais des accords et des partenariats bilatéraux, régionaux et multilatéraux. Cette approche est cruciale pour prévenir la traite et l'exploitation des migrants. Tous sont tombés d'accord pour dire que les droits de l'homme de tous les migrants, en situation régulière ou non, doivent être respectés.

D'aucuns ont suggéré que les pays d'origine devraient fournir aux migrants potentiels des renseignements sur les possibilités d'emploi sur leurs marchés du travail, et leur offrir une description précise des conditions de travail et de la réglementation d'entrée. En outre on a souligné qu'il devrait y avoir une cohérence entre les demandes des marchés du travail dans les pays d'origine et les visas accordés chaque année tant pour les migrants hautement qualifiés que pour les peu qualifiés.

Certains délégués ont mis l'accent sur l'importance de la régularisation des migrants en situation irrégulière dans les pays de destination. On a souligné que ces migrants irréguliers représentent, en effet, l'un des groupes les plus vulnérables et leur statut migratoire fait d'eux une cible de choix de la traite de personnes et d'autres formes d'exploitation. Des voix se sont élevées contre le fait de considérer un être humain comme « irrégulier » et, par conséquent, en faveur des lois qui ne font pas des migrants irréguliers des criminels. Il est important et nécessaire de diffuser les connaissances à tous les niveaux afin de lutter contre les idées erronées ou trompeuses que l'on se fait de la migration et des migrants. Ceci bénéficierait aux pays d'origine, de transit et d'accueil et surtout aux migrants et à leurs familles.

D'une manière générale, les participants étaient de l'avis que la migration est inhérente à la nature humaine et que la *géographie* (voisinage et relations régionales) et une *histoire commune* (culture, langue et tradition) peuvent encourager des partenariats solides entre les pays, dont la migration peut être une question clé. Les participants ont reconnu que les partenariats étaient avantageux pour les pays d'origine, de transit et de destination, tout comme pour les migrants eux-mêmes. Ils peuvent aider à réduire les coûts associés à la sensibilisation de la diaspora et accroître les possibilités de réussir à augmenter les effets positifs de la migration sur le développement de manière intégrale et durable. Il est possible de mettre en œuvre des partenariats pour une migration plus régulière et plus protégée de plusieurs façons, que ce soit à l'échelon mondial, régional, intra-régional ou multilatéral. Les partenariats à multi-parties prenantes qui réunissent toute une gamme de parties concernées sont essentiels.

Concernant les *partenariats réussis*, les caractéristiques suivantes ont été énoncées pendant cette séance :

1. L'importance de la responsabilité partagée et de la cohérence institutionnelle;
2. La nécessité d'équilibrer les intérêts des pays en matière migratoire;

3. L'intérêt de procéder à un exercice de renforcement de la confiance entre les parties;

4. La nécessité d'être conscient du fait que les partenariats sont un engagement à long terme des deux parties et que cela inclut un investissement en ressources financières et de personnel; et

5. L'importance de construire des partenariats de manière globale autour d'une gamme de thèmes migratoires.

En outre, plusieurs exemples de *meilleures pratiques* ont été avancés :

- Les *États-Unis* possède des partenariats avec la Moldavie et la Géorgie en vue d'offrir des mécanismes plus efficaces de légalisation de la résidence de travailleurs migrants. Dans le domaine de la lutte contre la migration irrégulière, la police allemande a collaboré avec la police des frontières de Moldavie afin de consolider leur stratégie de contrôle frontalier et en matière de formation de base;
- Le *Brésil* a coopéré, l'année dernière, plus efficacement aux questions de migration avec ses voisins, l'Argentine, le Paraguay et le Chili. Par exemple : l'*Acuerdo Mercosur de Residencia* (Accord de résidence du Mercosur) entre le Chili et le Brésil. Il existe maintenant des mécanismes plus flexibles de naturalisation et de voyage (conditions liées au passeport) entre les membres du Mercosur. Il existe aussi plusieurs partenariats entre les ONG (la société civile) et le gouvernement du Brésil, qui ont joué un rôle décisif dans les efforts de régularisation des flux migratoires. Un Conseil de représentants brésiliens à l'étranger vient d'être créé pour représenter la diaspora et établir des contacts avec le gouvernement brésilien. Enfin, un autre partenariat important a été créé par le ministère des Affaires Étrangères, qui organise une conférence internationale de la diaspora afin d'offrir un forum de débat sur les questions liées à la migration;
- Le *Royaume-Uni* a un programme qui vise à garantir que les travailleurs hautement qualifiés qui viennent au Royaume Uni soient engagés à des postes professionnels correspondant à leur qualification et qu'ils ne soient pas rétrogradés au niveau de main-d'œuvre moins qualifiée.. La collaboration a surtout eu lieu récemment avec le Nigeria le Ghana pour sensibiliser la diaspora et pour régulariser les flux migratoires et rendre les migrants moins vulnérables au trafic ou à la traite des personnes;
- Le *Bélarus* vient de mettre en place un centre anti-trafic qui offre des campagnes d'éducation et de sensibilisation du public. Le Belarus crée aussi des partenariats avec de différentes organisations dans le domaine de la migration, y compris le HCNUR et d'autres;
- Le *Mali* a un accord avec la États-Unis qui permet de prendre en compte tous les aspects de la migration, y compris l'intégration. Il existe un programme en vue d'augmenter le facteur « gain de cerveaux » pour les universités au Mali et un programme qui permet aux migrants en États-Unis d'envoyer facilement des fonds au Mali. Un accord avec l'États-Unis autorise les travailleurs maliens à travailler dans le secteur agricole espagnol de manière régulière.

Résultats et recommandations

1. Créer une *carte interactive de la migration* pour aider les participants à préparer les débats sur la migration, et à mettre au point des bases de données sur les flux migratoires afin de produire des renseignements objectifs et fiables à utiliser dans la mise en œuvre des politiques pour la migration et le développement.
2. Que tous les pays mettent en application les conventions internationales pertinentes.
3. Promouvoir des programmes en vue de donner aux émigrants potentiels une information utile afin qu'ils soient en mesure de prendre des décisions en connaissance de cause et d'éviter ainsi des expériences néfastes de migration.
4. *La fuite des cerveaux* est un des problèmes que les partenariats doivent résoudre. Mais *le gain de cerveaux* et *le transfert de connaissances* se produisent également grâce à la migration et devraient être amplifiés pour le développement.
5. Promouvoir la création d'emplois dans les pays d'origine afin d'encourager la migration circulaire et de retour.
6. Les pays d'origine et d'accueil devraient éviter la *criminalisation* des migrants; et il est essentiel que, tant dans les pays d'origine que dans ceux d'accueil, la diffusion des connaissances soit facilitée à tous les niveaux afin de lutter contre les idées fausses ou les perceptions biaisées de la migration et des migrants. En même temps, les migrants eux-mêmes doivent être informés des enjeux de la migration.
7. Les pays doivent mettre au point une politique intégrale et des programmes en vue du *retour des migrants*, à la fois dans les cas de retour volontaire ou forcé, et il est important que les pays d'origine et de d'accueil y œuvrent ensemble.
8. En résumé, à partir de la grande variété de partenariats bilatéraux et régionaux débattus à la Table ronde, il est recommandé que la *Plate-forme pour les partenariats* soit utilisée comme un instrument d'échanges des pratiques exemplaires.

TR session 1.2 : stratégies conjointes d'aborder la migration irrégulière (Coprésidents : Équateur et Pays-Bas)

Cette session a été axée sur trois débats principaux : effets, causes et solutions de la migration irrégulière. La Table ronde a plus particulièrement examiné les stratégies afin d'améliorer la perception des migrants dans les pays d'origine, de transit et d'accueil; les mécanismes pour protéger les droits et les accès aux services sociaux des migrants en situation irrégulière; les causes de la migration irrégulière; les instruments permettant de rechercher des solutions à la migration irrégulière et les exemples des meilleurs pratiques en la matière.

Principales observations et conclusions

Le débat a été varié et utile, surtout si l'on considère les complexités et les controverses inhérentes à ce sujet. On a débattu plusieurs aspects des migrations clandestines, au-delà du contrôle aux frontières et des déportations en tant que seule solution du problème, comme la nécessité d'identifier de nouvelles solutions, y compris *plus de voies régulières de migration, des mesures de prévention, de protection* et l'importance de sauvegarder la souveraineté de chaque État et son droit à décider de ses propres politiques de migration.

Plusieurs délégations ont souligné l'importance des stratégies conjointes, tant bilatérales que multilatérales, afin de prendre en main la question de la migration irrégulière dans le cadre de la responsabilité partagée par les pays d'origine, de transit et d'accueil. La criminalisation des migrants irréguliers les place dans une position extrêmement vulnérable. Il faut absolument surmonter les défis actuels de racisme, de xénophobie et de discrimination, ainsi que d'autres pièges du débat public. Les coprésidents et les membres de l'équipe de la table ronde ont mis l'accent sur la nécessité de s'attacher plus aux droits de l'homme des migrants irréguliers, tout en n'oubliant pas les aspects négatifs du phénomène, comme le trafic et la traite d'êtres humains.

Certaines délégations ont mis l'accent sur la pression exercée sur les systèmes de protection sociale en raison des services prêtés aux migrants clandestins. Néanmoins, d'autres délégations ont insisté sur le fait que l'accès à ces prestations est un élément essentiel de la sauvegarde des droits de l'homme des migrants, qui ne devrait pas être lié à des conditions économiques.

Un consensus s'est dégagé autour de l'idée que la migration est inhérente à la nature humaine et qu'il s'agit d'un *phénomène historique* qui a touché et continuera de toucher économiquement, socialement et culturellement la plupart des pays; nous sommes donc tous concernés par cette question.

Pour ce qui est de la *perception du public*, les participants ont souligné la nécessité d'une bonne communication et de campagnes de sensibilisation entre les pays d'origine, de transit et de d'accueil si l'on souhaite apporter une solution aux problèmes de discrimination et de xénophobie; ce sont également des outils utiles pour diminuer les risques et la vulnérabilité des migrants.

Une nécessité largement reconnue est de *renforcer la protection des droits de l'homme des migrants irréguliers* : plus ils seront criminalisés, plus ils deviendront vulnérables. Dans cette même ligne de pensée, certains participants ont mentionné la régularisation des migrants en situation irrégulière comme l'instrument principal de lutte contre la vulnérabilité. Un large consensus indique que ni les déportations, ni la criminalisation ne sont des solutions. Certains participants ont aussi précisé que les données disponibles sur les migrants clandestins ne donnent aucune base pour la criminalisation dont ils souffrent souvent.

Les participants ont reconnu que l'absence de développement dans les pays d'origine est l'une des causes de la migration irrégulière. En conséquence de nombreux délégués ont également souligné l'importance d'un développement durable dans le pays d'origine, y compris des conditions de travail dignes, pour donner aux personnes le droit de NE PAS émigrer. Il est également essentiel de supprimer les déséquilibres économiques entre les pays.

Sur la *migration clandestine*, les participants n'ont cessé de répéter qu'il faut la régulariser. À part de la régularisation, d'autres instruments ont été cités, comme la nécessité de nouveaux régimes migratoires comme ceux qui existent à l'échelon régional dans de nombreux pays de monde. De même, il faut absolument qu'il y ait plus de voies ouvertes à la migration régulière, notamment pour les migrants peu qualifiés, qui sont le plus enclins à la migration irrégulière. Sur ce point, on a avancé que les programmes de migration temporaire ou circulaire peuvent être de bonnes pratiques, à condition qu'ils offrent une juste protection des droits de l'homme et qu'ils fournissent un moyen d'obtenir une résidence permanente et la citoyenneté. Néanmoins, tous les participants n'étaient pas d'accord pour dire que la régularisation était la solution à la migration irrégulière.

Les propositions d'une *réponse à la migration irrégulière* doivent inclure les éléments suivants :

1. *Prévention* (informer les personnes des risques encourus lors d'une migration irrégulière);
2. *Protection* (les personnes nécessitant une protection humanitaire devraient la recevoir dans le pays d'accueil et tout au long de leur trajet);
3. *Intégration et réintégration*; et
4. *Poursuites judiciaires* (des criminels qui exploitent la situation vulnérable des migrants).

Quant aux *meilleures pratiques exemplaires actuelles*, les pratiques suivantes ont été mentionnées :

- En Afrique de l'Est, le États-Unis est en cours de réalisation d'un « feuilleton mélo » dont l'histoire inclut un passage sur les centres de visa et souligne les dangers du recours à des trafiquants ou à des passeurs pour entrer illégalement au États-Unis;
- Aux États-Unis, il existe un programme qui fournit des visas spéciaux aux victimes de traite de personnes, prêtes à collaborer à la poursuite de leurs trafiquants;
- La Russie a conclu un accord avec 9 pays, qui a permis de créer une commission mixte afin d'offrir un forum de discussion sur les questions relatives à la migration irrégulière. Ces pays travaillent aussi avec leurs voisins à la prévention de la traite des personnes. L'un de leurs efforts conjoints est une campagne publique de sensibilisation à la prévention de la traite des personnes;
- Le gouvernement du Chili a récemment promulgué des lois afin de régulariser les péruviens qui vivent au Chili;
- Le gouvernement moldave met en œuvre un programme complexe et multidimensionnel en vue de consolider la capacité nationale des autorités publiques dans les questions de migration clandestine et de trafic, afin de renforcer la capacité de gestion des frontières pour lutter contre le trafic et la contrebande (en collaboration avec la patrouille frontalière ukrainienne), et de favoriser le partage d'information, à l'intérieur et à l'extérieur. La Moldavie a également mis au point plusieurs mécanismes en vue de garantir la protection des citoyens moldaves à l'étranger, y compris le système d'orientation

nationale » pour les groupes vulnérables comme les victimes de trafic et les mineurs non accompagnés;

- Le Liban a récemment élaboré un projet de loi afin de lutter contre la traite des personnes qui sera présenté au Congrès

Résultats et recommandations

1. Les gouvernements doivent continuer de débattre les différents enjeux et aspects de cette question lors de réunions futures du Forum. Il a été suggéré que la migration irrégulière reste à l'ordre du jour du Forum mondial et d'autres conférences internationales à venir.
2. Les gouvernements pourraient envisager des programmes de migration temporaire ou circulaire, à condition qu'ils offrent une juste protection des droits de l'homme et qu'ils fournissent un moyen d'obtenir une résidence permanente et la citoyenneté.
3. Des mécanismes conjoints de coopération internationale à l'échelon multilatéral, régional et bilatéral devraient être créés afin de réduire la migration clandestine. Ils devraient être fondés sur le principe de la responsabilité partagée entre les pays d'origine, de transit et de destination, et devraient inclure entre autres des échanges d'information sur la traite des personnes et le trafic.
4. Les gouvernements doivent garder à l'esprit le droit à NE PAS migrer. Pour aborder ce problème, il faut plus de données empiriques et plus de ressources.
5. Le respect des droits universels des migrants, indépendamment de leur statut, est un principe absolu et incontournable.
6. Les gouvernements doivent aussi se souvenir que les leaders nationaux doivent absolument encadrer le débat public en mettant l'accent sur la contribution positive des migrants en situation régulière ou non, aux sociétés qui les accueillent.
7. Les gouvernements doivent poursuivre en justice les organisations criminelles impliquées dans le trafic et la traite des personnes, grâce à des efforts conjoints entre plusieurs acteurs locaux et internationaux.
8. Les gouvernements doivent combler le fossé de la coordination et de la coopération entre les pays d'origine, de transit et d'accueil. Nous devons également rechercher la coopération en matière d'échange d'information, à l'intérieur et à l'étranger.
9. Les gouvernements doivent porter davantage leur attention sur la migration irrégulière en accordant une priorité à la protection des groupes les plus vulnérables, à savoir les migrants irréguliers, les victimes de trafic d'êtres humains, les femmes et les enfants non-accompagnés.

10. De campagnes de communication et de sensibilisation doivent être menées dans le but de consolider l'échange d'information tant dans les pays d'origine, que de transit et d'accueil.

6.2. Table ronde 2 : Mobilité humaine et développement humain¹¹

(Coordinatrice Dre. Irena Omelaniuk)

Cette table ronde a exploré les politiques stratégiques en vue d'améliorer l'accès aux formes régulières de migration, et aux services de sécurité sociale (y compris à la santé), qui soient en mesure de renforcer les perspectives de développement personnel des migrants et de leurs familles et d'améliorer leurs résultats. Les questions de sexospécificité et de famille ont également été intégrées au sein du FMMD, comme deux nouvelles perspectives analytiques à partir desquelles on peut étudier le potentiel de développement humain et les impacts de la migration, à l'étranger et dans le pays d'origine. Les choix politiques ont été examinés dans le cas des migrations à court et à plus long terme, notamment en matière de mobilité temporaire et circulaire du travail, lorsque les migrants sont le plus vulnérables.

Les débats ont été enrichis par les études demandées par le Groupe de travail ad hoc sur la protection et l'habilitation des migrants pour le développement, sur les prêts à taux réduits pour les migrants¹² et sur les possibilités de sécurité sociale pour les travailleurs migrants temporaires ou en migration circulaire¹³. Des leçons ont été tirées à partir des programmes pilotes en cours sur les travailleurs migrants, comme l'accord sur la migration circulaire entre Maurice et la France, et le programme de travailleurs étrangers entre les Émirats Arabes Unis et le Bangladesh, l'Inde et les Philippines. Le débat a été enrichi des efforts conjoints de l'UNIFEM (qui fait partie d'ONU Femme) et de l'OIM¹⁴, et des consultations préparatoires organisées par l'UNIFEM et le gouvernement mexicain (voir plus bas TR 2.2).

TR Session 2.1 : Réduction des coûts de la migration et optimisation du développement humain

(Coprésidents : Sri Lanka; Suède; Émirats Arabes Unis)

Lors de cette session, trois questions ont été examinées en rapport avec : le maintien le plus bas possible des dépenses des migrants, l'accès des migrants à la sécurité sociale et à la santé ainsi que d'autres politiques qui influent sur les coûts de la migration et la capacité des personnes à choisir de migrer et de circuler.

¹¹ Ce chapitre est fondé sur les rapports de MM. Johan Fick, Afrique du Sud (TR 2.1), et Vaheh Gevorgyan, Arménie (TR 2.2), rapporteurs des sessions des Tables rondes, et sur la prise de notes des procès-verbalistes, Dr. Juan Carlos Calleros, Centre pour les études de migration, Mexique, M. Aaron Terrazas, MPI Washington, et du Coordinateur de la TR.

¹² Philip Martin, « Reducing the Cost Burden for Migrant Workers: A Market-based Approach », 30 about 2009.

¹³ Robert Holzmann et Yann Pouget, « Social Protection for Temporary Migrant Workers: Conceptual Framework, Country Inventory, Assessment and Guidance », une étude préparée pour le Forum mondial pour la migration et le développement par la Banque mondiale et le Centre de Marseille pour l'intégration en Méditerranée, Marseille, 27 octobre 2010.

¹⁴ Voir annexe du document de référence de la RT 2.2 sur les chaînes mondiales des soins.

Principales observations et conclusions

a) Comment les gouvernements peuvent-ils garantir que les recruteurs et d'autres intermédiaires maintiennent au plus bas les dépenses des migrants?

Des coûts initiaux de migration élevés (ex. pour le recrutement de main d'œuvre) peuvent avoir des conséquences à effet prolongé sur la façon dont les personnes migrent et sur le résultat de leur mobilité sur le développement. Les pays d'origine et d'accueil doivent se pencher ensemble sur cette question, en coopération avec le secteur privé et d'autres parties prenantes. Les seuls efforts à l'échelon national sont rarement suffisants.

Les participants ont convenu que l'*information aux migrants* est une première étape vers l'abaissement des coûts, puisqu'elle leur permet de négocier avec les recruteurs et d'autres intermédiaires, dans une position de départ plus affirmée. Aux Philippines, des guichets uniques offrant des services initiaux (information, passeports, services médicaux, émission de visa, contrats, etc.) disponibles pour les émigrants potentiels aux Philippines et en Thaïlande sont des outils efficaces. L'Indonésie a décentralisé ses guichets uniques à l'échelon des provinces afin de permettre aux migrants d'économiser sur les frais coûteux de transport. Le Chili a créé un service administratif de passeports et cartes d'identité peu coûteux dans 120 Consulats dans le monde, afin de faciliter le retour des migrants chiliens. Les limites légales des honoraires fixées aux Philippines et en Indonésie, protègent aussi les migrants contre d'éventuelles extorsions de la part d'agences de recrutement peu scrupuleuses.

Il reste une question : comment les gouvernements peuvent-ils financer de tels programmes et de tels services aux migrants? Certains en assument les coûts directement; d'autres partagent les coûts avec d'autres acteurs et d'autres encore utilisent la TI afin de baisser les coûts.

Des programmes de *prêts à faible intérêt* pour les migrants constituent aussi une manière efficace de réduire les coûts. Au Sri Lanka, trois banques publiques offrent de tels prêts dans le double but d'alléger le poids des frais des migrants et d'encourager les envois de fonds par l'intermédiaire des banques. Le taux de remboursements est généralement élevé, sauf si les migrants ne sont pas payés à temps. Les banques commerciales sont également encouragées à proposer ces programmes. L'Indonésie offre aussi à ses émigrants des régimes de prêts à faible taux dans les banques publiques; et le Bangladesh vient de créer une Expatriate Welfare Bank (Banque pour le bien-être des expatriés) pour offrir des prêts au collatéral-libre aux migrants et aux rapatriés. Tous ces programmes présentent divers degrés de succès ou d'échec; le principal problème étant l'absence de garanties de remboursement.

Réglementer les intermédiaires, tels que les recruteurs, semble être un autre domaine dans lequel les gouvernements doivent jouer un rôle plus énergique. Deux façons de le réaliser sont possibles : a) un registre national des agences certifiées et brevetées, et b) une combinaison équilibrée des contrôles (par ex. la certification, ou encore des tarifs normalisés et limités, tels que l'Italie, l'Espagne ou les Philippines les ont fixés) et des mesures incitatives (comme des listes préférentielles d'agences exemplaires, ou encore en allouant aux entreprises sérieuses des quotas de sortie)¹⁵.

¹⁵ On a fait remarquer qu'une trop grande confiance en les contrôles peut mener à plus de

Pour rationaliser l'admission de personnes hautement qualifiées, la Russie vise à contrôler mieux le recrutement par le moyen des centres intégraux de recrutement/formation/soins médicaux dans les pays d'origine. On peut citer d'autres bonnes pratiques comme l'autoréglementation des agences par le biais de l'appartenance à de plus importantes associations professionnelles, qui peuvent engager leurs membres de ne pas percevoir de tarifs ou bien des tarifs réduits; et les codes de conduite.

Le secteur privé pourrait également jouer un rôle constructif en vérifiant la validité des contrats avant le départ des migrants, et en assurant le suivi du comportement de l'employeur à l'étranger. Dans un marché lucratif mondial du travail, dans lequel existent de gros intérêts acquis, la réglementation des agences de recrutement exige une étroite collaboration transfrontalière.

Les accords bilatéraux temporaires ou circulaires de migration directement entre ministères et employeurs, avec ou sans intermédiaires, sont considérés comme des cadres efficaces de protection des migrants qui permettent de maintenir au plus bas les coûts de la migration. Les programmes bilatéraux entre Maurice, la France et le Canada ou encore entre le Mexique et le Canada, ainsi que le système de permis de travail prévu et organisé par les gouvernements entre les pays d'Asie et la Corée (qui a diminué d'un tiers les coûts de la migration) offrent des modèles faisables.

Les Émirats Arabes Unis envisagent de tester les schémas de prêts à taux réduit dans leur programme pilote de migration temporaire avec les pays d'Asie; et de tirer parti des leçons qui pourraient en être tirées pour le FMMD. Les Émirats Arabes Unis et la Suisse coorganisent un *atelier international sur l'industrie du recrutement des migrants, à Dubaï, en janvier 2011*.

b) Garantir que les migrants aient accès aux prestations sociales

La santé des migrants a été examinée comme une caractéristique clé de l'habilitation et de la protection des migrants, surtout des femmes et des enfants¹⁶. L'accès des migrants à la santé est possible, de plusieurs façons dans le cadre de la couverture universelle des pays d'accueil, par le biais de la coopération bilatérale ou multilatérale entre les pays et à l'aide de programmes spéciaux pour les migrants en situation vulnérable.

La couverture médicale universelle était considérée comme le modèle le plus efficace de prestation de soins de santé, puisque les migrants sont généralement jeunes et utilisent moins les soins de santé. Certains pays d'origine et d'accueil l'offrent (Argentine, Brésil, Espagne, Portugal et Suède). Mais parfois ces avantages sont limités ou ne sont que temporaires. Les participants ont été d'accord pour dire que l'accès doit être égal pour tous, pas seulement pour quelques migrants, et ne devrait entraîner aucun frais injustifié pour le migrant et sa famille. La

migrations irrégulières et à l'utilisation de voies non réglementées (ou encore à plus de corruption et de connivence entre des éléments criminels, ce qui entraînerait une hausse des dépenses pour les migrants).

¹⁶ Voir la résolution de la 61^{ème} Assemblée mondiale de la Santé de 2008 demandant aux gouvernements de créer des environnements sanitaires favorables aux migrants. Deux autres réunions régionales en 2010 a) la préparation au Processus de Colombo et b) la préparation à la réunion du FMMD) ont permis d'examiner les questions sanitaires liées à la migration et d'adopter des recommandations à cet égard.

régularisation des migrants en situation irrégulière est une façon efficace de garantir la couverture médicale pour tous (ex. au Chili et en Argentine).

Les participants étaient de l'avis que s'intéresser aux *soins préventifs* pour tous, et pas simplement aux urgences, est une démarche intelligente en matière d'économie et de santé publique. Les investissements pour le développement devraient être accrus dans les pays d'origine ayant une fréquence élevée de maladies, ainsi que pour les services linguistiques spécifiques dans les pays d'accueil. À l'heure actuelle, peu d'accords bilatéraux sur la migration prévoient d'offrir des soins de santé, en dépit du fait que cela permet d'améliorer la productivité des travailleurs migrants.

Certains pays d'origine prennent des mesures exemplaires : le Sri Lanka a mis en place un processus à multi-parties prenantes pour étudier un système durable de soins de santé pour les soins primaires et à plus long terme, et examiner les intérêts qui lient les pays d'origine et de destination. Le Mexique collabore avec des centaines d'associations de migrants, des églises, des universités, des cliniques médicales, etc. aux États-Unis, afin de garantir des soins et une information appropriés à ses migrants; les Philippines et la Corée fournissent une assurance obligatoire à leurs ressortissants qui partent à l'étranger. *L'un des gouvernements a suggéré que la santé des migrants devait être un principe de base du FMMD et que l'on examine cette question lors de réunions futures.*

La sécurité sociale et la sécurité des revenus ont été jugées cruciales pour le bien-être des migrants et de leurs familles, et surtout pour ceux qui se lancent dans une migration temporaire ou circulaire¹⁷. Certains pays à revenu élevé offrent aux migrants des programmes de retraites contributifs, mais principalement pour les seuls migrants permanents ou de longue durée. L'Espagne et le Chili autorisent leurs migrants temporaires à conserver volontairement leurs bénéfices de sécurité sociale accumulés à leur retour. La Corée offre à ses travailleurs, en partenariat avec des ONG, une assistance médicale, une couverture obligatoire, une indemnité de départ et la formation au travail. Il peut exister également, comme c'est le cas aux Émirats Arabes Unis, des compensations pour fin de contrat qui peuvent néanmoins s'avérer difficiles à imposer aux employeurs.

Certains pays en développement ont eu recours à leurs propres stratégies : la Thaïlande possède, pour les migrants travailleurs contractuels, un programme de sécurité sociale et médicale fondé sur les contributions des patrons et des employés et le pays permet aux migrants en situation irrégulière de cotiser à l'assurance maladie universelle. Le Cameroun dispose d'une politique non discriminatoire pour ses émigrés et pour ses immigrants; et a signé un grand nombre d'accords avec d'autres pays pour couvrir les pensions. Les Philippines ont un accord de sécurité sociale avec une quantité d'autres pays, mais, comme le Bangladesh, l'Indonésie, le Népal, le Pakistan, le Sri Lanka et la Thaïlande, le pays gère un Fonds pour le bien-être des migrants qui couvre les soins de santé, les transferts médicaux, l'assistance retour, la retraite, l'éducation, etc. L'Indonésie n'a pas d'accords bilatéraux de sécurité sociale, mais elle offre à ses travailleurs émigrants une assurance vie et une assurance en cas d'accident afin de couvrir toutes les étapes du cycle de migration. Néanmoins, des obstacles demeurent quant à son efficacité, et à son application.

¹⁷ Voir la note 13 en bas de page, sur l'étude de Holzmann et Pouget.

Les participants ont reconnu qu'aucun régime ou modèle de bénéfices n'est parfait pour les travailleurs migrants et qu'ils dépendent de différents facteurs comme la durée du séjour et du niveau de compétences. Ils ont indiqué que les meilleures solutions seront probablement trouvées aux échelons bilatéraux et multilatéraux. La Conférence ibéro-américaine des Chefs d'États et des Présidents fait œuvre de pionnier avec un schéma mondialisé de sécurité sociale pour les travailleurs ibéro-américains en Espagne, qui garantit les droits acquis aux familles et la transportabilité des pensions vieillesse et invalidité entre les pays. L'Espagne l'a ratifié en 2010, et le système entrera en vigueur dès que 7 pays l'auront ratifié¹⁸.

L'étude demandée par le Groupe de travail sur la protection et l'autonomisation des migrants pour le développement, a analysé les programmes de pension et d'assurance santé et la façon dont ils pourraient être réadaptés en matière d'application et de transportabilité dans le cas des travailleurs étrangers temporaires¹⁹. Cela va du paiement par l'employeur d'une somme forfaitaire de fin de service jusqu'aux programmes complets fondés sur des contributions patron/employé, avec transportabilité des prestations. Les Émirats Arabes Unis espèrent tirer parti de cette étude au moment de concevoir leurs propres politiques futures.

c) Quels autres domaines de politique influent sur les coûts de la migration et sur la possibilité pour les migrants et leurs familles de choisir d'émigrer et de circuler, à la recherche de meilleures conditions de vie?

Les délégués ont aussi débattu du fait que le maintien au plus bas des coûts de la migration peut *faciliter la migration circulaire contrôlée ou spontanée*, et favoriser les effets de ce genre de mobilité sur le développement. Certains pays avançaient que la migration circulaire est importante pour le développement. Pour la Maurice, par exemple, les accords de migration circulaire (par ex. avec la France) font partie du plan national de développement des ressources humaines. Un cadre législatif habilitant peut aussi faciliter les migrations circulaires spontanées, par exemple par le biais d'une double nationalité, de visas aux rentrées multiples, l'absence du pays d'accueil sans perte au droit de résidence, et par la transportabilité des pensions et des droits sociaux.

La Commission parlementaire suédoise pour la migration circulaire et le développement, créée en 2009, conclut également qu'une *intégration efficace* peut favoriser la migration circulaire spontanée, puisque les migrants sont plus susceptibles de revenir et de se réintégrer dans leur pays d'origine (de manière temporaire ou répétée) s'ils se sentent sécurisés dans leur pays de destination. La CE développe des programmes pilotes avec les pays partenaires africains, qui incluent la *création de compétences* des services et institutions publiques, et l'évaluation des capacités et des mécanismes permettant la migration de retour²⁰. À la fin de 2010, la Commission terminera une étude majeure sur la migration circulaire, qui pourrait fournir des leçons utiles pour le FMMD. *Il a été suggéré que*

¹⁸ L'accord multilatéral sur la sécurité sociale couvre les pensions de vieillesse.

¹⁹ Voir note 13. L'étude compare les programmes volontaires et obligatoires et les passages aux programmes obligatoires. Pour les pensions, une approche définie de contribution semble mieux se prêter à la transportabilité entre les professions et au-delà des frontières.

²⁰ Voir le projet de proposition de la CE pour les travailleurs temporaires et les programmes pilotes entre la France et le Bénin, le Cameroun, le Mali et le Sénégal et avec la Tunisie.

le FMMD continue de fournir une plateforme en vue d'étudier la migration circulaire – également dans l'idée de réduire les coûts de la migration.

S'il est vrai que, grâce aux migrations circulaires, le savoir et les capacités peuvent également renforcer la compétitivité économique des pays d'origine et de destination, on assiste à plus d'investissements en *éducation, formation et reconnaissance des capacités* des migrants. L'Allemagne, le Japon et la Corée du Sud ont investi dans des établissements d'enseignement au Sri Lanka afin d'aider à former les travailleurs migrants aux normes internationales. De semblables initiatives existent déjà aux Philippines. Dans les programmes de la France et de la CE avec Maurice et le Mali, le pays d'accueil aide à payer la formation du migrant, tandis qu'un triple montant forfaitaire est offert lorsque le migrant retourne dans son pays d'origine²¹. Et des Centres de ressources, comme le Centre d'Information d'Ouzbékistan, soutenu par l'Allemagne, offrent au retour du migrant, éducation, formation, cours de soutien financier et appui aux activités de démarrage dans le pays d'origine.

La formation et la reconnaissance des capacités devraient également être disponibles dans le pays de destination, à la fois pour le travail immédiat et pour le développement humain personnel du migrant à plus long terme. Le programme japonais pour les infirmières stagiaires des Philippines offre une formation en langue et en capacité in situ tandis qu'elles sont employées au salaire local et selon les normes de travail locales²². Le Mexique a négocié, pour ses migrants, des arrangements innovants et uniques, de certification avec des entreprises et des universités de certains secteurs aux États-Unis. Dans le cadre de son partenariat pour la mobilité avec les pays de l'Union Européenne, la Moldavie a négocié, avec ses partenaires européens, des procédures mutuelles de reconnaissance des qualifications et des compétences ainsi que des équivalences.

Des questions restent posées en ce qui concerne les coûts réels de ces programmes et le fait de savoir si, d'une manière générale, on peut les considérer comme de « bonnes pratiques » significatives. Et sinon, pourquoi pas?

Résultats et recommandations

1. Examiner les questions relatives au recrutement et orienter les agences de recrutement vers une meilleure préparation et protection des travailleurs sous contrat à l'étranger (Les Émirats Arabes Unis organiseront un atelier à Dubaï au début 2011).
2. Promouvoir des mécanismes de surveillance et de brevets pour les recruteurs et d'autres intermédiaires. Développer (ou mettre en œuvre dans le cas où ils existent déjà) des codes de conduite et des registres pour les recruteurs.

²¹ N. B. Maurice complète cela avec ses propres alliances stratégiques avec les universités mauriciennes et les instituts de formation professionnelle.

²² À l'heure actuelle, ce programme est encore insuffisant et se heurte à trop de défis, comme la difficulté de réussir des examens de langue, pour être évalué comme une « bonne pratique ».

3. Explorer et évaluer des approches innovantes afin d'offrir aux migrants des prêts à coûts réduits.
4. Promouvoir des mécanismes de coopération entre pays d'origine et d'accueil en vue d'arriver à un meilleur appariement des emplois et de reconnaître les compétences.
5. Encourager la transportabilité des pensions et d'autres droits sociaux; explorer les modèles de sécurité sociale et de paiements pour fin de contrat pour les travailleurs migrants temporaires (par ex. fondés sur l'étude demandée, sur cette question, par le groupe de travail sur la protection et l'autonomisation des migrants pour le développement).
6. Promouvoir les « guichets uniques » dans les pays d'origine et d'accueil pour les renseignements sur la migration et le retour (sur la migration circulaire), afin de minimiser l'« asymétrie des l'information » pour les migrants.
7. Évaluer les modèles de soins de santé rentables pour différents types de scénarios migratoires.
8. Analyser et minimiser les coûts associés aux différentes formes organisées et spontanées de migrations circulaires.

TR Session 2.2 : Migration, genre et famille

(Président : Mexique)

Cette session était fondée sur le principe décrit dans le document de référence, à savoir que les effets sur le développement de la migration peuvent être amplifiés dès lors que les préoccupations d'égalité entre hommes et femmes et les besoins de la famille sont prises en compte dans l'équation des politiques. En dépit de leur importance dans la poursuite des Objectifs du millénaire, le FMMD n'a, jusqu'à maintenant accordé que peu d'attention à ces questions. Les participants ont examiné deux défis : comment soutenir les familles transnationales; et comment résoudre les problèmes des familles transnationales, surtout pour les femmes et les enfants.

La session a été divisée en quatre parties autour les questions du document de référence, chaque partie ayant été conduite par un gouvernement et une organisation internationale, membres de l'équipe de la TR qui avaient préparé la réunion pendant toute l'année.

Principales observations et conclusions

La session s'est penchée sur le thème principal de l'unité familiale. Indépendamment du lieu où elle se trouve et de la définition de la famille, l'unité familiale est envisagée comme le but optimal des familles séparées ou désunies par la migration. Au sein de la famille et individuellement, les femmes migrantes contribuent pour beaucoup au développement; et pourtant elles sont souvent les plus vulnérables, exclues, exploitées ou simplement méconnues par la politique. Les protéger revient à investir dans leur développement personnel et dans celui de la famille et de la société.

À l'heure actuelle, alors que les personnes circulent plus facilement, il est, pas conséquent, nécessaire d'ajuster et de calibrer conformément ces politiques. Les causes et les effets de la migration peuvent être positifs et négatifs pour les hommes et pour les femmes, pour les enfants, les adolescents et les familles en général. Mais il manque toujours encore de politiques sexospécifiques en matière de mouvements circulaires et de leur potentiel pour le développement.

a) Politiques et programmes en vue de soutenir et de fournir des prestations aux familles en situation « transnationale »

Les familles peuvent se trouver dans trois situations « transnationales » : la famille est répartie sur plusieurs pays, les deux parents sont à l'étranger ou bien un parent est à l'étranger et l'autre chez soi. Cela peut avoir des répercussions sociales et économiques profondes et à long terme, notamment sur l'éducation et la santé des enfants. Le sexe du parent est un facteur déterminant fort dans la manière de faire face à la situation; et les politiques publiques doivent en tenir compte.

Les participants ont vu les possibilités de regroupement familial comme la meilleure solution dans ces situations transnationales. Une enquête récente menée par l'Arménie, auprès de ses *émigrés* revenus dans le pays, indique que le regroupement familial est important pour les migrants et que l'environnement politique doit le favoriser de part et d'autre du spectre de la migration²³. Mais dans les cas où le regroupement familial n'est pas encore possible, des mécanismes de soutien transfrontalier peuvent alléger les tensions dues à la séparation. Aux Philippines, l'Administration pour le bien-être des travailleurs à l'étranger (OWWA) vise à conserver intacts les familles à travers de bureaux d'aide sociale qui offrent un soutien à l'intérieur du pays et à l'étranger²⁴. La diaspora peut aussi jouer un rôle important pour réunir les personnes installées à l'étranger avec leurs familles.

Les Philippines et le Sri Lanka *utilisent également la TI pour raccourcir les distances*. Les deux pays se sont associés à Microsoft pour former les travailleurs migrants installés à l'étranger et leurs familles restées au pays, à l'utilisation de la technologie de communications afin de garder le contact au-delà des frontières. Israël possède aussi un programme en vue de resserrer les liens de ses prestataires de soins philippins avec leurs familles, y compris la formation des organisations de la diaspora philippine; de même, un programme conjoint entre l'Ukraine et l'Italie offre une formation à l'utilisation de Skype aux familles restées dans le pays d'origine. Comment les gouvernements financent-ils ces initiatives pour en garantir la durabilité? La méthode philippine de financement de ses structures de soutien pour le bien-être à l'étranger a été considérée comme un modèle pratique à imiter.

La session a conclu qu'il n'y a pas encore suffisamment de données sur les familles transnationales et sur les politiques susceptibles de leur venir en aide. Ces données pourraient être recueillies à toutes les étapes de la migration grâce aux profils migratoires.

²³ L'étude précisait que les émigrants accompagnés de famille réussissaient mieux à l'étranger; tandis que 25 % des émigrés arméniens revenaient finalement pour retrouver leur famille.

²⁴ Ils offrent des conseils psychosociaux, de l'orientation pour les femmes et, pour les hommes restés au pays avec des enfants, des conseils en éducation, la préparation à la réintégration, des bases financières, l'amélioration des compétences pour les femmes à l'étranger et des bourses pour les enfants.

b) Partenariats en vue d'aider les enfants se trouvant seuls dans le pays d'origine et ceux qui ont été séparés de leurs parents dans le pays d'accueil

Les participants ont indiqué que si les enfants sont privés de leurs parents et/ou de leur famille du fait de la migration, ils souffrent invariablement d'une baisse du niveau des soins et de l'accès à l'éducation et à la protection sociale, et que l'absence de voies régulières de migration peut pousser les enfants à migrer seuls et à s'exposer ainsi aux dangers de la criminalité, comme le trafic et la traite des personnes. Ceci est encore souvent exacerbé par leur statut irrégulier, ou celui de leurs parents, et par les politiques d'immigration. On a reconnu que les mesures unilatérales sont insuffisantes pour garantir le bien-être des enfants migrants non-accompagnés.

L'UNICEF considère que les droits des enfants et des familles au regroupement sont des principes fondamentaux à inscrire dans les lois sur l'immigration²⁵. Les partenariats avec le monde académique peuvent approfondir la recherche nécessaire et la révision des lois de migration et des pratiques. Mais la volonté politique est exigée, si l'on veut combler le fossé entre la pratique courante et des lois issues de bonnes intentions.

Les pays d'origine s'engagent de plus en plus dans l'action. Le Mexique dispose d'une stratégie intersectorielle et polyvalente à ses frontières, en vue de venir en aide tant aux enfants mexicains non-accompagnés qui reviennent du nord qu'aux enfants immigrants en provenance du sud. Concernant les droits de l'enfant à vivre au sein d'une famille, les principales préoccupations du gouvernement doivent être l'éducation et la santé, le retour sécurisé des enfants dans leur famille et/ou de leur venir en aide dans l'un des 27 centres du Mexique, qui prennent également en charge les enfants non mexicains. Les agents chargés de la protection des enfants (OPI) ont été formés par l'Institut national de la migration et font maintenant partie d'une approche actuellement envisagée aussi au Guatemala et au Honduras, tandis que les enfants de retour sont inclus dans des projets locaux en partenariat avec Save the Children et HSBC. Le succès de cette approche intégrale de la protection, du soutien et de la réintégration des mineurs non-accompagnés de retour au pays est dû en partie au niveau élevé d'engagement politique dont elle jouit, surtout de la part de la Première Dame du Mexique, M^{me} Margarita Zavala. Le Mexique examine maintenant la création de systèmes de données intégrés, afin d'améliorer le programme.

La Moldavie a recueilli des preuves des effets adverses de la migration des parents sur le comportement, l'éducation et la santé des enfants (et des personnes âgées) restés au pays et elle a élaboré un Plan d'action national afin de répondre à leurs besoins. La Moldavie a un programme conjoint avec l'Italie, cofinancé par l'UE, en vue de *consolider les compétences* des autorités dans la prise en charge de ces besoins. La Thaïlande a créé un système de surveillance de la protection des enfants avec l'UNICEF et une Université, en vue de recueillir des données de base pour les futures politiques sur les enfants migrants. La Mauritanie a également œuvré avec l'UNICEF pour protéger les mineurs non-accompagnés et, dans le cadre de sa nouvelle politique d'immigration, formera un partenariat avec l'UE autour de programmes de protection des femmes et des enfants. L'Indonésie encourage les

²⁵ La Convention relative aux droits de l'enfant a été signée en 1989, est entrée en vigueur en 1990 et avait été ratifiée par 194 pays en 2009.

ONG à fournir des services aux enfants restés au pays et offre de la formation à ceux qui ont quitté les bancs de l'école.

En Amérique Latine, des processus régionaux comme la Conférence mésoaméricaine ou ibéro- américaine, ou encore la Conférence sud-américaine sur la migration, reconnaissent de plus en plus le besoin des politiques régionales normalisées, fondées sur le respect des droits universels de tous les migrants et adaptées aux besoins de chaque pays. Les gouvernements demandaient des visas et des statuts de résident plus souples, de mettre fin aux arrestations d'enfants et de ne pas imposer des interdictions trop longues pour le retour des déportés. En Afrique subsaharienne, de nombreux pays manquent de structures institutionnelles et de ressources pour régler cette question et certains gouvernements demandent une aide à la création de compétences.

De même, les pays accueillant des enfants migrants ont mis l'accent sur l'obligation, pour les pays d'origine, d'empêcher le cas tragique de parents qui envoient leurs enfants seuls à l'étranger où, même s'ils font l'objet d'une aide à l'intégration et à l'éducation, ils peuvent se voir refuser le droit de vivre et de créer une famille. L'Espagne a signé des accords bilatéraux avec le Maroc et le Sénégal afin d'empêcher ce genre de migration non-accompagnée, d'améliorer la protection à l'étranger et d'aider au retour.

c) Comment aborder les problèmes des enfants non enregistrés dans le pays de destination, avec des parents sans papiers ou en situation irrégulière?

Ce débat est étroitement lié au thème précédent. Les participants ont compris qu'il existe déjà un cadre international pour la protection des enfants dans ces circonstances : toutes les Conventions des Nations Unies font référence aux droits de l'enfant, indépendamment de leur statut, et aux meilleurs intérêts de l'enfant. Mais il ne suffit pas de signer/ratifier la Convention; la mise en œuvre à l'échelon national n'est pas encore un fait accompli.

Le droit à l'identité est encore un important défi. Dans un monde où, tous les ans, quelques 50 millions de naissances ne sont pas enregistrées (soit en raison d'un statut irrégulier, de la crainte d'être découvert ou d'autres obstacles, comme la barrière de la langue), les enfants migrants sont parmi les plus touchés. Ils peuvent être empêchés avoir accès aux soins de santé ou à l'éducation; ils peuvent se voir refuser les vaccinations les plus essentielles. Ils peuvent se heurter à des obstacles pratiques ou juridiques, et être détenus dans des installations inappropriées. Les participants se sont posé la question de savoir pourquoi il existe un tel fossé entre les principes internationaux, les législations nationales et les pratiques d'immigration. S'agit-il d'une lacune au niveau des ressources, de la connaissance ou de l'engagement? Une fois de plus, le manque de données sur les enfants a été noté, particulièrement sur les enfants en situation irrégulière ou sur les enfants des migrants en situation irrégulière.

Les participants ont décidé que la meilleure approche à procéder serait était peut-être de ratifier toutes les conventions pertinentes et d'en garantir la mise en œuvre à l'échelon national.

d) Instruments et mécanismes en vue d’orienter, de soutenir, de protéger et d’autonomiser les migrantes à tout moment du cycle de la migration

Les participants ont tous convenu pour dire que les femmes et les enfants migrants devaient pouvoir avoir *accès aux protestations sociales élémentaires* – y compris la santé et l’éducation – sur la même base que les citoyens du pays d’accueil destination, droit inscrit dans les principaux instruments internationaux des droits de l’homme. Tous ont, notamment, accepté que les migrantes devaient avoir accès aux services de santé. Des pays de l’UE, comme le Portugal et l’Espagne ont intégré les composantes de la sexospécificité et de la famille dans leur stratégie nationale pour l’intégration des migrants, afin de garantir l’accès aux services, notamment pour les soins de santé materno-infantiles, dans le cadre de leurs systèmes généraux de santé publique. Au Portugal, l’intégration de la sexospécificité dans tous les domaines de politique publique est considérée comme une condition préalable à la bonne gouvernance.

Une protection spéciale est exigée lorsque des femmes ou des enfants courent le risque d’être victimes de réseaux criminels et de traite de personnes, ou s’il s’agit de travailleurs domestiques (ou autres) dans des pays qui n’accordent pas une reconnaissance juridique totale de ce type d’emploi (la constitution bolivienne accorde cette reconnaissance).

Parmi les bonnes pratiques récentes, on peut citer : i) L’amélioration des renseignements et des conseils donnés avant le départ aux migrantes par le Népal et l’Indonésie (après avoir levé les interdictions en matière d’émigration); ii) La Jordanie reconnaît le travail domestique dans son droit du travail et utilise des contrats normalisés, juridiquement contraignants, fondés sur les droits, et des mécanismes de surveillance et de réparation des torts; iii) Le Sri Lanka favorise la migration légale par le biais d’une information adaptée, d’incitation à l’enregistrement légal et de tickets délivrés sur présentation de documents en règle et sur enregistrement; iv) L’Indonésie et le Népal renforcent les compétences des groupes de migrantes et des communautés locales pour recueillir les données et suivre les familles et les femmes et les enfants séparés, et font office de gardiens communautaires contre les trafiquants; v) Hong Kong autorise les travailleuses migrantes à s’organiser en syndicats, œuvrant avec les syndicats locaux, afin d’améliorer leurs conditions de travail et de salaire; et vi) les USA n’émettent de visa aux employés domestiques que sur présentation d’un contrat indiquant le salaire et les devoirs de l’employé et seulement après que le demandeur ait compris le dépliant sur les droits impliqués par certains demandeurs de visa de travail aux USA.

L’information offerte aux migrants avant l’émigration est une autre des stratégies d’autonomisation réussies aux Philippines, à Singapour, au Sri Lanka et autres. Dans le cadre de sa législation de protection du bien-être et de la sécurité sur le lieu de travail des travailleurs domestiques, Singapour gère un cours de sensibilisation à la sécurité pour les travailleurs domestiques dont c’est le premier poste, un programme d’orientation pour l’employeur, pour les employeurs qui emploient ces travailleurs, et un numéro vert pour les employés domestiques en détresse. Les employeurs sont surveillés et tenus pour responsables de la façon dont ils traitent leurs employés²⁶.

²⁶ Pendant la formation, il est rappelé que les employeurs peuvent être poursuivis pour abus et/ou

Dans bien des cas, les pays ont de bonnes lois mais leur mise en œuvre et exécution restent incomplètes en raison de l'absence de politiques et d'institutions appropriées. Les pays et les régions n'ont pas tous les capacités permettant de mener à bien ces programmes et ces politiques et pourraient clairement tirer parti du renforcement de compétences.

Pendant la session, certains gouvernements ont proposé et appuyé la création d'un groupe de travail du FMMD sur les questions du genre afin de contribuer au suivi de la TR 2.2, qui doit inclure l'élaboration de directives sexospécifiques pour les politiques, les programmes et les budgets, ainsi que les indicateurs appropriés²⁷.

Résultats et recommandations

1. Les décideurs devraient tenir compte de la famille à toutes les étapes de la politique migratoire. En particulier, les décideurs devraient envisager de mettre en œuvre des systèmes de régularisation à l'intention des migrants en situation irrégulière ayant des enfants qui, nés dans le pays d'accueil, en sont des ressortissants.
2. Le FMMD peut aider au réajustement des structures familiales en offrant, sur son site web, les meilleures pratiques identifiées au cours de ses réunions, afin que les pays puissent apprendre les uns des autres, et qu'ils soient informés des réponses politiques apportées aux nouveaux défis.
3. Les États membres devraient ratifier toutes les conventions des Nations Unies relatives aux droits de l'enfant, et en favoriser l'application à l'échelon national.
4. Incorporer les migrantes dans le programme de la Décennie de la femme africaine, lancée le 24/10/10.
5. Créer un Groupe de travail ad hoc sur la sexospécificité au sein du FMMD (la présidence mexicaine de la session recommande au groupe de travail de se pencher tant sur les questions de sexospécificité que sur celles de la famille).
6. Élaborer des lignes directrices sur les politiques, les programmes et les budgets, tenant compte du genre et au moyen des indicateurs appropriés.

pour n'avoir pas offert des conditions de travail sécurisées. Les employeurs doivent accompagner les travailleurs domestiques au ministère du Travail pour des entretiens personnels.

²⁷ Ceci est le reflet des recommandations des consultations de haut niveau coorganisées par l'UNIFEM (qui fait maintenant partie d'ONU Femmes) et le Mexique les 7 et 8 Septembre 2010 sur « La protection et la promotion des droits des travailleuses migrantes : partenariats pour le développement humain, la prospérité partagée, la responsabilité partagée », qui réclament plus d'action en matière de mise en œuvre des résultats de la TR 2.2.

6.3. Table ronde 3 : Cohérence politique et institutionnelle en matière de relations entre migration et développement

(Coordinateur : Dr. Rolph K. Jenny)

Depuis la première réunion du FMMD à Bruxelles, la cohérence politique et institutionnelle dans l'examen des liens entre migration et développement, sont au cœur du débat et du processus du FMMD.

Lors de sa première session au Mexique, la réunion du FMMD a continué ces débats en attachant une attention toute particulière aux *effets de la migration sur le développement social et économique*; à la nécessité d'élaborer des instruments efficaces pour obtenir des données clé susceptibles d'appuyer des politiques cohérentes de migration et de développement, entre autres par le biais des *profils migratoires*; et aux initiatives récentes en vue d'*intégrer la migration dans la planification du développement*. Lors de la seconde session, la Table ronde 3 a présenté un nouveau thème, *la pertinence et l'impact des changements climatiques sur la migration et le développement*. Ayant reconnu que la cohérence politique des gouvernements et d'autres acteurs est, elle aussi, pertinente dans ce domaine de plus en plus important, et qu'il n'y a eu que peu ou pas de débat entre les États et les autres acteurs sur la question, les participants ont voulu partager des informations sur les données, les pratiques actuelles et les défis rencontrés par les décideurs concernés. La troisième session de la Table ronde 3 s'est, une fois de plus, penchée sur les *Processus régionaux consultatifs et les forums inter régionaux* et a tenté de voir comment ces processus peuvent inclure au mieux les liens entre migration et développement dans leurs agendas.

TR Session 3.1 : L'évaluation des effets de la migration sur le développement économique et social; examen de la relation de cause à effet

(Coprésidents : Argentine, Kenya et Suisse)

Conformément aux recommandations du suivi de la réunion du Forum, en 2009, à Athènes, et du séminaire de Vienne en juin 2010 sur « l'Évaluation des effets des politiques migratoires et de développement » organisé par le Groupe de travail sur la cohérence politique, les données et la recherche, le débat de la session 3.1 a porté sur les liens entre la migration et le développement et sur la façon d'améliorer la cohérence politique en la matière. Le débat s'est organisé autour de trois thèmes : *évaluation des effets, profils migratoires et intégration de la migration dans la planification du développement*.

Principales observations et conclusions

a) Évaluation des effets

Les participants ont débattu les façons d'évaluer les effets, tant à l'échelon macroéconomique qu'en fonction de politiques, programmes et projets spécifiques. Concernant l'échelon macroéconomique, les participants ont fait remarquer qu'il était essentiel d'examiner les effets de la migration sur le développement des pays d'origine et d'accueil. On peut citer d'importants indicateurs d'impact : la diminution ou l'augmentation de la pauvreté, la croissance économique, les investissements et la productivité, certains Objectifs du millénaire pour le développement qui ont été atteints, l'amélioration des résultats relatifs à la santé ou à l'éducation, l'autonomisation des femmes, la cohésion familiale, les

infrastructures communautaires et certaines questions relatives à la discrimination et l'exclusion des migrants.

Les participants ont ensuite présenté une variété de programmes et projets spécifiques liant la migration au développement et qui pourraient bénéficier d'une évaluation rigoureuse. À savoir : des programmes visant à aider les migrants à investir dans leur pays d'origine ou à réintégrer les migrants à leur retour, à renforcer la capacité d'organisation de la diaspora, à former les migrants en vue d'un emploi mieux rémunéré à l'étranger, à recruter des migrants qualifiés pour combler les vides du main d'œuvre et des ressources humaines, à trouver une solution à la fuite des cerveaux et à exploiter les ressources humaines de la diaspora pour reconstruire les pays touchés par un conflit.

Les participants se sont également penchés sur les avantages de la promotion d'une « culture de l'évaluation » qui aiderait à garantir que les politiques, programmes et projets produisent bien les avantages politiques voulus. Un participant a déclaré : « il est important que ces initiatives soient “bien” menées, pas simplement qu'elles soient menées », et d'autres ont souligné le rôle essentiel du leadership au sein des ministères, comme condition préalable à la mise en place d'une telle culture.

Puis les participants ont indiqué qu'une bonne évaluation exige des *méthodes rigoureuses* et que *cela prend du temps à réaliser*. L'accent a été mis sur l'importance d'engager des experts extérieurs, du monde académique et des organisations internationales. Les études pilote sont souvent une bonne façon de tester les effets de nouveaux programmes et politiques avant de les mettre à plus grande échelle. Le débat a ensuite évolué vers l'importance de recueillir des données de base, en utilisant des techniques multidisciplinaires et en utilisant un raisonnement contrefactuel – afin que l'évaluation puisse déterminer ce qui se serait produit en l'absence de nouveaux programmes, projets et politiques). Les études longitudinales en cours ont ensuite été décrites, qui doivent permettre aux gouvernements de recueillir des données sur les impacts pendant une longue période prolongée. Les participants ont souligné l'importance de prendre en compte le genre et ils ont fait remarquer la nécessité de créer un mécanisme afin de partager l'information sur les indicateurs, les méthodes et les évaluations produites.

b) Profils migratoires

Les participants ont reçu une Note d'information sur les profils migratoires, décrivant la nature et les principaux objectifs des profils migratoires, y compris les 'Profils migratoires élargis' plus complets. La discussion qui a suivi a montré qu'un consensus important se dégageait autour de ces profils migratoires, utiles à la fois en tant que *processus à plus long terme* ainsi que pour *l'information immédiate* qu'ils fournissent. Ils offrent un cadre logique qui permet de recueillir et d'analyser l'information sur l'émigration de citoyens et sur l'immigration de ressortissants étrangers sur le territoire d'un pays donné. Les profils constituent la synthèse des données existantes qui, comme l'ont indiqué les participants, peuvent aussi être utiles pour le type d'*évaluations des impacts* décrit plus haut. Le processus par le biais duquel les profils sont menés à bien permet aussi de *renforcer des capacités*, au sein des gouvernements, qui leur permettent d'entreprendre ce genre d'analyse.

Les participants ont mentionné un certain nombre de *défis* lors de l'élaboration des profils migratoires. Le manque de *bonnes données* sur la

migration, ainsi que les problèmes émanant de la *mise à jour de l'information*, entraînent des difficultés particulières pour les gouvernements. Les participants ont présenté de nouvelles pratiques pour l'identification des concitoyens vivant à l'étranger, y compris un effort pour enregistrer les électeurs dans les consulats, ce qui, à son tour, fournit une information supplémentaire sur les nombres et les caractéristiques des migrants. Il sera probablement plus simple de trouver des données lorsque le recensement mondial 2010-2011 sera terminé, car de nombreux pays demandent aux résidents d'indiquer leur pays de naissance. Dans ce contexte, les participants ont également indiqué que le rapport de « Décompte des migrants » (« Migrants count ») fournit des recommandations utiles aux gouvernements sur la façon d'améliorer la collecte des données sur la migration.

L'accent a été également mis sur l'importance de l'organisation d'une collaboration bilatérale et régionale afin de recueillir les données tant des pays d'origine que de destination. Un participant a fait remarquer que le formulaire utilisé pour les profils migratoires pourrait aider les gouvernements à recueillir des informations sur les *migrants internes* aussi bien que sur les *migrants internationaux*.

Les participants ont souligné le fait que les pays qui se lancent dans les profils migratoires doivent être propriétaires du processus afin de garantir que le produit final est bien le reflet de leurs besoins et de leurs priorités. Ils ont décrit la valeur de la création d'un *mécanisme intra-gouvernemental de coordination* pour élaborer les profils. Dans un cas au moins, le bureau responsable de la planification du développement a assumé le rôle de chef de file en convoquant d'autres ministères, ce qui a permis de garantir que le profil soit utilisé dans le cadre d'autres processus de planification.

c) **Intégration de la migration dans le développement**

Les participants ont rappelé l'importance d'intégrer le débat sur les effets de la migration dans une grande variété de processus de planification du développement, en faisant référence aux documents sur la stratégie de réduction de la pauvreté (SRP), aux Objectifs du millénaire de développement, et aux Programmes d'action nationale d'adaptation (PANA). La nécessité pour les gouvernements de disposer d'outils efficaces d'aide à l'intégration a été mentionnée et les participants se sont félicités de la publication récente du manuel intitulé *Intégrer la migration dans la planification du développement*, préparé par le Groupe mondial sur la migration. Ils ont également noté la création du Laboratoire ACP sur la migration, un grand pas en avant vers l'amélioration des données et de la recherche, utiles à la planification du développement. Ils ont enfin lancé un appel aux gouvernements à intégrer dans la planification du développement les faits révélés par l'évaluation des effets et les profils migratoires.

Résultats et recommandations

Les gouvernements intéressés devraient, avec l'aide des organisations internationales et des experts extérieurs :

1. Élaborer et évaluer des indicateurs des impacts de la migration sur le développement en utilisant des méthodes rigoureuses d'évaluation;

2. Créer un centre de vérification incluant l'information sur les indicateurs, les méthodes d'évaluation et des documents sur les évaluations pertinentes des politiques, programmes et projets qui lient la migration et le développement;
3. Continuer de produire et de mettre à jour des profils migratoires qui utilisent un modèle normalisé tout en offrant une certaine souplesse pour permettre d'adapter l'information aux priorités des pays concernés;
4. Encourager l'utilisation du manuel du GMM intitulé « Intégrer la migration dans la planification du développement »;
5. Encourager la mise en œuvre des recommandations sur l'amélioration du recueil de données sur les migrants, dans les recensements, les études et les systèmes administratifs, tel que décrit dans le rapport sur le « Décompte des migrants ».

Table ronde 3.2 : Évaluation de la pertinence et de l'impact des changements climatiques sur la migration et le développement
(Coprésidents : Bangladesh et Royaume-Uni)

Le but de cette session était d'entamer un premier dialogue au sein du FMMD sur les données actuelles sur les changements climatiques et leurs répercussions sur la migration et le développement, de partager ces informations, d'entendre les rapports des experts et des pays touchés par le phénomène, de réexaminer les enjeux politiques qui y sont associés et d'évaluer le besoin des gouvernements et d'autres acteurs, de renforcer les consultations dans le contexte de la cohérence politique en matière de migration et de développement. Un débat animé d'environ 43 interventions, constructives et parfois détaillées a témoigné de l'intérêt des participants à analyser les liens entre les changements climatiques, la migration et le développement. Un certain nombre de participants représentaient des petits États insulaires.

Le débat était orienté sur des questions comme 1) la qualité des données et de la recherche en matière de changements climatiques, de migration et de développement, la façon dont ces données peuvent être améliorées et ce que devraient être les priorités futures; 2) les leçons tirées des Programmes d'action nationale d'adaptation (PANA) et des Stratégies de réduction des risques de catastrophes, leur intégration dans la planification nationale du développement et comment y inclure les questions relatives à la migration; 3) la gestion des risques dans les zones vulnérables, y compris les plans d'urgence et un éventuel déplacement des personnes sinistrées; 4) les enjeux clé pour les politiques de migration et de développement dans les pays de destination, y compris le soutien en matière d'adaptation pour les pays dont les changements climatiques sont graduels et où le temps permet de planifier les réactions; 5) les meilleures pratiques pour aider les pays les plus vulnérables, notamment les plus pauvres d'entre eux, ainsi que les petits pays insulaires, à gérer le déplacement de populations dû au climat; et 6) comment les gouvernements et autres parties prenantes peuvent-ils renforcer les

consultations sur les enjeux politiques et les solutions relatives à la migration induite par le climat.

Principales observations et conclusions

En reconnaissant les facteurs multiples de la migration (économie, famille, politique, conflit, etc.), les participants ont convenu que les changements climatiques constituent un facteur supplémentaire et de plus en plus important de la mobilité humaine. La plupart des mouvements causés par le climat est *interne*, car les personnes partent mais peuvent aussi revenir, et elle frappe principalement les pays en développement. Sur 19 personnes vivant dans des pays en développement, une peut se voir touchée, tandis que la proportion dans les pays de l'OCDE est de 1 sur 1 500.

Néanmoins, *les effets exacts des changements climatiques sur la migration et le développement sont difficiles à prévoir* en raison de la très grande variation dans les estimations des chiffres mondiaux de personnes susceptibles d'être touchées, et en raison aussi des différences terminologiques. Par exemple, certaines estimations du nombre de personnes frappées par une catastrophe, due aux changements climatiques entre 2000 et 2004, indiquent quelques 240 millions ou encore 62 millions par an. Une autre prévision suggère que jusqu'à un milliard de personnes pourraient être obligées de se déplacer entre 2007 and 2050, ce qui semble énorme, mais à raison de quelques 23 millions par an, ce chiffre est encore inférieur aux estimations de 62 millions par an pour la période 2000-2004.

Si les participants ont accepté qu'une grande quantité d'informations existe déjà ou est en voie d'être recueillie, ils n'en ont pas moins reconnu que les *données* pour évaluer et analyser l'impact des changements climatiques sur la migration sont encore insuffisantes. Certains gouvernements ont fait mention de leur appui des études en vue de mesurer l'impact des changements climatiques sur les déplacements de population, qui seront publiées dans un avenir proche. Les participants ont particulièrement insisté sur le fait que *l'absence de données ne doit pas être une excuse pour ne pas agir*. Dans certains domaines, l'action est exigée dès maintenant et la question de l'urgence a été soulevée par plusieurs participants.

La création de capacités à la fois en matière de méthodologies de collecte et d'analyse de données est une autre exigence, et les données historiques pertinentes doivent être examinées de façon à créer une approche longitudinale du sujet. Certains participants demandaient que la recherche soit plus centrée et plus orientée vers la pratique, pour qu'elle puisse offrir des conseils concrets aux pays touchés, tandis que d'autres suggéraient de créer une bibliothèque virtuelle des données actuellement disponibles et à venir, de la recherche et des analyses sur cette question.

Tous ont convenu que, malgré l'incertitude, l'impact des changements climatiques sur la migration et le développement était une *question transversale et multisectorielle*. Les changements climatiques et la détérioration de l'environnement entravent le développement en affectant les conditions économiques, alimentaires et de sécurité hydrique des populations qui, à leur tour, poussent les personnes touchées à se déplacer. *L'impact des changements climatiques ne peut donc pas être isolé d'autres facteurs qui poussent ou forcent les personnes à se déplacer*. De nombreux participants ont relevé que *l'alimentation et la sécurité hydrique* sont au cœur de toute interprétation des migrations futures pouvant être dues aux

changements de l'environnement. Par exemple, la modification des modes de récoltes agricoles en raison des changements climatiques peut avoir une incidence très nette sur la sécurité alimentaire de sociétés entières.

Les participants ont réaffirmé que l'impact des changements climatiques est particulièrement ressenti dans les pays plus pauvres, d'une part en raison de la taille de la population et de sa croissance, ainsi que de la moindre capacité d'adaptation aux changements climatiques, d'autre part car un certain nombre de pays se trouvent dans des types d'environnements plus susceptibles aux changements climatiques. Des différences existent entre les régions et les participants étaient d'accord pour dire que *la taille et la géographie sont importantes*. Les représentants *des petits pays insulaires* ont appelé l'attention sur leur position particulièrement vulnérable, nécessitant une action immédiate, puisque c'est l'existence même de certains États qui est remise en question, notamment parce qu'il n'y a pas *d'espace disponible pour les déplacements internes*.

Un délégué a indiqué que près de 20 millions de personnes sont actuellement déplacées dans son pays, en raison des conditions de changement climatique, et que tandis que des efforts sont faits pour **reloger** ces personnes, le pays se heurte à de sérieux problèmes *de santé, de logement* et d'autres services. D'autres délégués ont mentionné des situations et des enjeux semblables dans leurs pays.

Le débat s'est ensuite axé sur les stratégies d'adaptation et d'atténuation) dans le contexte des Programmes d'action nationale d'adaptation (PANA) et des Stratégies de réduction des risques (SRR) de catastrophes, ainsi que sur la relocalisation externe. Un participant a fait référence aux accords de coopération avec des pays voisins qui permettent à un migrant affecté de se réinstaller dans son pays et d'autres ont souligné la nécessité de souscrire à un plus grand nombre de ces accords bilatéraux et régionaux. Les petits États insulaires ont insisté sur leur situation particulière, dans laquelle le relogement interne n'est parfois pas possible et leurs représentants, soucieux, ont demandé que soient élaborés des *programmes internationaux de relogement*, y compris des programmes temporaires, déjà mis en œuvre dans certains pays. Les participants ont demandé que soient poursuivis les efforts en vue d'intégrer la migration due aux changements climatiques dans les Programme d'action nationale d'adaptation et dans les Stratégies de réduction des risques de catastrophes.

Concernant les enjeux politiques, les participants ont reconnu la nécessité d'élaborer des mécanismes en vue de *partager l'information, les meilleures pratiques et les leçons tirées, de définir plus clairement des choix politiques cohérents et de promouvoir la coopération régionale et internationale*. Certains ont également souligné la nécessité de développer une *terminologie* commune concernant les personnes affectées par les changements climatiques.

Étant donnée la dimension multisectorielle de la question, les réponses politiques devraient généralement se rapporter aux considérations *environnementales, migratoires, de développement et humanitaires*. Dans tous ces domaines, *une action cohérente et coordonnée* est cruciale si l'on veut réagir de façon appropriée à l'impact des changements climatiques sur la migration et aux déplacements forcés. En outre, les réponses politiques ne devraient pas seulement impliquer les gouvernements mais aussi *la société civile, y compris les organisations des diasporas et le secteur privé*. Plusieurs participants ont également rappelé qu'il existe des limites à l'efficacité de l'atténuation et que la migration et la

mobilité sont nécessaires en tant que solutions au problème des changements climatiques. La volonté politique a été généralement envisagée comme essentielle, si des mesures appropriées devaient être mises en œuvre pour essayer de résoudre la question.

Concernant la *terminologie*, des termes comme « réfugiés climatiques » ou « réfugiés environnementaux » n'ont pas été retenus en raison de leurs implications juridiques, tandis que « migrants de l'environnement » ou 'déplacés environnementaux' semblaient plus appropriés.

De nombreux participants ont demandé une action urgente, y compris l'aide immédiate de la communauté internationale, et la création de *cadres appropriés pour cette action*, y compris la définition de « Principes directeurs » à l'usage des gouvernements et d'autres acteurs. La coopération internationale était considérée comme cruciale et de nombreux participants ont fait référence aux pourparlers, qui ont lieu au sein de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), où les questions de changements climatiques, de migration et de développement devraient être examinées de manière plus directe. D'autres ont suggéré de créer d'autres forums plus spécialisés, à multi-parties prenantes, où seraient impliqués à la fois les gouvernements et les experts, y compris des forums qui devraient être créés par le FMMD afin de poursuivre les débats de Puerto Vallarta.

Résultats et recommandations

1. Accélérer l'échange de données et d'analyses et le partage des premières expériences et des meilleures pratiques et, à cet égard, créer une bibliothèque virtuelle qui deviendrait un bien public mondial des données et des analyses déjà ou bientôt disponibles sur le sujet.
2. Consolider le dialogue à l'échelon local, régional et mondial sur les liens entre les changements climatiques, la migration et le développement, y compris les échanges de pratiques exemplaires et des premières expériences critiques d'intervention politique qui peuvent ne pas être achevées ou définitives, mais qui sont susceptibles d'ouvrir la voie vers une action urgente. Encourager le FMMD à contribuer à pareil dialogue à l'avenir.
3. Reconnaître la nécessité pour toutes les parties prenantes concernées d'entamer un débat sur un cadre juridique et institutionnel approprié afin d'examiner ces importantes questions, y compris dans le contexte de la CCNUCC.

Table ronde 3.3 : Comment les processus consultatifs régionaux et les forums interrégionaux peuvent-ils inclure au mieux les liens entre la migration et le développement?²⁸

(Coprésidents : Indonésie, Maroc et Espagne)

Cette session a continué de discuter des Processus consultatifs régionaux (PCR) et les Forums interrégionaux (FIR) afin d'en revoir les activités et les progrès réalisés par ces processus en liant les questions de migration et de développement de manière plus productive. Les participants se sont félicités de cette nouvelle occasion d'examiner ces questions dans le contexte du FMMD. Cette année, le débat s'est orienté sur les façons d'inclure les liens entre migration et développement dans les programmes des PCR et FIR pertinents, en soulignant la promotion de la cohérence politique et institutionnelle dans les PCR et les FIR, les données et les instruments de connaissances nécessaires à la définition des facteurs relatifs au développement au sein des PCR, le brassage d'idées entre PCR et FIR, la rétroalimentation et l'interaction entre les PCR/FIR et le FMMD et la création de PCR dans les régions non encore couvertes.

Un rapport spécial a été présenté sur les travaux du Forum ibéro-américain sur la migration et le développement et ses efforts pour faire progresser les questions relatives à la migration internationale et leurs liens avec le développement et les droits de l'homme. Le rapport soulignait les travaux du Forum ibéro-américain pour faire progresser les droits universels des migrants et l'agenda de gouvernance mondiale des migrations.

Principales observations et conclusions

Cinq questions ont été examinées à cette table ronde, sur lesquelles le document de référence avait insisté :

Il s'agissait tout d'abord de savoir comment parvenir à une gestion de la migration selon une approche « pangouvernementale », quelles sortes de *compétences, de mécanismes institutionnels et de stratégies de communication et de coordination* sont nécessaires à l'échelon des gouvernements individuels pour qu'ils participent aux CPR et aux FIR et quelles sortes de capacités et mécanismes sont indispensables afin de promouvoir une meilleure compréhension des liens entre migration et développement et de les inclure à l'ordre du jour des PCR.

Un délégué a mis l'accent sur l'importance du *leadership à l'échelon national* pour prendre en charge de manière efficace les questions de migration au niveau régional. Il a fait remarquer le rôle des *structures de coordination intergouvernementale* pour garantir que toutes les parties intéressées d'un gouvernement soient engagées dans la formulation des politiques. Ces structures de coordination permettent également de sensibiliser les fonctionnaires publics à la nature transversale des questions migratoires.

²⁸ Ce chapitre est fondé sur les rapports des rapporteurs de la Table ronde, Dre. Susan Martin (TR 3.1), Prof. Ronald Skeldon (TR 3.2) et M. David DiGiovanna (TR 3.3), et sur les notes prises par les procès-verbalistes, M^{me} Milena Novy-Marx, de la Fondation Macarthur aux USA, et M^{me} Nina Frias Valle, du Centre pour les études sur la migration du Mexique ainsi que du Coordinateur de la TR. Les documents de référence pour la session ont été préparés par Dr. Khalid Koser (TR 3.1), Prof. M. Ronald Skeldon (TR 3.2) et M^{me} Maureen Achieng (TR 3.3).

Un autre délégué a demandé des *accords plus contraignants entre les membres des PCR*. Selon lui, le travail des PCR doit aller au-delà des déclarations et des processus de consultation. D'autres participants ont, néanmoins, *fait remarquer la valeur de la nature non contraignante des PCR et des FIR*, et ont fait référence au rapport Hansen de 2009 sur les PCR, présenté à Bangkok en 2009 et disponible mis à la disposition du FMMD en novembre 2009 à Athènes (le rapport indiquait que la nature informelle non contraignante des PCR est « un moyen puissant de promouvoir les échanges des meilleures pratiques et des approches exemplaires »). Lors du débat les participants ont considéré que chaque PCR et chaque FIR devait librement décider si ses débats et ses conclusions devaient être ou non de nature contraignante.

Un certain nombre de participants ont déclaré que la *participation* d'un gouvernement à un PCR ou à un FIR et la promotion d'une *approche politique « interministérielle »* se renforcent, de fait, mutuellement. Chacun encourage l'autre. Si la participation aux PCR et aux FIR est fondée sur les politiques nationales, elle n'en contribue pas moins à examiner et tenter de résoudre les problèmes régionaux et, par là-même, elle renforce la capacité des gouvernements à travailler vers d'une plus grande cohérence institutionnelle et politique à l'intérieur du pays.

Selon un des délégués, la création d'emplois dans les pays d'origine est une étape cruciale pour renforcer la dimension sociale du développement et de la migration. Plusieurs participants ont alors demandé que soit *affermi le rôle de la société civile dans les débats au sein des PCR et des FIR*, tandis qu'un autre participant a indiqué une mise en garde : différents types de participation gouvernementale placent les décideurs devant le défi de garantir la continuité de la participation nationale aux PCR.

La deuxième question était relative *au savoir, aux données et aux outils* (par exemple, les profils migratoires aux niveaux régionaux et sous-régionaux) dont les PCR et les FIR ont le plus besoin pour prendre des décisions en connaissance de cause sur la manière d'incorporer la migration et le développement dans leurs programmes, et au rôle possible du FMMD en matière de soutien du développement et de la diffusion des outils et des connaissances indispensables.

L'un des coprésidents a indiqué que la migration est étudiée actuellement à l'échelon national, mais qu'une approche plus régionale et mondiale serait plus favorable. Une telle approche exige de renforcer la capacité institutionnelle, tant dans les États qu'au sein des forums régionaux. Plusieurs délégués ont mentionné l'importance cruciale de la promotion d'une collecte efficace de données, y compris en fonction du genre, qui permette d'assurer la perspective nécessaire d'équité entre les sexes dans les débats mondiaux et régionaux sur la migration.

Certaines délégations ont également mentionné la valeur des *profils migratoires* en tant qu'outils qui offrent un modèle normalisé afin de recueillir des données de migration et faciliter une « approche fondée sur les faits » en vue de l'élaboration de politiques migratoires. D'autres ont indiqué que les outils les plus efficaces en matière de données pour les PCR et les FIR dépendent de l'orientation propre à chaque forum. Les PCR peuvent également être utiles pour coordonner la collecte de données et éviter la duplication des efforts. L'un des coprésidents a expliqué, en tant qu'exemple, le Règlement européen, relatif aux statistiques sur la migration et la protection internationale qui fixe des règles communes pour la

collecte de données et facilite ainsi les comparaisons de données entre les gouvernements participants. Certains participants ont également demandé que soient organisées des campagnes d'information adaptées et ciblées, visant un public interne, sur les questions clé relatives à la migration.

La troisième question était celle de l'importance relative de la *fertilisation croisée* entre les PCR et les FIR, en inscrivant par exemple les questions de migration et de développement dans leurs ordres du jour, ou en renforçant la coopération sur le développement et la migration entre les pays d'origine, de transit et d'accueil.

Les délégués ont reconnu que le plus grand mérite des PCR et des FIR était de réunir des pays d'origine, de transit et de destination en un seul forum et de favoriser un débat franc entre des groupes régionaux et interrégionaux, ce qui est précieux lorsque l'on débat de questions sensibles. La réunion des présidents du PCR en 2009 à Bangkok avait reconnu la nécessité de partager l'information entre les PCR. L'un des coprésidents a également suggéré d'inviter les FIR à une prochaine réunion des présidents de PCR.

Quant à la fertilisation croisée entre PCR ou entre les PCR et le FMMD, un représentant d'une organisation internationale a indiqué qu'étant donné la brève histoire de la plupart des PCR et du FMMD, il est peut-être prématuré d'en évaluer les effets. Un autre délégué avançait que la fertilisation croisée et l'information au sein du FMMD sont plus développées parmi les PCR et les FIR. Enfin, plusieurs délégations ont attiré l'attention sur le rôle crucial des présidences des PCR/FIR dans la promotion de la fertilisation croisée et d'une étroite coopération.

La quatrième question était de savoir comment renforcer *les réactions entre les PCR et les FIR et le FMMD*. Par exemple, est-ce qu'un processus pourrait être envisagé dans lequel des PCR et des FIR intéressés reprendraient un thème spécifique défini lors d'un FMMD et l'inscriraient dans leur programme annuel, en plus de leurs domaines d'intérêt régional?

En utilisant la Conférence sud-américaine sur la migration comme exemple positif de fertilisation croisée entre les PCR et le FMMD, un délégué a indiqué que tant que les PCR et les FIR ne seraient pas contraignants, leur effet restera limité. Il a aussi affirmé que la contribution de la société civile est essentielle à une bonne fertilisation croisée.

Plusieurs délégations ont exprimé leur désaccord en ce qui concerne la nécessité d'un processus contraignant. Chaque PCR est indépendant et, par conséquent, la décision concernant le caractère contraignant ou non de ses conclusions doit être confiée aux membres du PCR eux-mêmes.

Un autre participant a déclaré que les PCR sont axés sur des questions spécifiques et des enjeux régionaux en matière de migration, tandis que le FMMD suit une approche plus mondiale. Il est peut-être donc trop tôt pour institutionnaliser les liens entre le Forum et les PCR individuels. Un troisième participant a parlé des modalités et de la dynamique de différents PCR, ce qui peut créer des obstacles à des liens plus officiels avec le FMMD. Néanmoins, le moment est peut-être venu d'envisager de meilleures structures et un meilleur suivi, ce qui pourrait finalement faciliter des liens plus structurés. L'Espace commun » de la société civile inauguré à cette réunion du FMMD peut être un modèle à envisager pour ce genre d'interaction.

La cinquième question se rapportait aux actions indispensables pour aider les pays *qui ne sont encore membres d'aucun PCR* à se joindre à un tel processus, ou pour *faciliter la création de nouveaux PCR* afin d'étudier les questions migratoires qui les préoccupent. Et enfin, le FMMD peut-il soutenir pareille action?

Un délégué a souligné le rôle de l'OIM comme l'organisation la mieux placée pour nourrir l'intérêt à la création de PCR dans les régions où il n'en existe pas encore. À cela un représentant d'une organisation internationale a répondu que si, en principe, il est souhaitable de combler les lacunes existantes entre les PCR, néanmoins lorsqu'une institution extérieure facilite la création d'un PCR, le résultat en est souvent une dépendance excessive du PCR vis-à-vis de cette institution. *Il est plus efficace que le processus de création d'un PCR soit spontané.* Pour qu'un PCR soit durable, selon d'autres participants, il doit y avoir d'abord une volonté politique et l'appropriation du processus par ses membres individuels.

Enfin, le représentant d'un pays a rappelé aux participants que de *bonnes raisons peuvent expliquer l'absence d'un PCR dans une région donnée.* Les questions liées à la migration dans cette région sont peut-être trop sensibles ou trop controversées. En fin de compte, en l'absence de volonté politique parmi les éventuels membres d'un nouveau PCR, on ne sait pas bien ce que peut entreprendre raisonnablement le FMMD pour encourager la création d'un tel processus.

Résultats et recommandations

1. L'existence d'un leadership national en vue de se pencher sur les questions migratoires à l'échelon régional, est essentielle. La participation des gouvernements aux PCR et aux FIR permet de promouvoir une plus grande cohérence politique et institutionnelle à l'échelon national et d'y contribuer – la participation aux PCR et aux FIR ainsi qu'une approche interministérielle se renforcent mutuellement.
2. Chaque PCR et FIR devraient décider librement de la nature contraignante ou non de leurs délibérations et de leurs conclusions.
3. Il y a lieu de promouvoir une collecte efficace des données aux niveaux régional et interrégional, y compris les profils migratoires et les données en fonction des sexes, afin de garantir une perspective soucieuse de l'égalité entre les hommes et les femmes. Le partage d'information et la fertilisation croisée entre PCR et FIR doit être consolidé.
4. S'il est encore trop tôt pour institutionnaliser les liens entre le FMMD et les PCR et FIR, l'« Espace commun » de la société civile, inauguré lors de la réunion du FMMD au Mexique, peut devenir un modèle pour une telle interface.
5. La création de PCR doit venir de l'initiative des gouvernements intéressés, afin d'en garantir l'appropriation.

6.4 Session de travail sur la plate-forme pour les partenariats (PpP)

(Modérateur : M. Chukwu-Emeka Chikezie; Administrateur PpP : M^{me} Wies Maria Maas)²⁹

Les gouvernements, les organisations internationales et la société civile étaient représentés par plus de 100 délégués à la première séance de travail de la Plate-forme pour les partenariats (PpP) du FMMD. Le modérateur et l'administrateur PpP ont expliqué que la PpP est un nouveau mécanisme lancé par la présidence mexicaine du FMMD en vue d'encourager consolider des partenariats fonctionnels et axés sur l'action, ainsi que la coopération entre les gouvernements et d'autres acteurs du FMMD, notamment lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre les recommandations des réunions du FMMD. La PpP dispose d'une composante virtuelle qui facilite et permet de présenter les partenariats grâce à une plate-forme adaptée et structurée sur le Web.

Il est prévu que la PpP apporte une valeur ajoutée au processus du FMMD, grâce au soutien de projets en rapport avec les résultats du FMMD, les thèmes des tables rondes du FMMD et les priorités du groupe de travail ad hoc. Les points suivants au sujet de la nature de la PpP ont été soulignés :

- Les gouvernements participants au FMMD sont les principaux initiateurs, propriétaires et exécuteurs des projets de la Plate-forme; la PpP elle-même étant le facilitateur, et non l'exécuteur ni le responsable financier des projets;
- La PpP est un outil flexible aux composantes en ligne et hors-ligne, en mesure d'aider les gouvernements à former ou à mettre en œuvre des partenariats à tout moment du cycle de vie du projet : initiative, conception, mise en œuvre ou achèvement et suivi;
- La PpP en ligne peut servir à rassembler des idées, de l'information sur les projets et des commentaires ou des questions et à les diffuser à tous les utilisateurs, tandis que la composante hors-ligne permet de faciliter la création de contacts et de prévoir des interactions face-à-face entre les partenaires existants ou potentiels.

Pendant le débat général, de nombreux délégués se sont félicités de l'initiative PpP et en ont apprécié les objectifs concrets. Certains délégués ont cherché à préciser les options existantes pour les projets, qui seraient ceux qui les choisiraient – et si un processus de triage serait mis en place –, comment les projets seraient-ils financés et comment garantir *la durabilité, la transparence et la fidélité de la PpP aux priorités du FMMD*. D'autres participants ont exprimé le vœu que soient ajoutés de nombreux projets à la PpP en coordination avec les projets existants et que soit évité tout double-emploi dans les efforts. D'autres ont suggéré, par exemple, l'engagement d'*acteurs non-gouvernementaux* dans le développement des projets PpP et l'exploration de possibles synergies avec l'Initiative conjointe CE-NU pour la migration et le développement (ICMD) qui réunit actuellement 1600 membres.

En réponse à ces préoccupations, l'accent a été mis sur le fait que l'Unité de soutien du FMMD qui gère la PpP ne choisit pas les projets et ne prend pas non plus part directement à la mise en œuvre des projets PpP. *Le choix des projets se fera par le biais des structures existantes du FMMD, comme les groupes de travail ad hoc, le*

²⁹ Le rapport a été rédigé grâce à M^{me} Kathleen Newland, MPI, procès-verbaliste de la séance de travail de la PpP.

Groupe de pilotage et la présidence en exercice. En outre, la PpP ne fournira pas de financement pour les projets, dont la responsabilité revient aux États concernés. Mais la PpP peut aider à rechercher la coopération avec d'autres États ou d'autres parties prenantes non-gouvernementales.

La séance de travail a également permis de débattre les *trois projets de démarrage pour lancer la PpP : Engager la diaspora dans des activités de développement; Protéger les enfants migrants non-accompagnés et Développer les profils de migration.* Les caractéristiques principales de chaque projet, suivies des aspects essentiels du débat général, sont indiquées ci-dessous :

Projet 1 : Manuel sur l'engagement des diasporas aux activités de développement dans leurs pays d'accueil et d'origine

La proposition d'élaborer un manuel sur l'engagement de la diaspora dans des activités de développement remonte aux débats de la Table ronde 1.2 du FMMD d'Athènes en 2009, lorsqu'on avait pris conscience *de la nécessité de disposer d'un guide de référence pour la participation de la diaspora.* Ce manuel est prévu comme un outil pour les gouvernements de destination et d'origine, qui cherchent à faire participer davantage leurs diasporas aux efforts de développement. Il identifiera *des pratiques productives et prometteuses de participation de la diaspora, ainsi que les principales limitations* et des manières innovantes grâce par lesquelles les gouvernements, souvent en partenariat avec la société civile, ont pu surmonter ces difficultés. La contribution au manuel devra venir des gouvernements par le biais de questionnaires, d'interviews et d'un atelier de validation. Le projet est soutenu par les Pays-Bas, la Suisse et le Mexique et il est mis en œuvre par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et l'Institut de politique migratoire (IPM).

Plusieurs participants ont exprimé leur soutien et leur désir de partager des informations susceptibles de contribuer à l'élaboration du manuel. Certains exemples ont été cités, comme le processus chilien de dix années d'engagement de la diaspora, la longue expérience du GTZ et les directives sur la participation de la diaspora et les différents projets, liés à la diaspora, du Centre international pour le développement des politiques migratoires (CIDPM). Il a été suggéré de ne pas simplement considérer ce qui est fait, mais aussi *ce qui reste à faire.*

Projet 2 : Protéger les enfants migrants non-accompagnés

Il s'agit d'une initiative du gouvernement mexicain afin de *mieux protéger les enfants migrants non-accompagnés.* Le projet est lié aux thèmes de la Table ronde du FMMD 2010 en matière de développement humain, de migrations irrégulières et de la migration et la famille, et il complète la table ronde de 2008 sur la protection et l'autonomisation des migrants. L'Institut mexicain de la migration (INM), a formé, avec l'aide technique de l'UNICEF, du HCR de l'ONU et de l'OIM, plus de 300 agents de l'Institut et d'autres ministères ainsi que des officiers chargés de la protection de l'enfance. La formation est un sous-produit du *Groupe de travail inter-agence sur la protection des enfants migrants non-accompagnés, créé précisément pour examiner cette question.* Cette même formation a également été proposée aux officiers de migration de plusieurs pays de la Conférence régionale sur les migrations (Processus de Puebla): Guatemala, El Salvador, Honduras et République dominicaine.

À travers la PpP, le Mexique souhaite offrir ces mêmes formations à d'autres pays, sans autres frais que les coûts de transport et de logement du personnel en formation. Le Mexique assumera les frais de voyages des formateurs. La PpP sera également utilisée pour envoyer et diffuser le matériel de formation et, espérons-le, pour développer une « communauté virtuelle de pratiques » chez les officiers chargés de la protection.

Certains délégués ont exprimé un intérêt immédiat pour ce projet. D'aucuns ont suggéré d'élargir le projet *au-delà des officiers de migration pour y inclure la police, qui est une importante unité de protection dans tout gouvernement*. Certains participants de l'Asie du Sud-est et des régions de l'Afrique occidentale ont fait part de leur vif intérêt pour ce projet et ont expliqué que, dans ces deux régions, la migration des enfants non-accompagnés est un problème sérieux, *et que bon nombre de pays ne possèdent pas les instruments politiques ou juridiques pour confronter la traite d'enfants*. Plusieurs représentants de l'Afrique ont souligné la nécessité *d'une coopération régionale afin d'apprendre de l'exemple latino-américain*, notamment les directives pour la protection des enfants migrants, élaborées par le Processus de Puebla. Un autre participant a exprimé son désir de coopérer avec l'UNICEF en vue de reproduire le projet en Asie du Sud-est.

Projet 3 : Développer des profils de migration

Le projet sur les profils de migration (PM) est parrainé par le Groupe de travail ad hoc sur la cohérence politique, les données et la recherche, dont il fait partie de l'agenda thématique. L'OIM aidera à la mise en œuvre du projet, avec d'autres partenaires intéressés, comme la Commission européenne. Le FMMD de 2009 recommandait l'élaboration de profils de migration dans le but *de faciliter la tenue d'un rapport régulier des données sur la migration, d'identifier les lacunes dans ces données et les besoins en matière de renforcement de compétences, et de promouvoir la cohérence grâce à la formation de groupes de travail techniques nationaux*. Plus de 70 profils migratoires de « première génération » ont été mis au point par plusieurs organismes, de nombreux autres sont en cours d'élaboration. Ils ont évolué, passant de l'étape d'un bref instantané des situations migratoires à un processus plus élaboré *sous la conduite des gouvernements et qui favorise le recueil de données et la cohérence des politiques grâce à la participation de nombreuses parties prenantes, y compris la société civile*.

La PpP soutiendra le projet PM en diffusant et en partageant les résultats et les expériences des pays, en créant une base de données mondiale des profils migratoires et en appuyant les efforts en vue d'organiser des ateliers régionaux ou interrégionaux, de créer des groupes de travail techniques afin de peaufiner les formulaires de PM et de guider et d'associer les pays d'origine et d'accueil grâce à des jumelages.

Certaines meilleures pratiques sur le développement des profils migratoires ont été mentionnées : la Moldavie a développé un profil migratoire étendu, utilisé comme instrument pour le développement de politiques; le Ghana a créé un groupe de travail inter-agence qui a mené à l'élaboration de son profil migratoire et, par là-même, au développement de capacités, au renforcement institutionnel et à une meilleure coopération entre le gouvernement, les institutions académiques et la société civile.

Le débat a mis l'accent sur la *nécessité de normaliser le modèle dans une certaine mesure*, afin de permettre de comparer les données entre pays. A cette fin il a été suggéré que la PpP joue un rôle de facilitateur en créant ce modèle normalisé. La Conférence de l'Amérique du Sud sur les migrations aide à soutenir et harmoniser les profils migratoires. Plusieurs participants étaient de l'avis que les profils devaient *être régulièrement remis à jour* et que la société civile devrait être encouragée à participer à l'exercice des profils migratoires. D'aucuns ressentaient le besoin que *les pays d'accueil créent également un profil migratoire*, afin que les migrants et leurs gouvernements d'origine puissent comprendre les conditions en matière de migration exigées par les pays d'accueil.

Pour terminer, la future présidence la Suisse, a exprimé son plaisir et sa reconnaissance pour l'enthousiasme montré par les participants pendant la première séance de travail sur la Plate-forme pour les partenariats. C'est là le reflet de l'engagement des gouvernements envers le processus du FMMD dans son ensemble. La Suisse, en sa qualité de prochaine présidence, a assuré que les préoccupations en matière de logistique, de choix des projets et de financement seront examinées au fur et à mesure du développement de la PpP.

6.5 Session spéciale sur l'avenir du Forum

La session spéciale a été coprésidée par le Président mexicain en exercice et par le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour les migrations et le développement.

Le but principal de la session spéciale était de parvenir à un accord sur un cadre approprié pour le processus d'évaluation du FMMD, ainsi que sur le mandat de l'équipe chargée de l'évaluation. Les deux ont été approuvés à Puerto Vallarta.

Trois thèmes principaux ont été examinés au cours de cette session³⁰ :

- Des déclarations sur le phénomène migratoire et les problèmes qui en découlent;
- La pertinence des processus et les éléments du FMMD à évaluer, avec une certaine considération au sujet de la perspective de l'avenir du Forum, et
- La méthodologie et les procédures à mettre en place pour l'évaluation.

Les délégués se sont félicités du lancement du processus d'évaluation du FMMD pendant la présidence mexicaine et ont indiqué que le document de référence préparé à l'avance, débattu, amendé et consolidé, reflète les points de vue préliminaires qui doivent guider l'évaluation et fournit un très bon point de départ pour le travail de l'équipe chargée de l'évaluation. Les gouvernements étaient de l'avis que *la nature même du FMMD, informelle, volontaire et mené par les États*, doit rester le principe clé et ils ont reconnu que le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU joue un rôle importante et qu'il offre un élément de continuité et de mémoire institutionnelle au FMMD.

En ce qui concerne *les enjeux du FMMD*, les participants ont mis l'accent sur le manque de prévisibilité en matière de financement du Forum, ce qui constitue un danger constant pour sa durabilité. Les limitations budgétaires actuelles d'un certain nombre de gouvernements ont augmenté la vulnérabilité du FMMD. Il est devenu

³⁰ 27 pays ont fait une intervention au cours de cette session.

impératif de réexaminer les mécanismes de financement. Le représentant spécial du Secrétaire général, Sir Peter Sutherland, a suggéré certaines approches possibles qui pourraient apporter une mesure de prévisibilité, comme la présentation d'un projet de budget dès qu'un gouvernement se déclare prêt à présider le Forum et une réunion dans laquelle les gouvernements s'engagent d'apporter des fonds. D'une manière générale, les participants ont convenu qu'il y a plus à faire pour arriver à un financement plus prévisible et durable, afin de garantir la continuité du processus.

Concernant *l'impact du FMMD*, différents commentaires et points de vue ont été exprimés par les participants. Pour certains, le Forum a fourni des réponses et des solutions concrètes. D'autres le considèrent comme une plateforme idéale qui permet aux gouvernements et à d'autres parties prenantes de débattre les questions de migration et de développement à l'échelon multilatéral, sans les émotions que l'on observe parfois dans d'autres forums. La plupart des délégations ont convenu que le FMMD a grandi au fil des ans et est devenu l'une des principales enceintes de dialogue sur les politiques et d'entente. Dans bien des cas, les résultats ont permis la conception de politiques et l'élaboration de nouvelles lois.

Dans ce contexte, la présidence mexicaine a indiqué que le but de l'évaluation serait de démontrer les succès du Forum et *s'il ne s'agit que d'un processus d'échange d'expériences et de bonnes pratiques ou bien devrait-il avoir une plus grande influence sur la création de politiques publiques*. Les États doivent parvenir à un consensus et se mettre d'accord sur certains principes fondamentaux qui soulignent le lien entre migration et développement. L'évaluation serait une sorte d'instantané du Forum, pour que *les gouvernements participants* puissent tous partir de la même base au moment de décider des actions pour l'avenir. La présidence a mis l'accent sur l'importance de suivre une méthodologie pas à pas, visant à construire la transparence et la crédibilité de l'évaluation, en veillant afin que tous se sentent suffisamment à l'aise. Ce processus doit être mené prudemment, afin de garantir son ouverture et son inclusivité.

Un projet de mandat pour l'équipe d'évaluation a été distribué et adopté.

Les gouvernements sont convenus que la présidence et l'équipe d'évaluation doivent travailler sur la définition et les grandes lignes à évaluer, ainsi que sur les éléments à évaluer. Après cette étape initiale, la présidence et l'équipe d'évaluation entameront les consultations sur la manière dont le FMMD travaille, y compris sur la préparation des réunions, son orientation thématique générale et le choix de ses thèmes. Ils examineront sa structure actuelle, y compris le rôle de la présidence, le Groupe de pilotage, les Amis du Forum, l'Unité de soutien ainsi que les groupes de travail, et les dispositions de financement. Il y aura lieu d'évaluer si le Forum permet un dialogue productif, des résultats tangibles orientés vers l'action en termes d'un débat politique de fond, de leçons tirées et de changements politiques. Il faudra aussi se pencher sur les liens et l'interaction avec les Nations Unies, les organismes internationaux concernés et les parties prenantes de la société civile. Toutes ces questions et bien d'autres problèmes pertinents seront examinés de manière intégrale et objective.

Les participants sont également tombés d'accord pour dire que *le processus d'évaluation* devrait mener à envisager de possibles options pour l'avenir du Forum. Certaines délégations ont indiqué la nécessité d'éviter de *limiter l'évaluation aux seules répercussions sur les politiques*, mais d'inclure également les actions menées en réponses aux défis opérationnels que présentent les migrations. Une délégation a

proposé que le FMMD serve d'organisme opérationnel qui garantisse que des solutions pratiques soient effectivement mises en œuvre. Une autre a mentionné l'importance d'élargir la portée du débat, en examinant ce qui se produira après 2013 dans le cadre du processus du FMMD et la meilleure façon de débattre les migrations internationales et leurs liens avec le développement.

Une délégation a déclaré qu'il était nécessaire d'affiner l'orientation du Forum et peut-être relancer les groupes de travail et d'élargir leur composition. Pour d'autres, la composante développement devrait être renforcée dans les débats au sein du FMMD. Certains gouvernements ont indiqué que le Forum doit être ouvert et inclusif et favoriser un véritable partenariat tout en créant un lien plus fort avec les acteurs non gouvernementaux, d'une manière structurée, afin de les permettre d'apporter une contribution utile.

Le processus d'évaluation devrait être transparent, consensuel et intégral et il devrait produire des résultats complets et approfondis qui devaient nourrir l'analyse et le débat, permettant ainsi aux États de prendre des décisions quant aux actions à engager pour l'avenir du Forum. Le travail devrait être terminé à temps pour le Dialogue de haut niveau de 2013. Les gouvernements ont indiqué qu'il est impératif que l'évaluation soit le reflet des spécificités, des enjeux et des aspirations des différents pays et des régions.

7. Cérémonie plénière de clôture le 11 novembre (17 h 30-19 heures)

La séance de clôture a commencé par la présentation des rapports des trois tables rondes, par : M. Manuel Imson, Attaché du Travail, Philippines, pour la Table ronde 1; M. Azzouz Samri, Ministre plénipotentiaire du Maroc, pour la Table ronde 2 et M^{me} l'Ambassadeur María Bassols, Chef du Cabinet du Secrétaire général pour la migration et les affaires consulaires d'Espagne, pour la Table ronde 3. Les points les plus marquants de leurs déclarations figurent dans leurs rapports respectifs sur les tables rondes.

Ensuite, M. Peter Sutherland, Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la migration et le développement, a mis l'accent sur le succès du FMMD, en tant qu'espace de débat autour des questions migratoires, ayant réuni plus de 150 pays. Il a ensuite indiqué les grands titres de la session spéciale sur l'avenir du Forum.

Il a observé qu'après quatre ans, un sentiment unanime et fort a été exprimé en faveur du Forum, y inclus de la part de ces pays qui jadis étaient sceptiques au sujet du processus. Il a opiné que les gouvernements ont établi un processus efficace, bien que fragile, pour surveiller la gouvernance du Forum. Mais il a aussi mis en évidence les défis que le FMMD doit relever aujourd'hui et pour l'avenir – si son objectif est de conduire des politiques et des programmes efficaces et d'améliorer la cohérence entre les gouvernements, l'étape suivante est de faire le bilan systématique de ses résultats ainsi que de continuer à renforcer la structure du Forum afin de l'adapter et de la rendre encore plus opérationnelle.

M. Sutherland a également souligné la nécessité de prouver la valeur considérable du Forum en tant que réunion internationale. Il avait bon espoir que l'évaluation FMMD l'avérera, tandis que le FMMD maintient son caractère

informel, volontaire et mené par les gouvernements et développe davantage son lien avec l'ONU. M. Sutherland a aussi mentionné qu'un nombre de gouvernements avec constance et conviction ont fonctionné comme bailleurs de fonds soutenant le processus. Il a ensuite lancé un appel à diffuser les idées du FMMD partout au sein du système des Nations Unies. Sur cette note il a indiqué une autre évolution positive, celle de la consolidation des relations entre le FMMD et le Groupe mondiale de migration (GMM). Finalement, M. Sutherland a remercié la Fondation Bancomer pour l'organisation et les résultats des journées de la Société civile.

Le nouveau Président du FMMD 2011, S.E. M. Eduard Gnesa, Ambassadeur spécial pour la coopération internationale sur les questions de migration, de Suisse, a exprimé sa satisfaction pour une session exaltante à Puerto Vallarta. Il a remercié le gouvernement mexicain pour l'organisation et la présidence du quatrième FMMD, de manière enrichissante et qui a réussi conserver l'esprit du FMMD bien vivant. Il a encouragé tous les États membres à œuvrer en vue de modifier la perception publique de la migration, qui doit être considérée comme une opportunité et un phénomène très positif. Les liens entre la migration et le développement doivent être analysés plus à fond et les politiques de migration doivent être mises en œuvre de façon à permettre aux migrants de devenir des acteurs du développement économique et social dans leurs pays d'origine et d'accueil. La migration est faite d'enjeux et de risques et les États ont un rôle considérable à jouer en faisant face à ces questions.

L'Ambassadeur Gnesa a confirmé aux Amis du Forum que le FMMD et ses accomplissements sont très précieux à la présidence suisse. Elle assume la présidence du FMMD avec un dévouement total et elle mettra l'accent sur la façon de faire du FMMD un processus encore plus centré et tourné vers l'action. Par manque de temps, il ne sera pas possible de tenir une conférence internationale en 2011. Néanmoins, la Suisse est prête à étendre et développer davantage les acquis et les initiatives de ces quatre dernières années du FMMD et elle continuera d'encourager l'interaction et la coopération, notamment par le biais des deux groupes de travail ad hoc et de la Plate-forme pour les partenariats. Elle surveillera également l'exercice d'évaluation du FMMD, en comptant sur le soutien continu du Mexique. M. Gnesa a exhorté les *États membres d'unir leurs efforts* et de faire de 2011 une année consacrée à l'action.

La délégation suisse avait beaucoup apprécié les suggestions et idées utiles proposée par de nombreux Amis du Forum à Puerto Vallarta sur la façon de faire du FMMD 2011 une année consacrée à un dialogue ciblé et orienté vers l'action et sur la façon d'assurer un échange permanent entre les gouvernements et la société civile. La Suisse accordera une même importance au lancement et la supervision de l'évaluation du prochain FMMD, sur la base des travaux préparatoires précieux du Mexique. Tout en étant conscient de l'importance de cet exercice, la Suisse est engagée à assurer une transparence maximale, tout en gardant à l'esprit son objectif réel : d'analyser les forces et les faiblesses du FMMD et identifier des moyens concrets pour l'améliorer. L'évaluation devrait finalement donner les gouvernements participants au FMMD une base objective et compréhensive pour des délibérations ouvertes et transparentes sur l'avenir du Forum.

L'ambassadeur Gnesa s'est montré convaincu que la 5^{ème} réunion du FMMD 2011 sera intensive et inspirante. Il a fait un appel aux États membres à unir leurs efforts et d'en faire une année consacrée à l'action.

Dans son discours de clôture, le Président du FMMD 2010, M. Julián Ventura Valero, s'est félicité, au nom du gouvernement mexicain, de la participation active et de la coopération de tous les participants au cours de débats riches, sincères et ouverts. Le FMMD 2010 a fourni aux États l'occasion d'échanger des expériences sur leur façon d'approcher les défis posés par le phénomène de la migration, et la façon dont les opportunités peuvent être optimisées afin de renforcer les liens entre la migration et le développement humain. La migration fait partie de la réalité sociale et économique mondiale; en conséquence, il est donc nécessaire de reconnaître les contributions des migrants et de changer les idées que l'on se fait de ce phénomène.

Les résultats de la réunion gouvernementale et des Journées de la société civile étaient fortement satisfaisants, ayant pour résultat des compréhensions pratiques et un consensus qui, si tout va bien, enrichira les discussions globales sur la migration et le développement. Le Mexique avait favorisé l'inclusion et la transparence et avait engagé tous les parties prenantes en développant le cadre conceptuel des discussions sur le sujet de « Partenariats pour la migration et le développement humain : prospérité partagée- responsabilité partagée ». En même temps de nouveaux ponts de coopération ont été établis entre les gouvernements et la société civile, utilisant des mécanismes innovateurs tels que « l'Espace commun » et la Plate-forme pour les Partenariats (PpP). Le Mexique a également jeté les bases de l'exercice d'évaluation du FMMD afin de préparer le Dialogue de haut niveau sur la migration et le développement de 2013.

L'Ambassadeur Ventura a également félicité les deux groupes de travail pour leurs réalisations – l'un en matière de protection et d'autonomisation des migrants en vue du développement et l'autre en matière de cohérence des politiques publiques. Il s'est également félicité du labeur et du soutien des conseillers internationaux (Dr. Jorge Durand, Dr. Rolph Jenny, Dr. Irena Omelaniuk, M. Albert Moses et M. Chukwu Emeka-Chikezie), du Groupe de travail mexicain, dirigé par le Ministère des Affaires étrangères et de l'Institut mexicain de migration, du travail de M^{me} Estrella Lajom-Roman, chef de l'Unité de soutien FMMD et de son équipe ainsi que l'assistance fournie par l'Organisation internationale pour les migrations, Sir Peter Sutherland et M. François Fouinat. Aussi a-t-il exprimé ses remerciements à la Fondation Bancomer pour son rôle éminent en organisant les Journées de la société civile ainsi que tous les gouvernements et les organisations pour leur aide financière, permettant ainsi aux délégués de 131 pays d'assister au Forum – et finalement les autorités de l'État de Jalisco et de la ville de Puerto Vallarta. Pour terminer il a remercié tous les délégués présents pour avoir fait de la réunion du FMMD 2010, une session entièrement satisfaisante, puis il a exprimé sa confiance dans l'avenir du Forum et souhaité aux participants un bon voyage de retour dans leurs pays respectifs.

8. Réflexions finales

Quatre années sont écoulées depuis le début des travaux du Forum mondial pour la migration et le développement et, à la veille du lancement d'une importante évaluation, ce processus est encore en cours de consolidation et de réaffirmation en tant qu'espace le plus engagé pour aborder les aspects multidimensionnels du phénomène de la migration internationale et de ses liens avec le développement.

Depuis la première réunion du Forum, le Mexique a tenté de faire connaître ses points de vue et son expérience, afin de rehausser ce processus. Accepter la présidence de la réunion de 2010 n'était pas seulement un défi, mais aussi une forte possibilité de faire avancer le débat sur certaines questions de toute première importance, à l'ordre du jour du Forum, dans l'intention de dépasser les idées toutes faites et dans le but de construire une image intégrale et équilibrée de la migration et du développement.

L'année que nous avons présidé ce processus a été l'une des plus compliquées pour des millions de migrants qui, dans des circonstances déjà difficiles, se sont heurtés aux répercussions de la crise économique. Beaucoup n'ont eu d'autre choix que de retourner chez eux, par manque de travail et à cause de la baisse des secteurs de production, ce qui a entraîné le ralentissement des flux d'envois de fonds, touchant ainsi directement les revenus des familles de migrants et affectant de façon négative la perception sociale du migrant, perçu comme un concurrent déloyal sur le marché du travail et comme un fardeau pour les systèmes de sécurité sociale des pays d'accueil.

Tenant compte du contexte international, les remarques contenues dans le document thématique conceptuel central : « Partenariats pour la migration et le développement – Prospérité partagée, responsabilité partagée », soulignent l'importance de la coopération de tous les parties prenantes concernées afin de relever les défis que présentent les liens entre migration et développement pour les pays d'origine, de transit et d'accueil. Ce document met l'accent sur la nécessité absolue de garantir la protection des droits des migrants, indépendamment de leur situation migratoire, et reconnaît combien il s'agit là d'un élément primordial qui peut faciliter leur acceptation et leur inclusion dans les pays d'accueil, ainsi diminuant leur vulnérabilité.

Dès l'élaboration des documents de travail pour les débats de Puerto Vallarta, les pays ont exprimé leur intérêt et leur engagement à faire du Forum un instrument utile pour développer des initiatives et des projets, et une référence incontournable dans la planification des politiques publiques.

Le FMMD 2010 a pu réévaluer différents concepts importants et les mettre à l'ordre du jour du Forum. Il a ainsi été possible d'examiner des questions dont toutes les dimensions devaient être considérées d'une perspective intégrale et humaine, et avec la possibilité d'approfondir davantage le débat au cours des réunions futures. Les recommandations des sessions des tables rondes ont confirmé la pertinence de poursuivre le débat autour de ces questions, tout en examinant la façon dont des instruments essentiels pour la prise de décisions et la planification d'actions stratégiques comme les échanges d'information, la création de modèles et les indicateurs d'impact, pourront être renforcés.

En cohérence avec le thème central, nous avons favorisé la création de nouvelles formes de communication avec la société civile et avec les organisations internationales, convaincus que leur expérience est, entre autres choses, une possibilité d'enrichir les débats et d'aider à mettre en œuvre les recommandations du Forum. La création de l'Espace commun a montré qu'il est possible d'avoir un échange d'opinions, de points de vue et de perspectives, respectueux et constructifs, et que la volonté existe de renforcer les efforts pour mener à bien les différentes tâches qu'exigent la migration et le développement.

En outre, la « Plateforme pour les partenariats », mécanisme permettant de développer des projets spécifiques en matière de mise en œuvre des recommandations des précédents Forums, est un pas en avant sur le long mais nécessaire chemin qui fera du FMMD un processus axé sur l'action.

L'intérêt grandissant pour les travaux du Forum montre bien qu'il s'agit d'un processus vivant et qu'en tant que tel, nous sommes convaincus que les résultats de l'évaluation à venir permettront de consentir de nouveaux efforts en vue d'atteindre des objectifs à plus long terme.

Le Mexique reconnaît que le Forum mondial est un mécanisme en cours de construction et il continuera d'apporter ses idées et son expérience afin de le consolider et d'en faire l'espace le plus approprié pour le débat multilatéral en matière de migration et développement.

Le gouvernement mexicain exprime sa profonde gratitude pour le soutien précieux apporté par tous les États et toutes les organisations spécialistes qui ont participé activement et soutenu le FMMD 2010. Il réitère également sa promesse de rester ouvert au dialogue et à la coopération afin de trouver les réponses aux enjeux que présentent la migration et le développement.

9. Remerciements spéciaux

Le Gouvernement du Mexique exprime sa reconnaissance à tous les gouvernements et autres partenaires qui ont activement participé à la préparation in the préparation des documents de référence et les sessions des Tables rondes.

Le Gouvernement du Mexique est également reconnaissant pour le soutien des Pays et des organisations suivants, sous forme de dons et d'apports en nature : la République d'Argentine, le Commonwealth d'Australie, le Royaume de Belgique, le Canada, Le Royaume du Danemark, la République française, l'État d'Israël, la République italienne, le Royaume des Pays-Bas, le Royaume de Norvège, la République portugaise, le Royaume d'Espagne, le Royaume de Suède, la Confédération helvétique, le Royaume Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, les États Unis de l'Amérique, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la Fondation MacArthur.

Annexe 1

[Original : anglais]

Répertoire

Président en exercice

Nom	Julián Ventura Valero
Titre	Ambassadeur et Président en exercice du FMMD Ministre délégué pour l'Amérique du Nord Ministère des affaires étrangères du Mexique
Coordonnées	Plaza Juárez 20, 18 ^e étage, Col. Centro, 06010 Mexico, Mexique Tél. : 52 55 3686 5804 Fax : 52 55 3686 5605 Adresse électronique, Ministère des affaires étrangères : jventurav@sre.gob.mx

Directeur exécutif³¹

Nom	René Zenteno
Titre	Vice-Ministre de la population, des migrations et des affaires religieuses
Coordonnées	Abraham González 48, Col. Juárez, 06600 Mexico, Mexique Tél. : 52 55 5093 3985 poste 88 Fax : 52 55 5093 3683 Adresse électronique : amtorres@segob.gob.mx

Groupe de travail

Nom	Rolando García Alonso
Titre	Membre du groupe de travail du FMMD 2010 Coordonnateur des relations internationales et interinstitutionnelles Institut national des migrations

³¹ Madame Cecilia Romero Castillo, alors Commissaire de l'Institut national des migrations, a fait fonction de directrice exécutive. Monsieur Salvador Beltrán del Río Madrid lui a succédé le 7 octobre.

Coordonnées	Homero 1832, 18^e étage, Col. Los Morales Polanco, 11510 Mexico, Mexique Tél. : 52 55 5387 2400 poste 18712 Fax : 52 55 5557 9860 Adresse électronique à l'Institut national des migrations : rgalonso@inami.gob.mx
Nom	Socorro Flores Liera
Titre	Ministre et responsable du FMMD pour le Mexique Membre du groupe de travail du FMMD 2010 Directrice générale chargée des questions internationales Ministère des affaires étrangères du Mexique
Coordonnées	Plaza Juárez 20, 14^e étage, Col. Centro, 06010 Mexico, Mexique Tél. : 52 55 3686 5628 poste 99 Fax : 52 55 3686 5632 Adresse électronique, Ministère des affaires étrangères : sflores@sre.gob.mx
Nom	Norma Araceli Díaz Godínez
Titre	Membre du groupe de travail du FMMD 2010 Directrice chargée des questions des migrations Ministère des affaires étrangères du Mexique
Coordonnées	Plaza Juárez 20, 15^e étage, Col. Centro, 06010 Mexico, Mexique Tél. : 52 55 3686 5769 Fax : 52 55 3686 5632 Adresse électronique, Ministère des affaires étrangères : ndiaz@sre.gob.mx
Nom	Hugo Rodríguez Nicolat
Titre	Secrétaire technique du FMMD 2010
Coordonnées	Homero 1832, 18^e étage, Col. Los Morales Polanco, 11510 Mexico, Mexique Tél. : 52 55 5387 2400 poste 18712 Fax : 52 55 5557 9860 Adresse électronique personnelle : hugo.rodrigueznicolat@gmail.com

Nom	Evelyn Vera Barreto
Titre	Membre du groupe de travail du FMMD 2010 Directrice adjointe chargée des migrations Ministère des affaires étrangères du Mexique
Coordonnées	Plaza Juárez 20, 15 ^e étage, Col. Centro, 06010 Mexico, Mexique Tél. : 52 55 3686 5100 poste 7240 Fax : 52 55 3686 5632 Adresse électronique, Ministère des affaires étrangères : evera@sre.gob.mx
Nom	Ángel Kuri Cervantes
Titre	Membre du groupe de travail du FMMD 2010 Directeur adjoint aux affaires multilatérales Institut national des migrations
Coordonnées	Tél. : 52 55 5387 2400 poste 18109 Fax : 52 55 5557 9860 Adresse électronique à l'Institut national des migrations : akuri@inami.gob.mx
Nom	Claudia Bueno
Titre	Membre du groupe de travail du FMMD 2010 Conseillère du Ministre délégué aux affaires multilatérales et aux droits de l'homme Ministère des affaires étrangères du Mexique
Coordonnées	Tél. : 52 55 3686 5601 Fax : 52 55 3686 5632 Adresse électronique, Ministère des affaires étrangères : cbueno@sre.gob.mx
Nom	Alberto Quiroz
Titre	Membre du groupe de travail du FMMD 2010 Représentant du Ministère des affaires étrangères du Mexique

Coordonnées	Tél. : 52 55 3686 5100 poste 5769 Fax : 52 55 3686 5632 Adresse électronique, Ministère des affaires étrangères : aquiroz@sre.gob.mx
Nom	Michelle Tejadilla Orozco
Titre	Membre du groupe de travail du FMMD 2010 Représentante de l'Institut national des migrations
Coordonnées	Tél. : 52 55 5387 2400 poste 18258 Fax : 52 55 5557 9860 Adresse électronique à l'Institut national des migrations : mtejadilla@inami.gob.mx
Nom	Salvador Berumen Sandoval
Titre	Membre du groupe de travail du FMMD 2010 Représentant de l'Institut national des migrations
Coordonnées	Tél. : 52 55 5387 2400 poste 18327 Fax : 52 55 5557 9860 Adresse électronique à l'Institut national des migrations : sberumen@inami.gob.mx
Nom	Chukwu-Emeka Chikezie
Titre	Conseiller spécial du Président en exercice
Coordonnées	Tél. en Sierra Leone : 232 33 89 99 77 ou 232 78 89 99 77 Tél. au Royaume-Uni : 44 7847 400 001 Adresse électronique : internationaladviser@gfmd.org Adresse électronique personnelle : cechikezie@gmail.com
Nom	Jorge Durand
Titre	Conseiller spécial du Président en exercice
Coordonnées	Tél. au Mexique : 52 33 3819 3327 Adresse électronique : internationaladviser@gfmd.org Adresse électronique personnelle : jdurand@princeton.edu

Nom	Rolph Kurt Jenny
Titre	Conseiller spécial du Président en exercice
Coordonnées	Boîte postale 78, 1211 Genève 20, Suisse Tél. : 41 79 433 2581 ou 33 450 424 054 Adresse électronique : internationaladviser@gfmd.org Adresse électronique personnelle : rkjenny@gcim.org
Nom	Albert Moses
Titre	Ministre et conseiller spécial du Président en exercice
Coordonnées	Tél. : 1 514 932 8076 Port. : 1 514 409 5654 Adresse électronique : internationaladviser@gfmd.org Adresse électronique personnelle : aemosenl@hotmail.com
Nom	Irena Omelaniuk
Titre	Conseillère spéciale du Président en exercice
Coordonnées	Tél. aux États-Unis : 1 703 5289346 Port. aux États-Unis : 1 703 6009136 Adresse électronique : internationaladviser@gfmd.org Adresse électronique personnelle : iomelaniuk@yahoo.com.au

Mission permanente du Mexique à Genève

Nom	Juan José Gómez Camacho
Titre	Ambassadeur et Représentant permanent du Mexique auprès des organisations internationales de Genève
Coordonnées	Tél. : 41 22 748 0707 poste 21 Fax : 41 22 748 0708 Adresse électronique : mission.mexico@ties.itu.int Adresse électronique personnelle : jgomezc@sre.gob.mx
Nom	Arturo Hernández Basave
Titre	Ambassadeur et Représentant permanent suppléant du Mexique auprès des organisations internationales de Genève

Coordonnées Tél. : 41 22 748 0707 poste 21
Fax : 41 22 748 0708
Adresse électronique : mission.mexico@ties.itu.int
Adresse électronique personnelle :
ahernandezb@sre.gob.mx

Nom Miguel Malfavon
Titre Conseiller
Coordonnées Tél. : 41 22 748 0707 poste 21
Fax : 41 22 748 0708
Adresse électronique : mission.mexico@ties.itu.int
Adresse électronique personnelle :
mmalfavon@delegamexoi.ch

Groupe d'appui au FMMD

Nom Estrella Lajom Roman
Titre Directrice du Groupe d'appui au FMMD
Coordonnées Tél. : 41 22 788 4946 poste 47
Fax : 41 22 788 4948
Port. : 41 79 513 9323
Adresse électronique : supportunit@gfmd.org
Adresse électronique personnelle :
estrellalajom@bluewin.ch

Annexe 2

[Original : anglais]

**Forum mondial sur la migration et le développement
Mexique – 2010**

<i>Poste</i>	<i>Coût (en euros)</i>	
	<i>Total partiel</i>	Total
Groupe de travail		96 704
Frais ⁱ	34 994,86	
Frais de voyage ⁱⁱ	31 142,36	
Hébergement	30 566,53	
Activités préparatoires (Groupe de pilotage, Amis du forum et autres)		25 953
Location de matériel	1 621,41	
Interprétation simultanée et traduction (en trois langues)	11 632,57	
Enregistrement des réunions	2 427,45	
Repas	10 271,62	
Logistique générale		1 542 348
Centre de conférence	59 295,41	
Location de mobilier et de matériel pour le Forum ⁱⁱⁱ	669 282,36	
Repas	72 150,31	
Papeterie, matériel d'impression et rapport final	80 897,70	
Contribution supplémentaire aux Journées de la société civile	91 336,12	
Assistance financière allouée aux participants des pays les moins avancés ^{iv}	423 442,25	
Dépenses d'exploitation	145 944,28	
Fonds de réserve (5 %)	5,0 %	83 250
Coût global		1 748 255
Contributions		
Contribution du Gouvernement mexicain		1 029 922,63
Contributions volontaires attendues		718 332,87

Calculé en fonction d'un taux de change de 19,16 pesos mexicains pour 1 euro.

ⁱ Comprend seulement les frais de certains des experts internationaux faisant partie du Groupe de travail du comité d'organisation du Forum 2010. Tous les frais et salaires des fonctionnaires mexicains participant au comité d'organisation sont exclus de ce projet de budget. Même si l'organisation du Forum 2010 constitue une charge de travail supplémentaire pour ces fonctionnaires et exige qu'ils revoient leurs priorités, il n'en découle aucune augmentation de coûts pour le Gouvernement mexicain.

(Suite des notes)

- ⁱⁱ Estimations basées sur le coût moyen des billets aller-retour, selon les tarifs préférentiels de l'OIM. Ces coûts comprennent la participation des membres du groupe de travail à toutes les réunions du groupe de pilotage du FMMD, à celles des Amis du Forum et aux autres activités préparatoires. Les frais de voyage et d'hébergement de certains consultants internationaux sont pris en charge par les organismes qui les parrainent.
- ⁱⁱⁱ Ces coûts comprennent la location de mobilier, de matériel audio, de matériel pour l'interprétation simultanée (en trois langues) et autres moyens logistiques. Ils comprennent également une partie de la contribution du Gouvernement mexicain aux coûts associés aux Journées de la société civile. Cette estimation tient également compte des coûts d'organisation mentionnés plus haut.
- ^{iv} Estimations basées sur le nombre moyen de représentants des pays les moins avancés et d'autres pays à faibles revenus figurant sur la liste du Comité d'aide au développement et ayant déjà demandé une aide financière. Elles comprennent aussi les panelistes de ces pays. Ces estimations couvrent le transport, le logement et l'indemnité journalière de subsistance.

Annexe 3

[Original : anglais]

Montant final des dépenses³²

<i>Détails</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
Réunions préparatoires à Genève	36 219,00
Services consultatifs	201 164,00
Frais de voyage des consultants	63 401,00
Centre de conférence et matériel	262 966,80
Coûts liés à la réunion de Puerto Vallarta	570 508,06
Services de traduction et d'interprétation	99 627,00
Traiteur	289 680,51
Frais de voyage et de participation des pays en voie de développement	512 677,00
Transport terrestre	46 292,07
Impression du rapport sur les travaux de la réunion	8 668,62
Personnel et services d'organisation	266 067,56
Contribution directe aux Journées de la société civile	120 000,00
Autres dépenses	49 377,71
Montant total des dépenses	2 526 649,32
Contributions internationales	1 084 490,00
Contribution du Mexique	1 442 159,32

³² Le présent rapport récapitule les frais couverts par la contribution des autorités mexicaines et par les contributions internationales, mais pas les contributions en nature, qui couvrent une partie des frais des consultants internationaux, les études demandées pour appuyer les tables rondes, les locaux mis à disposition du Forum pour les réunions préparatoires à Genève et certaines dépenses d'exploitation prises en charge par le Gouvernement local de Jalisco. Pour plus de détails, veuillez consulter les pages ci-après.

Contribution du Mexique

Dépenses ventilées

<i>Rubrique</i>	<i>Total partiel (dollars É.-U.)</i>	Total (dollars É.-U.)
Centre de conférence et matériel		262 966,80
Centre de conférence	91 265,73	
Matériel destiné au centre de conférence	171 701,07	
Coûts liés à la réunion de Puerto Vallarta		570 508,06
Inscription	18 974,65	
Guichets d'accueil	24 420,48	
Pochette d'accueil	30 176,44	
Fonctionnaire des conférences	34 645,60	
Systèmes audiovisuels, éclairage et autre matériel	462 290,88	
Transport terrestre³³		29 820,07
Traiteur		289 680,51
Traiteur	254 211,39	
Pauses café	35 469,12	
Impression du rapport sur les travaux de la réunion		8 668,62
Personnel et services d'organisation		266 067,56
Divers		14 447,71
Montant total des dépenses couvertes par la contribution du Mexique		1 442 159,32

³³ Soixante-cinq pour cent des frais de transport terrestre ont été imputés sur le budget national.

Contributions internationales

Dépenses ventilées

<i>Rubrique</i>	<i>Total partiel (dollars É.-U.)</i>	<i>Total (dollars É.-U.)</i>
Réunions préparatoires à Genève		36 219,00
Services consultatifs		201 164,00
Services consultatifs fournis par Jorge Durand	20 000,00	
Services consultatifs fournis par Rolph Jenny	145 164,00	
Services consultatifs fournis par François Fouinat	36 000,00	
Frais de voyage des consultants		63 401,00
Transport terrestre³⁴		16 472,00
Services de traduction et d'interprétation		99 627,00
Traduction	29 788,00	
Interprétation simultanée	69 839,00	
Frais de voyage et de participation des pays en voie de développement³⁵		512 677,00
Contribution aux Journées de la société civile		120 000,00
Recherche		1 000,00
Plate-forme des partenariats		33 930,00
Montant total des dépenses couvertes par les contributions internationales		1 084 490,00

³⁴ Trente-cinq pour cent des frais de transport terrestre ont été imputés sur le budget national.

³⁵ Ces services ont été fournis par l'Organisation internationale pour les migrations conformément aux conditions fixées dans le mémorandum d'accord signé en août 2010 par le Président du FMMD au Mexique.

Annexe 4

[Original : anglais]

**Contributions internationales à la quatrième réunion du Forum mondial
sur la migration et le développement**

<i>Donateurs</i>	<i>Montant</i>	<i>Objet</i>
Contributions financières		
Présidence (Mexique)	17 368 550,40 pesos mexicains	Organisation de la quatrième réunion du Forum mondial sur la migration et le développement
Pays		
Argentine	1 000 dollars des États-Unis	Recherche
Australie	28 552,50 dollars australiens	Conseiller international
Belgique	35 000 euros	Participants représentant les États associés à l'Agence de la coopération belge au développement
Canada	25 000 dollars des États-Unis	Frais d'organisation
Danemark	98 866,71 euros	Participants de pays en développement
Espagne	100 000 euros	Sans affectation particulière
États-Unis d'Amérique	50 000 dollars	Participants de pays en développement
Fondation MacArthur	136 000 dollars des États-Unis	Frais de voyage de participants et conseiller international
France	25 000 euros	Frais d'organisation
Israël	4 970 dollars des États-Unis	Frais de traduction
Italie	15 000 euros	Participants de pays en développement
Norvège	104 448,50 euros	Participants de pays en développement
Pays-Bas	200 000 euros	Sans affectation particulière
Portugal	20 000 euros	Participants de pays en développement
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	25 000 livres sterling	Participants de pays en développement
Suède	74 220,30 euros	Participants de pays en développement

<i>Donateurs</i>	<i>Montant</i>	<i>Objet</i>
Suisse	202 000 francs suisses	Frais d'organisation et un conseiller international
Contributions non financières		
Pays		
Émirats arabes unis		Études relatives à la préparation d'une table ronde
Pays-Bas		Détachement d'un conseiller international
Autres contributions		
OIM		Détachement d'un conseiller international et assistance technique et logistique
UNICEF		Détachement d'un conseiller international et assistance technique
OIT, ONUG		Fourniture gracieuse de locaux pour les réunions préparatoires tenues à Genève

Annexe 5

[Original : anglais]

Coprésidences et équipes gouvernementales affectées aux tables rondes

<i>Table ronde (TR)</i>	<i>« Partenariats pour la migration et le développement humain : prospérité partagée-responsabilité partagée »</i>			
<i>Coprésidences</i>	<i>Équipes gouvernementales</i>			<i>Organisations internationales</i>
TR 1.1	Partenariats pour des migrations plus régulières et protégées			
Brésil	Allemagne	Canada	Mexique	OCDE
France	Australie	États-Unis	Nigéria	OIM
	Bangladesh	Israël	Portugal	
	Belgique	Maurice		
TR 1.2	Stratégies communes de lutte contre l'immigration irrégulière			
Équateur	Argentine	Maroc	Philippines	OIM
Pays-Bas	Azerbaïdjan	Mexique	République de Moldova	
	Grèce	Niger		
	Italie	Nigéria		
TR 2.1	Réduction du coût des migrations et optimisation du développement humain			
Émirats arabes unis	Afrique du Sud	Espagne	Maroc	Délégation de l'Union européenne
Sri Lanka	Allemagne	Éthiopie	Maurice	OIM
Suède	Bangladesh	Grèce	Mexique	OIT
	Chili	Kenya	République de Moldova	OMS
	Équateur	Japon		
TR 2.2	Migrations, problématique hommes-femmes et famille			
Mexique	Arménie	Grèce	Royaume-Uni	FIDA
	Chili	Israël	Soudan	UNIFEM
	Équateur	Philippines	Ukraine	UNICEF
	Espagne	Portugal		OIM
				OIT
				OMS
TR 3.1	Évaluation de l'incidence des migrations sur le développement économique et social et prise en compte de la relation de cause à effet			
Argentine	Colombie	Mexique		Délégation de l'Union européenne
Kenya	France	République de Moldova		FIDA
Suisse	Maroc	Soudan		OIM
	Maurice			

Table ronde (TR)		« Partenariats pour la migration et le développement humain : prospérité partagée-responsabilité partagée »		
Coprésidences	Équipes gouvernementales			Organisations internationales
TR 3.2	Évaluation de l'importance des changements climatiques et de leur incidence sur les migrations et le développement			
Bangladesh	Allemagne	France	Mexique	OIM
Royaume-Uni	Chili	Ghana	Suisse	
	Équateur	Maurice		
TR 3.3	Comment intégrer la problématique migration-développement aux processus de consultation régionale et de coopération interrégionale			
Espagne	Australie	États-Unis	République	OIM
Indonésie	Bangladesh	Mexique	de Moldova	
Maroc	Équateur	Niger	Thaïlande	

Annexe 6

[Original : anglais]

Présentée par oral et par écrit par John K. Bingham, Président du Comité de pilotage des Journées de la société civile, le 10 novembre 2010, à l'ouverture de la séance plénière du Forum mondial sur la migration et le développement 2010, en présence des représentants des États, de la société civile et des observateurs

**Déclaration prononcée à l'occasion des Journées de la société civile
Forum mondial sur la migration et le développement
Puerto Vallarta (Mexique)
8 et 9 novembre 2010**

Plus de 400 délégués et observateurs de 80 pays, représentant des migrants, un large éventail d'acteurs de la société civile, des organisations internationales et 33 États, se sont réunis à Puerto Vallarta, à l'occasion des Journées de la société civile du Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD), afin d'examiner le thème de la réunion de cette année : « Partenariats pour la migration et le développement humain : prospérité partagée, responsabilité partagée ». S. E. Felipe Calderon Hinojosa, Président du Mexique, nous a honoré de sa présence, et la première dame, M^{me} Margarita Zavala, de sa participation active.

Nous saluons les nets progrès accomplis vers une meilleure intégration de la société civile dans le débat mené avec les pouvoirs publics et remercions le Mexique qui a bien voulu accueillir cet événement ainsi que l'équipe de la Fondation Bancomer qui l'a organisé. Nous espérons que ce rapprochement entre la société civile et les pouvoirs publics débouchera sur des résultats concrets.

À l'occasion de cette quatrième rencontre, nous rappelons que si la migration volontaire peut contribuer utilement au développement, elle ne saurait constituer un substitut à celui-ci, ni être utilisée comme telle. Nos délibérations se sont déroulées alors même que la crise économique mondiale continue à compromettre le bien-être économique de millions de personnes, que les changements climatiques créent un risque de déplacements massifs de population à l'intérieur ou au-delà des frontières, et que la criminalisation des migrants, la militarisation des frontières et les attaques contre les immigrants mettent en danger la sécurité humaine et physique des migrants, comme le montre le massacre perpétré à l'encontre de 72 migrants originaires d'Amérique centrale et du Sud dans l'État de Tamaulipas. La société civile dénonce la xénophobie croissante qui fait porter aux migrants la responsabilité de problèmes sociaux et économiques qui ne les concernent pas. Il est impératif de changer radicalement la manière dont les migrants sont perçus, tant dans leur pays d'origine que dans les pays de transit ou de destination. À cet égard, il est particulièrement important de renforcer les initiatives, les partenariats et les dispositifs visant à garantir la protection des droits fondamentaux des migrants du monde entier.

Développement humain

Nous nous félicitons de la place centrale accordée au développement humain par le Président du FMMD. Nous rappelons avec insistance que le droit au développement est un droit fondamental de la personne humaine qui va au-delà de la croissance économique. Il s'agit d'un principe global qui garantit le respect des

droits sociaux, économiques et culturels de tous, y compris des migrants. Il doit intégrer l'épanouissement personnel, l'accès à un travail décent dans le pays d'origine et à l'étranger, aux soins médicaux, à l'éducation, à une vie sûre et à la sécurité de la personne, et enfin une participation sans restriction au progrès politique et social. En bref, il ne saurait y avoir de développement véritable sans droits de l'homme.

Nous invitons instamment les pouvoirs publics à faire de la question des migrations non pas un thème de sécurité publique mais de l'intégrer dans le cadre des droits de l'homme, du développement humain et de la sécurité humaine. Nous les invitons également à évaluer les conséquences des politiques commerciales, des subventions agricoles et des programmes de développement non durables qui déplacent un grand nombre de personnes loin de leur foyer et de leurs sources de revenu.

Les transferts de fonds constituent, notamment, un moyen important grâce auquel les migrants contribuent au développement humain. Les pouvoirs publics ne doivent pas utiliser les transferts de fonds comme prétexte pour ne pas assumer leur responsabilité, qui est de financer le développement et y allouer des ressources. Ils doivent en évaluer les risques potentiels, notamment la perpétuation d'une certaine culture de la dépendance pour des pouvoirs publics qui en deviendront largement tributaires.

On entend souvent dire que la migration doit être un choix et non une nécessité, mais qu'est-ce que cela signifie exactement? Concrètement, cela veut dire qu'il faut créer localement des emplois qui assurent des revenus suffisants et des conditions de travail décentes, et offrir des services publics, comme la santé et l'éducation, qui garantissent le bien-être de la population. Si les pouvoirs publics ont pour responsabilité première de veiller au développement durable, ils doivent collaborer avec la société civile en vue d'élaborer des politiques publiques grâce auxquelles il ne sera plus nécessaire d'émigrer à la recherche de meilleures conditions. Ils doivent aussi appuyer les initiatives des nombreuses fédérations, clubs ou associations de migrants dans les pays d'accueil qui envoient de l'argent dans les pays d'origine, pour créer des emplois, soutenir les services publics et favoriser le développement.

Migration de main-d'œuvre

Nous demandons instamment aux pouvoirs publics d'arrêter de porter atteinte aux droits humains fondamentaux en catégorisant les migrants, en particulier en établissant des distinctions entre main-d'œuvre hautement, moyennement et faiblement qualifiée, entre migrants temporaires et permanents, et entre migrants en situation régulière ou irrégulière. Les systèmes de délivrance de visas devraient être réformés afin d'éliminer toute discrimination de statut entre main-d'œuvre « hautement » et « faiblement » qualifiée, pour ce qui est de la transférabilité des permis de travail, du regroupement familial et des possibilités de résidence permanente. Nous constatons également avec préoccupation que des distinctions de sexe, de race et d'ethnicité sont effectuées pour discriminer la main-d'œuvre.

La société civile engage les pouvoirs publics à organiser des débats sur la migration temporaire et circulaire, qui s'appuient sur des données factuelles. Elle estime que le FMMD ne tient pas suffisamment compte des nombreux inconvénients

que comportent les programmes de migration temporaire de main-d'œuvre et surestime leurs avantages.

Nous recommandons que des mesures soient prises pour protéger les droits des travailleurs migrants, notamment réglementer strictement les agences de recrutement, interdire le paiement des frais de recrutement, directement ou indirectement, en tout ou partie, par les migrants, diminuer d'autres coûts liés à la migration, supprimer les visas associés à certains employeurs (c'est-à-dire le système de parrainage, en particulier pour les travailleurs peu qualifiés dans des secteurs manifestement vulnérables ou sujets à des abus), protéger les revenus des migrants, faciliter les transferts de fonds, garantir la liberté d'association, offrir la transférabilité de la retraite et d'autres avantages sociaux garantis par l'emploi. Nous lançons en particulier un appel en faveur de l'adoption, de la ratification et de la mise en œuvre de la convention de l'OIT sur les travailleurs domestiques afin de mieux protéger cette population particulièrement vulnérable.

Le respect des droits des travailleurs doit être dissocié des politiques en matière d'immigration. Il est essentiel que les travailleurs aient accès à la justice pour bénéficier de tous les avantages liés à la migration. Par exemple, les travailleurs migrants doivent avoir accès à une couverture sociale, aux soins médicaux et aux recours et dispositifs légaux leur permettant de faire respecter leurs droits. Ils doivent aussi être informés de leurs droits et des conditions de travail dans les pays d'accueil.

Redéfinir et limiter la « migration clandestine »

Les délégués ont dénoncé l'hypocrisie des politiques publiques visant à contrôler la migration clandestine et qui, dans les faits, reviennent à dire : « Nous avons besoin de vous mais nous ne voulons pas de vous ». Les migrants en situation irrégulière contribuent à la société et reçoivent bien peu en retour. Ils n'ont, par exemple, pas droit aux avantages sociaux ou à la retraite alors qu'ils payent souvent des impôts. De plus, en ne s'attaquant pas aux causes premières de la migration, les autorités contribuent à renforcer le phénomène des migrations clandestines.

La société civile appuie la mise en œuvre de mécanismes visant à régulariser le statut des migrants en situation irrégulière afin de résoudre ces contradictions. Nous mettons les autorités en garde contre l'emploi de l'expression « immigrant en situation irrégulière » parce que toute personne possède intrinsèquement des droits fondamentaux. Nous soutenons les dispositifs permettant aux travailleurs à faibles revenus, aux travailleurs domestiques, et autres de migrer en toute régularité et sécurité.

Nous déplorons le fait que les migrants en situation irrégulière soient de plus en plus criminalisés, et que la priorité soit accordée à la sécurité, à l'ordre, à la militarisation, à la détention, au contrôle des frontières et à l'expulsion. La criminalisation est un obstacle redoutable pour les migrants sans papiers qui ne peuvent se protéger de la violence, ni accéder aux services publics fondamentaux (comme les soins médicaux et l'éducation) ni aux services d'aide, ni recourir à la justice pour obtenir réparation. Nous exhortons les pouvoirs publics à chercher des alternatives à la détention qui soient non seulement plus humaines mais moins coûteuses. Les enfants ne devraient être détenus sous aucun prétexte.

Sécurité humaine et protection des droits fondamentaux des migrants

Les enfants et les jeunes, en particulier ceux qui voyagent non accompagnés, doivent recevoir les soins et la protection qui leur est due, conformément aux principes de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Il est essentiel pour la défense des droits des migrants, notamment de leur droit au travail, que tous les protagonistes concluent des partenariats entre eux, y compris les pouvoirs publics, les groupes de la société civile (dont les associations de migrants, les syndicats, et les organisations de défense des droits de l'homme) et les employeurs.

À l'occasion du vingtième anniversaire de l'adoption de la Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, nous demandons instamment aux pouvoirs publics de ratifier et mettre en œuvre cet instrument important, ainsi que les autres principales conventions sur les droits de l'homme. Il serait bon que les États qui ont ratifié ces conventions prennent des mesures visant à les incorporer aux législations et pratiques nationales.

Familles

Il est impératif de prendre conscience du coût social de la migration, en particulier pour les femmes et les familles, en raison des abandons d'enfants ou de leur aliénation et de la difficulté de préserver les liens familiaux, tout en reconnaissant que la migration présente aussi des avantages pour les familles. L'absence de politique familiale et l'intérêt excessif accordé au travailleur, à l'exclusion de sa famille, entravent les efforts visant à protéger les familles n'ayant pas migré. Les droits des familles (au regroupement par exemple) doivent être intégrés à ce cadre.

Il est nécessaire de définir des indicateurs permettant de mesurer les avantages et les inconvénients de la migration pour les familles. Il convient également de mettre en place des mécanismes de regroupement familial aux niveaux local, national et international. Nous demandons plus spécifiquement aux pouvoirs publics de faciliter l'octroi de visas aux familles souhaitant venir en visite dans le pays de destination, d'instaurer des mécanismes transnationaux facilitant les démarches juridiques dans le pays de destination pour que les familles restées dans le pays d'origine puissent percevoir une pension alimentaire pour l'entretien des enfants, afin de garantir leur subsistance, de mettre en place un système de base de données permettant d'identifier les migrants disparus et accessible aux ONG ou consulats pour aider les familles à retrouver leurs proches, et d'installer des dispositifs pour permettre aux familles de communiquer.

Politiques migratoires tenant compte de la condition de la femme : participation et développement des femmes

La société civile a accordé une attention spéciale aux questions liées à la condition de la femme, et s'est notamment intéressée à la situation des femmes migrantes et des femmes qui restent dans le pays d'origine. Nous insistons sur le fait que les femmes ne sont pas en premier lieu des victimes mais qu'elles ont des droits et qu'elles peuvent les revendiquer activement et concourir au développement. Les femmes migrantes doivent être autonomes en termes de documents administratifs, de permis de travail, de mobilité et de maîtrise de leurs revenus. Leurs droits

économiques, sociaux et culturels doivent être garantis, notamment leur droit à un travail décent. Nous demandons aux pouvoirs publics d'établir des indicateurs permettant d'évaluer les politiques de migration, en tenant compte des problématiques liées à la condition de la femme, dont des indicateurs pour mesurer les progrès accomplis dans l'application de la Recommandation générale n°26 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, concernant les travailleuses migrantes. Les pouvoirs publics doivent déceler les effets néfastes des politiques de migration actuelles sur les femmes et y remédier tout en tenant compte des différents besoins des femmes dans divers régions et contextes.

Nous dénonçons les violences faites aux migrantes, notamment le trafic de femmes. Nous demandons aux pouvoirs publics de mettre en place des politiques visant à éliminer la violence faite aux femmes et de protéger les droits fondamentaux des femmes migrantes à tous les stades du processus de migration, indépendamment de leur origine ou orientation sexuelle ou de tout autre motif de discrimination. Les persécutions fondées sur le sexe doivent être considérées comme des motifs d'octroi du statut de réfugié, conformément à la Convention relative aux réfugiés.

Responsabilisation des migrants

Les migrants doivent être entendus dans les débats publics, notamment lorsqu'ils portent sur les politiques relatives aux migrations ou au développement dans leurs pays d'origine ou d'accueil. Nous devons veiller à ce que les organisations locales de migrants et de jeunes puissent participer pleinement à des processus tels que le FMMD.

Nous soutenons la responsabilisation des migrants afin qu'ils soient mieux à même de défendre leurs droits fondamentaux et leurs droits au travail et qu'ils luttent contre l'exploitation et les abus, tant dans leur pays d'origine que dans leur pays d'accueil. Nous demandons aux pouvoirs publics, aux fondations, et autres donateurs, d'augmenter les ressources qu'ils consacrent au renforcement des capacités des organisations de migrants, notamment dans le domaine des connaissances financières, du développement des qualités d'organisation, de la sensibilisation et de l'éducation, en aidant aussi les petites organisations de diasporas et les organisations binationales qui travaillent à la fois dans le pays d'origine et dans le pays d'accueil.

Changements climatiques

Les changements climatiques, combinés avec d'autres paramètres ayant une influence sur les revenus et la sécurité des personnes, peuvent entraîner des déplacements de population sans précédent. Ces migrations seront en grande partie nationales ou internationales vers des pays tout aussi vulnérables. L'absence de politiques nationales ou internationales, de systèmes institutionnels et de réglementations fondées sur le respect des droits de l'homme permettant de faire face aux déplacements massifs de population dus à des changements climatiques est préoccupante à cet égard. La recherche et les études approfondies sur ce type de migration font défaut. En outre, il n'existe toujours pas de consensus sur les définitions de base, notamment sur la question de savoir si les personnes déplacées du fait des changements climatiques doivent être considérées comme des migrants, des déplacés ou des réfugiés.

Nous demandons aux pays développés de consacrer des ressources techniques et financières à des stratégies d'adaptation et d'atténuation et d'appuyer les services publics afin d'aider les pays du Sud à faire face aux effets des changements climatiques. Nous appelons aussi à la mise en place de nouvelles réglementations à l'égard des entreprises afin de mettre un terme aux pratiques agricoles et industrielles irresponsables et à la déforestation qui détruisent les sols, l'eau, la forêt et l'environnement. Des mesures proactives doivent être prises au niveau mondial pour résoudre les problèmes des populations des îles et des deltas qui sont menacées par la montée des eaux. Il convient de concevoir des stratégies d'adaptation permettant aux personnes de rester chez elles si possible ou d'être évacuées en toute sécurité dans le cas contraire. Nous invitons les pouvoirs publics à consulter des experts en matière de migration ainsi que les différentes diasporas pour élaborer ces stratégies.

Processus de consultation régionaux et interrégionaux

Nous prions les pouvoirs publics d'inclure la société civile dans les processus de consultation régionaux et interrégionaux. La mise en œuvre des recommandations issues des processus de consultation régionaux progressera davantage si les pouvoirs publics font de ces processus des structures officielles à caractère contraignant. Nous demandons aux autorités de faire en sorte que ces processus donnent la primauté à la perspective des droits de l'homme.

L'avenir du Forum

La société civile se félicite des étapes importantes que le FMMD a franchies cette année, sous la présidence du Mexique. Elle salue notamment les réalisations du Gouvernement mexicain à cet égard, lequel a réussi à réunir quelques 200 délégués ainsi que tous les États participant au programme officiel du FMMD; à établir un lien officiel entre les Journées de la société civile et l'Action mondiale des peuples sur la migration, le développement et les droits humains qui s'est déroulée une semaine auparavant; à attirer l'attention sur les migrations clandestines, les changements climatiques et les problématiques relatives aux familles et aux sexes dans les phénomènes migratoires; à sonder la société civile sur l'avenir du Forum; enfin à présenter des études de cas réels portant entre autres sur des travailleurs domestiques migrants et la maximisation des envois de fonds. Si des progrès ont bien été accomplis, nous sommes convaincus que la coopération entre la société civile et les pouvoirs publics est encore trop limitée et nous demandons à ces derniers d'inclure davantage la société civile dans leurs délibérations et de collaborer avec elle pour s'assurer que les recommandations issues de l'ensemble du processus du FMMD seront véritablement mises en œuvre. Lors des Journées de la société civile, des préoccupations ont été exprimées au sujet du caractère occasionnel du FMMD dont l'avenir semble dépendre excessivement de la volonté des États d'accueillir ces événements annuels.

À l'avenir, la société civile recommande que le FMMD s'attache particulièrement et de manière impartiale à l'examen des thèmes ci-après, en se fondant sur les faits :

1. Les pièges de la migration temporaire et circulaire;
2. Des partenariats efficaces et des mesures sérieuses pour mieux protéger les migrants en transit;

3. Des politiques relatives aux travailleurs migrants visant à protéger leurs droits;
4. Éliminer le besoin de migrer et réduire les coûts financiers et sociaux des migrations;
5. Mieux intégrer les acteurs du secteur privé et les initiatives partagées aux migrations et au développement.

Pour conclure, la société civile a hâte de collaborer avec la Suisse afin de mesurer et de renforcer l'impact de ces processus, non pas pour réduire l'importance du FMMD, mais pour aborder sous un angle nouveau les discussions thématiques, les approches régionales et les évaluations formelles, en collaboration avec les tous intéressés.

* * *

La présente déclaration sera publiée sur le site Web du FMMD, de même qu'un rapport complet sur les conclusions et recommandations issues des Journées de la société civile.
